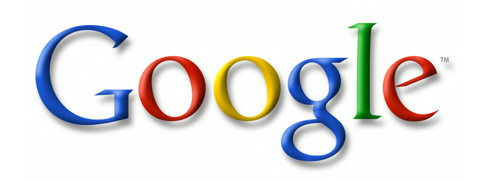
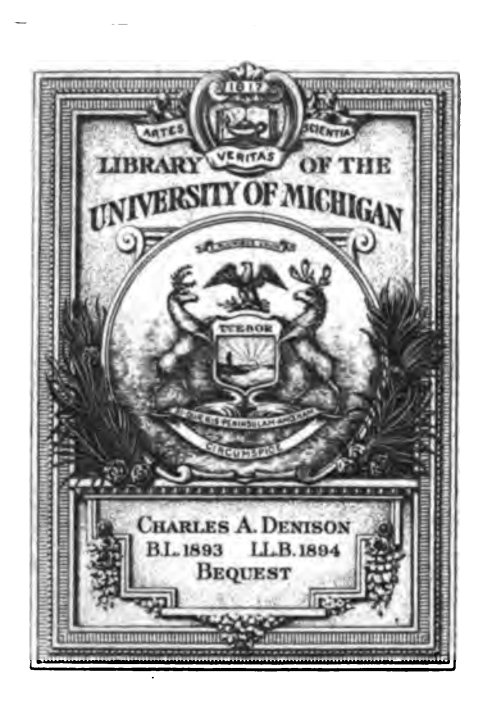



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

CONFIDENTIEL

QUESTIONS SAHARIENNES

Touat — Châamba — Touareg

par L. [illegible]

MISSION DANS LE SUD ALGÉRIEN

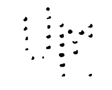
JUIN - AOUT 1890

A Monsieur Aguillon
Ingénieur en chef des Mines
Hommage de l'auteur
H. Le Chatelier

QUESTIONS
SAHARIENNES

QUESTIONS SAHARIENNES

Touat — Châamba — Touareg



MISSION DANS LE SUD ALGERIEN

JUIN-AOUT 1890

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

Dans une œuvre telle que la conquête européenne de l'Afrique, les plans d'opérations sont sujets à révision.

Il avait semblé que la France dût se contenter de mettre en valeur ses provinces africaines du Nord, d'exploiter graduellement ses possessions du Soudan.

Elle songe aujourd'hui à la constitution d'un Empire homogène français, dans l'Afrique septentrionale et occidentale.

Dans le nouveau programme en discussion, le Sahara tient une large place. Quel que soit l'avenir des projets de pénétration, exhumés après dix ans d'oubli, il existe en effet des « Questions Sahariennes. »

En étudier la forme actuelle, et les solutions naturelles, tel a été le but d'une mission dans le Sud algérien, pendant l'été de 1890. Tel est aussi l'objet de ces notes.

25 septembre 1890.

QUESTIONS SAHARIENNES

I

LE TOUAT : DROITS DU MAROC

Trois races peuplent les oasis de l'Oued-Saoura[1] : les Arabes, conquérants de la dernière heure ; les Berbères, leurs prédécesseurs ; enfin, des aborigènes, représentés aujourd'hui par la caste vassale des Harratin[2], et qui, bien avant la conquête arabe, avaient été subjugués par les Berbères Zénata.

1. L'oued Saoura, ou Messaoura, prête souvent son nom à l'ensemble de la région du Touat. En réalité, continuation de l'oued Guir, il ne s'appelle ainsi qu'au sud d'Igli, et les premiers ksour échelonnés sur son cours, Guerzim, Kerzaz, etc., ne font pas partie du Touat. Le district de ce nom proprement dit, occupe la vallée inférieure de l'oued Saoura, à partir du confluent de l'ancienne vallée de l'oued en-Namous. Entre ce confluent et les grandes dunes, celle-ci forme le Gourara. L'Aouguerout, au débouché dans ce grand estuaire de l'oued Mguiden, qui vient d'El Goléa au nord-est, et le Tidikelt, sur le prolongement de l'oued Massin au sud-est, complètent avec les deux premiers districts et leurs dépendances, la région d'oasis qu'on désigne aussi sous le nom générique de *Touat*.

2. C'est la même race connue dans l'ethnographie moderne sous le nom de *Mélano-Gétules*, qui a peuplé les oasis d'Ouargla, et de l'Oued-Rhir, dans le sud algérien.

Au début de l'invasion musulmane, les Miknasa, fraction de cette dernière tribu, occupaient les parages de l'Oued-Saoura et du Tafilelt. Convertis dès le commencement du IIe siècle de l'Hégire, ils fondèrent au Tafilelt le petit état indépendant de Sidjelmassa[1], et, sous la dynastie des Beni Midrar, embrassèrent le Chiisme. Annexés bientôt au nouveau royaume, le Touat, le Gourara et leurs dépendances suivirent cet exemple[2].

Le Chiisme n'était pas seulement un schisme religieux, mais aussi la résultante de réactions nationales contre la conquête arabe, tant en Afrique qu'en Asie. C'est à ce titre qu'il se propagea parmi les Berbères. Plus tard, ceux-ci se séparèrent des Alides[3], étrangers à leur race. Puis le démembrement de l'empire musulman fit disparaître, avec les causes qui l'avaient produit, l'antagonisme religieux au Moghreb. Mais la rivalité

1. 140 hégire (737 J.-C.).

Sidjelmassa, ancienne cité berbère, avait été détruite avant la conquête des Zénata qui la rebâtirent. Capitale politique des Berbères sahariens de la région, elle devint le centre d'un État qui, jusqu'au XVIIe siècle, lutta avec des fortunes diverses pour son indépendance, contre les sultans du Maroc. A partir du XVIIe siècle, sa ruine définitive fit disparaître son nom de l'histoire, en même temps qu'apparaissait celui du Tafilelt, qui comprend toutes les oasis de la région. A l'avènement de la dynastie actuelle qui y eut son berceau, l'opposition systématique aux souverains marocains cessa d'être la règle générale, au moins chez les ksouriens.

2. Sous le règne de Abou Mançour el Yasa (174-208 hégire; 790-823 J.-C.)

3. A la mort d'Ali, gendre du Prophète et quatrième khalife, les musulmans d'Asie proclamèrent l'hérédité du pouvoir en faveur de ses descendants, tandis que les Arabes élisaient un khalife de leur choix. La bataille de Kerbala assura le triomphe de ce dernier. Mais les partisans d'Ali n'en continuèrent pas moins à considérer la transmission de l'autorité suprême dans sa famille comme effective. Ils se groupèrent autour de chefs représentant le khalife, légitime à leurs yeux, d'où le nom d'*Alides*, qu'ils se donnèrent eux-mêmes, tandis que leurs adversaires les traitaient de *chiites*, de *kharedjites* c'est-à-dire de schismatiques.

des croyances avait divisé ses peuples en deux partis politiques, et la trace de ce dualisme originaire, qui caractérise la formation du Maroc, persiste toujours dans son évolution moderne.

Quelques tribus berbères étaient restées fidèles aux traditions orthodoxes. Elles se rallièrent avec l'élément arabe aux sultans, héritiers du pouvoir légal. Celles au contraire qui professaient le Chiisme, devinrent les peuplades insoumises, contre lesquelles les souverains du Moghreb guerroyent encore.

Par leurs premières affinités religieuses, les ksour de l'Oued-Saoura se rattachaient aux dissidents. Isolés dans le Sahara, sans contact avec les pays de l'Ouest, ils conservèrent intactes leurs anciennes tendances politiques. La défense de leur autonomie vis-à-vis du Maroc, devint pour eux un programme traditionnel.

Plusieurs siècles se passèrent d'ailleurs sans que leur indépendance fût menacée. Au cours des luttes contre la seconde invasion arabe, les Beni Merine, autre fraction des Zénata, chassés de l'est, s'étaient réfugiés momentanément au nord du Gourara. Devenus deux cents ans plus tard maîtres du Maroc[1], ils cherchèrent à étendre ses frontières au delà de Tafilelt. Et pour la première fois en 1315, puis en 1332, un sultan mérinide put croire les oasis de l'Oued-Saoura réunies à ses états : illusion que lui ôtèrent presque aussitôt les révoltes de ses propres fils[2]. C'est par eux que le pays

1. Du Gourara, les Beni Merine allèrent se fixer à Taza, entre le Rif et l'Atlas. D'abord à la solde des Almohades, ils les supplantèrent au XIII[e] siècle, et recueillirent leur héritage.

2. Pour se débarrasser de son fils Abou Ali, sans cesse en rébellion contre lui, le sultan Abou Saïd le nomma en 1315 gouverneur de Sidjelmassa et du

avait été conquis et comme eux il rompit bientôt tout lien de vassalité vis-à-vis du souverain marocain.

Ces annexions temporaires n'avaient laissé aucune trace, et jusqu'à la fin du xve siècle, il ne fut plus question d'intervention marocaine au Touat. Il arriva même au contraire qu'en 1492 un agitateur religieux du Gourara, Moussa ben el Merili, après avoir purgé les ksour de l'élément juif, par un massacre général, entreprit, sans succès il est vrai, de chasser du Moghreb les Beni Ouattas, héritiers des Beni Merine qu'il accusait de tiédeur[1].

Cent ans plus tard eut lieu la première occupation effective de l'Oued-Saoura, par une armée marocaine et au nom du sultan. Une nouvelle dynastie, celle des Chorfa Saadiya s'était fondée au Maroc. En 1540, Mouley Ahmed, fils de son fondateur, avait rattaché le Gourara à son propre patrimoine, composé du royaume de Marokesch et de Tafilelt. Mais, profitant de ce qu'il guerroyait au nord de l'Atlas, les ksouriens de l'Oued-Saoura s'empressèrent de secouer le joug. Aussi, lorsqu'en 1588, le plus illustre des sultans saadiens, Mou-

---

Tafilelt. Abou Ali s'empara du Touat, du Gourara et de Tamentit, mais se rendit peu après indépendant. Son frère, Abou el Hassan, le vainquit et le tua, et ses possessions sahariennes se trouvèrent de nouveau rattachées à l'empire mérinide (1332). Mais presque aussitôt, Abou Inan, troisième fils d'Abou Saïd, se révolta contre son père. Ses partisans les Oulad Kharadj, conduits par Ibn Yarmor, abandonnèrent eux-mêmes la cause du rebelle, et vinrent s'installer à Tsabit, dans le Touat, dont ils se rendirent maîtres pour leur propre compte (1353).

1. Après l'insuccès des tentatives des Mérinides, un émir zéiyanite de Tlemcem, Abou Hammou, chassé par le sultan de Fez, vint en 1372 chercher un asile au Gourara, d'où la mort de son adversaire lui permit bientôt de repartir pour ses états. Tel est le seul événement que mentionnent les historiens du Moghreb, pendant cette période.

ley Ahmed el Mançour, entreprit la conquête du Soudan, il lui fallut d'abord recommencer celle du Gourara et du Touat. Après soixante-dix jours de marche, l'expédition arriva en vue des oasis. Sommés de reconnaître l'autorité du sultan, les habitants s'y refusèrent et ne consentirent à se soumettre qu'après une lutte de plusieurs jours. Encore leur soumission ne fut-elle pas de longue durée, car au bout de peu d'années, Mouley Ahmed jugea nécessaire de diriger contre eux une seconde expédition[1] : projet que le mauvais vouloir des tribus arabes chargées de fournir les contingents auxiliaires empêcha d'aboutir. Le seul résultat obtenu au Touat par le plus puissant des souverains du Maroc avait donc été une conquête temporaire suivie d'un soulèvement presque immédiat.

Sous la dynastie suivante, celle des Chorfa Hassanides qui règne actuellement, ces tentatives se renouvelèrent sans succès plus durable. En 1662, son fondateur, Mouley ech Chérif, à peine maître de Tafilelt, avait imposé son autorité au Gourara et au Touat. Mais, profitant des luttes qu'il soutenait au nord, les ksour se révoltèrent, et son fils Mouley Rechid, n'obtint l'envoi à sa cour par leurs djemâa d'une députation et de présents, qu'en recourant à la force (1667). Malgré cette démarche, il ne fut plus ensuite question de la suzeraineté du Maroc sur l'oued-Saoura jusqu'en 1808, époque où le sultan Mouley Soliman réussit à y faire percevoir un léger tribut par une colonne. Encore n'essaya-t-il pas de rétablir l'ordre dans le pays

1. Sous les ordres des caïds Mohammed ben Barka et Ahmed ben el Hadad.

dévasté par la lutte acharnée de deux çofs, les Sefian et les Ihammed, qui se partageaient les oasis et avaient provoqué l'intervention des Berbères nomades.

Cette expédition clôt la liste des entreprises marocaines dans la région du Touat. Sans échouer complètement, elle n'avait pas donné au Maroc la province inutilement convoitée. Et jusqu'au traité de 1845 avec la France, les sultans se désintéressèrent d'une région sur laquelle les prétentions intermittentes de leurs prédécesseurs n'avaient jamais pu prévaloir.

Les droits du Maroc sur le Touat, ne pourraient être établis que par l'histoire de ses entreprises sur ce pays. Or les annales du Moghreb [1] montrent que réuni à l'État chiite de Sidjelmassa en 823, l'Oued-Saoura s'est trouvé dès l'apparition de l'Islam, en dehors du mouvement politique qui devait amener la formation de l'empire marocain. Conquis en 1315, 1540, 1588, 1667, 1808, par les souverains de Fez et de Marokesch, les ksour n'ont jamais relevé d'eux plus de quelques années. A aucun moment, ils n'ont fait partie intégrante du Maroc. En toute circonstance leurs habitants ont affirmé leur indépendance et dégagé nettement la vassalité religieuse, qu'ils admettent depuis l'unification des croyances en Afrique, de toute sujétion politique.

---

1. D'après Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères; le Roudh el Kartas, histoire des souverains de Fez; le Tordjman el Maarif, histoire de la dynastie saadienne;* et le *Nozhet el Hadi, histoire de la dynastie hassanide* jusqu'en 1812. — V. R. Basset, Introduction au *Manuel de Lexicographie berbère*, IV.

C'est aux événements qu'il appartenait de sanctionner les prétentions de la cour de Fez, sur une région qui, géographiquemment, forme une dépendance naturelle de l'Algérie. Envisagés au point de vue du droit international, ceux-ci établissent qu'il ne saurait être question de la domination antérieure du Maroc sur un pays qu'il n'a jamais possédé.

II

LE TOUAT
AFFAIRES INDIGÈNES ET DIPLOMATIE

L'article VI du traité de 1845, seul instrument diplomatique qui fixe les droits respectifs de la France et du Maroc dans la zone saharienne, montre qu'à cette date, aucune des deux puissances n'élevait de prétentions sur la vallée de l'Oued-Saoura. Indiquant à grands traits la frontière commune dans la région des Hauts Plateaux, le traité spécifie que les ksour d'Ich et Figuig sont marocains. Il nous attribue ceux d'Aïne Sefra, de Sfissifa, et quelques autres. « Quant au pays « qui est au sud des ksour des deux gouvernements, « comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable, et que « c'est le désert proprement dit, la délimitation en « serait superflue. »

Il en résulte nettement que le Gourara, et à plus forte raison le Touat, l'Aouguerout, le Tidikelt, situés à l'est du méridien d'Aïne-Sefra, restaient en dehors des territoires attribués aux puissances contractantes. En admettant, ce qui n'était pas, que les tentatives antérieures du gouvernement chérifien sur ces oasis eussent pu lui créer des droits à leur possession, le sultan y renonçait implicitement.

Telle est donc la situation créée par le traité de 1845 : il a fait le Touat et le Gourara indépendants du Maroc comme de la France. Il a rompu tout lien

de vassalité, même hypothétique, entre leurs habitants et les souverains marocains.

De 1845 à 1880, rien ne modifia cet état de choses. A la vérité, lors du voyage du commandant Colonieu au Gourara en 1861, la djemâa de Timimoun, chef-lieu de ce district envoya une députation au sultan pour solliciter moyennant un tribut de cent négresses, sa protection contre nous. Cette demande resta sans réponse et les Gourariens s'y attendaient, car désireux surtout d'éviter une guerre de conquête, ils avaient décidé de se retourner vers nous en cas de refus et de nous offrir leur soumission [1]. Mais l'émotion produite par l'arrivée de la Mission française où l'imagination populaire voyait une colonne expéditionnaire, ne tarda pas à se calmer. Il ne fut plus question des projets qu'elle avait suggérés.

Peut-être l'occupation d'Ouargla, les expéditions dirigées dans le Sud, à la suite des insurrections de 1864, 1867 et 1871, provoquèrent-elles de nouvelles alertes dans la région du Touat, et des manifestations favorables au Maroc. En tout cas celles-ci n'eurent aucune suite, car en 1873, les djemâa de l'Aouguerout, de Timimoun, d'In-Salah, firent proposer au général de Gallifet, commandant la colonne d'El Goléah, l'annexion de leurs oasis à l'Algérie.

L'attitude flottante des ksouriens de l'Oued-Saoura jusqu'aux dix dernières années, ne créa donc aucun droit nouveau au Maroc. On a invoqué en sa faveur la prière publique faite au nom du sultan. Mais il en est

1. Lettre du commandant Colonieu à son retour du Gourara, (26 janvier 1861.)

de même dans tous les pays musulmans, du Gharb au Soudan. C'est un simple hommage religieux, rappelant seulement les anciennes divisions du domaine islamique.

A partir de 1880, un revirement dans les tendances des habitants du Touat rompit l'équilibre qui s'était ainsi établi. Il paraît dû dans une certaine mesure à la propagande des Senoussiya. En effet, El Hadj Abdelkader ould Badjouda, chef de la djemâa du Tidikelt, avait, peu auparavant, noué des relations avec eux et fondé à In-Salah, une zaouiya de leur confrérie. Mais les menées des commerçants de Ghadamès, des négociants italiens et maltais de Tripoli, qu'inquiétaient nos projets de pénétration transsaharienne, y contribuèrent aussi pour une large part. L'oraison funèbre consacrée par le journal italien *Il Diritto* à la mission Flatters, *Mors tua, vita mea,* montre jusqu'où pouvait aller cette campagne [1].

L'importance actuelle des résultats de nos premières tentatives dans le Sahara rend nécessaire d'en dire ici quelques mots. Aussi bien furent-elles le point de départ de la réaction qui modifia les rapports antérieurs Touat et du Maroc.

En 1879, lors du voyage de la première mission Flatters, les agissements de nos adversaires n'avaient pas encore porté tous leurs fruits. En effet, les indigènes d'une caravane rencontrée par la mission au

1. Dépêche de M. Féraud au Ministre des Affaires étrangères et au gouverneur de l'Algérie. — Deuxième mission Flatters, *Historique et Rapports.*

sud des Grandes Dunes, et qui se rendait d'In-Salah à Ghadamès, furent unanimes à déclarer au colonel qu'en se présentant au Tidikelt, comme mandataire de la France et commandant supérieur du Sud algérien, il recevrait l'accueil dû à son rang.

Mais dès l'année suivante, les gens d'In-Salah se trouvaient dans des dispositions tout autres.

La première mission avait été escortée par les Châamba et la présence de plusieurs de leurs kébar dans l'entourage du colonel rendait leur tribu entière solidaire du sort de l'expédition. Pas plus que les Touareg, les Châamba ne se gênèrent pour exploiter la trop grande confiance de son chef. Leurs exigences vidèrent rapidement la caisse de la mission. Sa sécurité ne se trouva cependant compromise à aucun moment. Il ne pouvait en être autrement. Les Touareg ne sont pas en état de lutter contre les forces réunies des Chaâmba, qui, s'étant déclarés collectivement responsables du sort des voyageurs, eussent puni toute aggression contre eux.

Cette sauvegarde fit défaut à la seconde mission. Les Touareg avaient entamé des négociations avec les Châamba, qui, deux jours avant l'arrivée du colonel Flatters à Ouargla, au moment de son second départ, se décidèrent à dégager leur responsabilité. Suivant l'expression indigène, ils cessaient de « prêter leur épaule » à la mission [1].

Telle fut la déclaration faite à la suite de quelques conciliabules par le caïd des Châamba et leurs princi-

1. D'après une enquête faite à Ouargla en 1883, 1884 et 1885.

paux chefs de clans, à Sidi ou Khatrat, Targui des Oulad Messaoud, qui était venu à Ouargla sonder leurs intentions. Hébergé à l'Aïne-Beida, oasis où campe la tribu pendant la récolte des dattes, il repartit précipitamment la veille de l'arrivée de la mission. Les Touareg l'attendaient à In-Salah, où il alla leur porter cette réponse.

Ce fut le 22 décembre que le colonel, alors en route, apprit qu'Ahîtaguel était au Tidikelt avec de nombreux contingents. Celui-ci lui avait annoncé son voyage au Touat [1] et la nouvelle ne surprit pas Flatters qui se borna à la mentionner dans son journal de route, sans y attacher d'importance [2].

Autant cependant qu'il est permis de le croire, il ne s'agissait, ni comme l'avait écrit Ahîtaghel, de négociations avec les Azdjer, ni comme l'indiquait Flatters, d'affaires à régler avec les gens de l'Aoulef. Outre Ahîtaghel, amghâr des Kêl Khela, et dont le clan comprend avec cette tribu, quelques petites fractions, Ould Guerradji, amghâr des Taïtoq, les chefs des Oulad Messaoud, et quelques autres, étaient à In Salah. Trois ou quatre cents mehara comprenant la plupart des notabilités du Ahaggar ne pouvaient s'être ainsi donné rendez-vous, pour traiter avec les Azdjer, dont pas un seul ne se rendit alors au Tidikelt, ou avec les ksouriens inoffensifs de l'Aoulef.

En réalité, les Touareg s'étaient réunis à In-Salah pour délibérer sur la conduite à tenir vis-à-vis de la

1. *Historique et Rapports*, p. 5.
2. *Ibid.*, p. 34.

mission. Ils avaient choisi ce point, parce que c'est là qu'ils prenaient le mot d'ordre de nos ennemis de la Tripolitaine, et pour se trouver plus à la portée des Châamba, dont l'attitude devait décider la leur. Enfin, les Oulad Sidi Cheikh dissidents jouèrent sans doute, eux aussi, un rôle dans les délibérations. Tout au moins Si Hamza se trouvait-il à In-Salah avec Si el Ala, et de son propre aveu, il sut ce qui fut décidé[1].

En l'état de la question, on ne peut préciser les termes de la délibération prise dans ces conditions, d'un commun accord, entre les chefs de clans des Ahaggar, les chefs de la djemâa d'In-Salah, les Oulad Sidi Cheikh et les Châamba. Selon toute vraisemblance, Ahîtaghel, Ould Guerradji, El Hadj Abdelkader ould Badjouda, Si Hamza, tous ceux qui par leur situation pouvaient encourir une responsabilité personnelle, évitèrent de s'engager. La résolution adoptée revêtit très probablement une forme indécise, calquée sur celle de la réponse des Châamba, qu'avait apportée Sidi ou Khatrat. On ne fit pas ouvertement d'appel aux armes. Peut-être même, les kebar des différentes tribus et des partis représentés dans les délibérations affectèrent-ils de s'opposer à l'attaque de la mission. Toute licence n'en avait pas moins été donnée, malgré des réserves dictées par la seule prudence et conformes aux traditions de la diplomatie saharienne, pour le massacre des voyageurs. Ahîtaghel, Ould Guerradji, El Hadj Abdelkader Ould Badjouda, ont argué plus tard, pour se disculper, de leur abstention, et prétendu qu'ils avaient empêché

1. Déclaration faite par Si Hamza, à Géryville, en juillet 1890.

leurs partisans de se joindre à l'expédition de Bir Gharama. Le sort de la Mission était cependant décidé et les Oulad Messaoud, qui avaient pris la direction du complot en envoyant Sidi Khatrat à Ouargla, n'eurent pas de peine à recruter les contingents nécessaires pour en assurer l'exécution.

Personne dans le Sahara n'ignorait ce qui se passait. Dès le 19 janvier, le colonel Flatters avait été prévenu par un esclave des Ifôghas, des dangers qu'il courait en s'aventurant plus au Sud[1]. Le 2 janvier, le journaliste italien Bettoli prédisait, dans le *Diritto*, le prochain massacre[2]. Enfin, le 25 décembre 1880, le commandant supérieur de Géryville rendait compte que deux Châamba d'El Goléah, revenant du Tidikelt, avaient déclaré au caïd de Géryville[3] qu'ils avaient trouvé, à In-Salah, Ahîtaghel, avec 400 Touaregs, et que ceux-ci projetaient d'écraser la mission Flatters[4].

Aucun doute n'est donc possible sur le fait d'une entente, engageant, sinon la responsabilité directe et matérielle, du moins la responsabilité morale, aussi bien d'Ahîtaghel, d'Ould Guerradji et des Touareg en général, que des Oulad Sidi Cheikh, des Châamba et des gens d'In-Salah. A des degrés différents, dans une forme qui ne peut être définie exactement, tous ont eu leur part de culpabilité. Celle des Oulad Badjouda d'In-Salah paraît tout particulièrement grave, puisque c'est

---

1. *Historique et Rapports*, *loc. cit.*, p. 61.
2. *Id.*, *loc. cit.*, p. 184.
3. Si Abdelkader ben ed Dine.
4. Lettre du commandant supérieur de Géryville au général commandant la subdivision de Mascara (25 décembre 1880).

peut-être à leur instigation, en tout cas sur leur territoire, qu'eut lieu la réunion où fut tacitement réglé le sort de la mission.

El Hadj Abdelkader ould Badjouda fit cependant son possible pour empêcher ses clients immédiats, les Oulad Bâ Hammou, de prendre une part active au complot. Quelques-uns seulement se joignirent isolément aux Oulad Messaoud et à leur retour ils se virent dépouiller de leur butin. Mais c'était une simple mesure de précaution, et une oasis voisine, Inghêr, fournit sans opposition de la djemâa du Tidikelt vingt mehara au rezzou des Touareg.

Les gens d'In-Salah pouvaient donc craindre, tant en raison des agissements de leurs chefs qu'à cause de la part prise par quelques-uns d'entre eux au massacre la mission, un châtiment que tout le monde dans le Sahara attendait aussi rapide que terrible. L'affolement fut général.

Comme les Touareg, les habitants du Tidikelt songèrent d'abord à invoquer l'appui du gouvernement ottoman : tendance d'autant plus naturelle que les excitations parties de la Tripolitaine n'avaient pas été sans effet sur les événements, et que, d'autre part, la zaouiya senoussienne d'In-Salah y avait sûrement contribué. L'attitude très correcte, sinon des agents turcs en Tripolitaine, du moins de la Sublime-Porte, mit rapidement fin à ce mouvement. Notre inaction ne tarda pas d'ailleurs à rendre un peu de calme aux esprits, et les chefs du Tidikelt purent envisager plus froidement la situation.

En même temps qu'au sultan de Turquie, ils avaient écrit au sultan de Fez qui, sans s'engager, répondit à cette communication vers la fin de 1881. Rapporté quelques années plus tard à Ouargla le fait a, depuis, été confirmé par Si Hamza, des Oulad Sidi Cheikh, d'après lequel les lettres de Mouley Hassen auraient été apportées à In-Salah par deux cavaliers du Makhzen, lui présent[1].

En 1882, l'annexion du Mzab réveilla les craintes un moment assoupies. Suivant les bruits en cours dans nos tribus sahariennes, El Hadj Abdelkader Ould Badjouda, non content de solliciter la protection du sultan, fit alors acte d'obédience au gouvernement chérifien. Les détails de ces négociations sont restés obscurs, et les renseignements sur l'attitude des autres districts du Touat et du Gourara font défaut. Tout porte à croire cependant que l'initiative prise par El Hadj Abdelkader Ould Badjouda, au nom d'In-Salah, fut, à son instigation, suivie par les djemâa de l'Oued-Saoura. Dès la fin de 1882 ou le commencement de 1883, un échange de correspondances avec la cour chérifienne permit aux habitants du pays de prendre, vis-à-vis de nous, le titre de sujets marocains.

Au mois de mai 1884, le chef du poste de Ouargla, nouvellement créé, rendit compte qu'El Hadj Abdelkader Ould Badjouda affectait dans ses lettres de se déclarer sujet du sultan; qu'à In-Salah, au Touat, les indigènes affirmaient la suzeraineté du Maroc. A la demande d'instructions qui accompagnait ces rensei-

1. Entrevue avec Si Hamza à Géryville, en juillet 1890.

gnements, il fut répondu que la situation n'était pas nouvelle; que les faits signalés avaient été constatés au Mzab, dès 1883; qu'il fallait se borner, pour réserver l'avenir en évitant toute complication présente, à n'entretenir aucun rapport direct avec les chefs des djemâa du Tidikelt ou du Touat.

En un mot, dès 1883 et 1884, les menées du Maroc dans la région du Touat avaient été dûment constatées, sans que notre politique d'abstention prît fin.

Cette situation ne laissait pas cependant que d'inquiéter le commandement local, qui continua à se tenir au courant. En avril 1885, le général commandant la division d'Alger rendit compte au gouverneur général que les gens du Gourara venaient de recevoir de nouvelles lettres du sultan par l'intermédiaire de la djemaâ de Figuig et d'habitants du pays fixés à Fez[1].

Dans ces missives, Mouley Hassen reprochait aux Gourariens leurs relations avec nous et désignait un chef pour la tribu des Khenafsa. De leur côté, les gens de Timimoun parlaient, à la même date, d'envoyer une députation à la cour chérifienne pour discuter les intérêts du pays.

Quelques jours plus tard, la division d'Alger revenait encore sur le même sujet en transmettant au gouvernement de nouveaux renseignements[2].

1. Lettre du 13 avril 1885.

2. Lettre du général commandant la division d'Alger au gouverneur, du 18 avril 1885, rendant compte de l'envoi de messages du sultan au Gourara, pour inviter les gens à se grouper et les Khenafsa à reconnaître pour chet le cheikh Hammou ben El Hadj Ahmed, kebir de la fraction des Oulad Hassein et chef du ksar d'El Hadj Guelman.

L'assassinat du lieutenant Palat vint bientôt précipiter le cours des événements. On a beaucoup épilogué sur les causes et les circonstances de ce meurtre. Ce n'est plus un mystère, que l'appui bruyamment promis à notre compatriote, par les chefs des Oulad Sidi Cheikh, Si Hamza et son oncle, l'agha Si Ed Dine, lors de leur séjour à Paris, n'était pas sans arrière-pensée. Il eût été prudent de faire peu de fonds sur des promesses, exploitées par leurs auteurs comme réclame personnelle, dans certains milieux. Le zèle démonstratif de Si Hamza acheva cependant de décider Palat à tenter l'aventure.

Sa réception chez Si Kaddour, puis son échec au Gourara, lui eussent enlevé toute illusion, s'il avait suffisamment connu les indigènes. Mais ne désespérant pas du succès final, il continua sa route sur l'Aouguerout. Si el Ala, frère cadet de Si Kaddour, et qui campe avec lui, avait conservé des relations suivies avec In-Salah, où leur famille a des partisans. Avisée par son intermédiaire de l'arrivée du voyageur, la djemaâ d'In-Salah se réunit et décida, après trois jours de délibérations, que l'étranger n'arriverait pas au Tidikelt. Aucune parole plus décisive ne fut échangée, aucune lettre compromettante ne fut écrite; mais trois indigènes des Oulad Ba Hammou, dont le propre neveu d'El Hadj Abdelkader ould Badjouda, partirent pour l'Aouguerout, où ils se mirent à la disposition de Palat, comme guides. Sur la recommandation de Si el Ala, au nom duquel ils se présentèrent, notre infortuné compatriote partit avec eux. Deux jours après le neveu de Badjouda le tuait d'une balle dans le dos.

Pendant son séjour sur la lisière est du Gourara, la djemâa de Timimoun avait argué des ordres formels du sultan interdisant le passage à tout Européen pour exiger son renvoi. Les mêmes arguments furent invoqués, paraît-il, dans la djemâa d'In-Salah par Badjouda. Cependant, tenant toujours à dégager sa responsabilité, il fit courir le bruit d'un châtiment infligé aux auteurs du crime [1].

Faisant craindre une fois de plus notre prochaine intervention, le meurtre de Palat détermina les djemâa du Touat entier à une démarche dont elles étaient sollicitées déjà par la cour chérifienne : l'envoi d'une députation chargée de présenter au sultan un tribut de vasselage et de lui proposer des chefs investis pour le pays.

En effet, dès le 27 avril 1886, le commandant supérieur du Mzab signalait, à propos de l'assassinat de Palat, les fréquentes correspondances échangées entre les ksour de l'Oued-Saoura et Fez, la tendance des Touatiya à soumettre leurs affaires au sultan [2]. « L'empereur du Maroc, ajoutait le général commandant la subdivision de Médéah, en transmettant cette dépêche, profite de l'inquiétude dans laquelle vivent les indigènes de la région pour les ramener sous son autorité et par suite les rassurer en les couvrant de sa protection. » Peu après, le commandant supérieur du Mzab, en tournée à El Goléah, constatait que

---

1. Badjouda aurait fait marquer son neveu d'un fer rouge et l'aurait chassé d'In-Salah. Mais ce serait, raconte-t-on dans le pays, à la suite d'une discussion au sujet de la carabine de Palat que tous deux voulaient garder.

2. Lettre du 27 avril 1886.

ce mouvement offrait une gravité particulière. Il avait acquis la certitude d'une entente entre tous les ksour au sujet de la ligne de conduite à tenir vis-à-vis du Maroc et rendait compte du départ prochain d'une délégation pour Fez.

La députation, dont il était déjà question, ne partit pas cependant aussitôt. Après s'être mises d'accord, les djemâa avaient fait sonder les intentions du gouvernement marocain par l'intermédiaire de gens du pays, fixés à Fez et à Meknès. Elles adressèrent ensuite directement au sultan, vers le mois de mai, un long message. Reconnaissant que le Touat, le Gourara et leurs dépendances faisaient partie intégrante du Maroc, elles protestaient de leur dévouement à Mouley Hassen et concluaient en demandant cette fois l'autorisation de mettre en route la délégation annoncée.

La réponse ne se fit pas attendre. Datée du 19 juillet, elle arrivait au Gourara dans le courant de septembre. Quelques semaines plus tard, le commandant supérieur de Ghardaïa pouvait transmettre à l'autorité supérieure [1] deux des lettres apportées par le messager du sultan.

L'une d'elles, adressée aux Khenafsa, tribu arabe du Gourara, n'offre pas d'intérêt particulier [2]. L'autre, au

1. Lettre du général commandant la division d'Alger au gouverneur général, du 5 novembre.

2. Voici les passages les plus saillants de cette missive :

« A nos serviteurs de la djemâa des Khenafsa, et principalement aux cheurfa, marabouts et lettrés.

« ..... Vous me dites que vous êtes à moi, et pour moi cela est indubitable... Vous savez ce qui est arrivé aux gens du Djebel Amour (aux Ahmour

contraire, avait une importance capitale et est à citer presque entière.

« A nos serviteurs bien aimés de la djemâa de Timimoun, ksour du Touat, cheurfa, marabouts et autres, et plus spécialement l'homme vertueux, que Dieu assiste, le cheikh Mohammed es Salem ben el Hadj Mohammed Abderrahaman [1], que Dieu vous dirige et vous seconde dans l'accomplissement de ce qu'il veut et agrée.....

« ....

« Nous avons reçu votre lettre. Elle montre que vous choisissez de préférence les règles du bien et que vous vous enveloppez dans les voiles de la bonne voie, puisque vous vous abreuvez aux sources abondantes et fécondes de l'obéissance et du devoir.

« Vous dites que ce qui nous est parvenu au sujet de la soumission du Touat au gouvernement français

---

du Sud oranais), à ceux des Oulad Sidi Cheikh. Je leur avais prodigué mes conseils et par de nombreuses lettres je les invitais à mettre un terme à leurs agissements. Ils n'ont pas écouté nos avis et pas un d'entre eux n'a tenu compte de nos paroles. Je les ai adjurés formellement de renoncer à leur façon de faire. Mes exhortations n'ont fait qu'accroître leur rébellion. J'ai alors remis leur sort entre les mains de Dieu unique et redoutable, jusqu'au moment où se sont produits les événements qui ont amené leur désorganisation. Quant à vous, gardez la ligne de conduite qui vous sied et qui doit vous assurer le bonheur et le salut. Restez dans l'expectative. Je ne saurais consentir à vous voir tomber dans l'avilissement et à devenir victimes d'événements fâcheux.

« Employez votre zèle et votre résolution à rester fermes, et soyez de ceux auxquels s'applique la parole de Dieu suivante :

« Mettez sur pied toutes les forces dont vous disposez et tous les chevaux que vous pourrez équiper, afin d'intimider ainsi l'ennemi de Dieu et le vôtre.

« Que Dieu vous fasse prospérer. »

« Salut. »

1. Chef de la djemâa de Timimoun.

est faux, et vous protestez contre cette imputation que vous craignez de voir acceptée et transportée sur les épaules de la créance.

« Vous ajoutez au contraire que le Touat est à nous et qu'il est nécessaire que nous affirmions notre autorité sur ce pays en nous en occupant; que dès longtemps de nombreuses lettres ont été envoyées par le Touat à nos vertueux prédécesseurs, lettres qui constituent le meilleur titre à notre sollicitude; que votre écrit est un précurseur annonçant l'arrivée des notables auprès de notre majesté élevée en Dieu, un ambassadeur chargé d'obtenir notre agrément et pourvu de recommandations excellentes par lesquelles l'esclave obtient la bienveillance de son maître.

« Quant à faire partie intégrante de l'empire du Maroc, cela est incontestable..... Vous nous dites que le Touat est à nous....... Certes, il est à nous aussi bien que nous sommes à lui... Vous nous rappelez également l'envoi de lettres à nos illustres prédécesseurs et aux auteurs augustes de notre race... cela est vrai, et comment n'en serait-il pas ainsi, puisque vous êtes nos sujets et comptez parmi ceux confiés à notre garde. Comme tels, vous avez envers nous des droits et des devoirs et nous en avons également envers vous.....

« ....

« Pour vous montrer, en nous entretenant avec vous, combien nous avons à cœur vos intérêts et quel compte nous tenons de votre conduite, nous émettons un avis..... Il s'agit de désigner parmi vous ou de me faire désigner un khalifat, afin que l'autorité de la djemâa soit centralisée entre les mains d'un homme

qui répande le parfum de la soumission, qui soit un intermédiaire du bien.....

« Désignez celui que vous aurez agréé. Si cependant vous préférez être sous l'autorité de l'amel du Tafilelt ou de celui d'Oudjda, décidez la question et prenez un engagement définitif.

« ....

Ce document établissait d'une part les offres de soumission du Touat au sultan, d'autre part, les visées de Mouley Hassen sur ces oasis. Non seulement leurs habitants s'étaient reconnus sujets marocains, mais ils avaient demandé à faire acte d'obédience. Aux yeux du gouvernement chérifien, c'était la reconnaissance de prétentions qu'il jugeait inutile de dissimuler plus longtemps, voulant davantage, prétendant imposer des chefs de sa main à tous les districts de l'Oued-Saoura, créer une nouvelle province marocaine au sud de la province d'Oran.

Pas plus qu'à nous-mêmes, le traité de 1845 n'interdisait au sultan de chercher ainsi à développer ses états. Mais étant donnés la situation géographique du pays et les nouveaux intérêts que nous nous étions créés dans le Sud, ces agissements étaient trop manifestement dirigés contre nous, ainsi qu'en témoignent d'ailleurs quelques passages de la correspondance saisie, pour qu'il fût possible de les tolérer.

Le Gouverneur Général de l'Algérie, qui, à diverses reprises déjà, avait signalé au quai d'Orsay les menées du Maroc, transmit aussitôt les deux lettres du sultan au Ministre des Affaires Étrangères.

La précision habituelle des renseignements fournis par le service des Affaires Indigènes d'Algérie, qui dispose au Touat d'éléments d'informations très complets, ne permettait guère de doutes sur l'authenticité de ces messages. Une circulaire adressée le 14 janvier 1887, par M. le Général commandant la division d'Oran, à tous les commandants de cercles placés sous ses ordres, pour les mettre à même d'apprécier la situation et d'en poursuivre l'étude avec le soin nécessaire, montre quelle était à cet égard l'opinion du haut commandement en Algérie :

« Bien que ces lettres ne soient que des copies, elles paraissent cependant offrir tous les caractères de l'authenticité. Elles ont été répandues sous la forme de circulaires dans les différents centres du Touat, et c'est chez les Cheikh même des ksour de Tiberkanine et de Brinkan que l'émissaire du Commandant supérieur de Ghardaïa a pu les transcrire. Il semble difficile de considérer comme apocryphes des documents dont la forme est précise, et dont le fond n'est que la réalisation et la confirmation d'un événement prévu depuis longtemps. »

Ces appréciations se trouvèrent d'ailleurs bientôt confirmées elles-mêmes. En effet, quelques jours plus tard, le 18 janvier, le Général commandant la division d'Oran rendait compte au Gouverneur Général du fait suivant : le chef de la tribu marocaine des Doui Menia venait d'envoyer deux cavaliers au Commandant supépérieur d'Aïne Sefra, pour lui faire part d'une lettre du sultan demandant « le nom des tribus du Gourara soumises à la France afin qu'il ne dirigeât pas d'entreprises

contre elles. » Aucun doute n'était possible sur les intentions et les agissements du gouvernement chérifien.

Telle était dès l'origine la manière de voir du Gouvernement Général de l'Algérie, qui l'avait fait connaître au Département des Affaires Étrangères, et M. de Freycinet, alors chargé de ce portefeuille, avait donné, au ministre de France à Tanger, des instructions très nettes pour couper court à ces menées. Accusant réception au Gouverneur Général des lettres du sultan, il ajoutait :

« En appelant l'attention du Ministre de France à Tanger, sur les considérations que vous suggère l'éventualité d'une prise de possession si peu effective qu'elle doive être, par le Maroc, de pays musulmans notoirement hostiles à la France, je l'ai prié de vous édifier sur l'exactitude des pièces qui vous inspirent de si justes préoccupations. En même temps j'ai fait observer à M. Féraud que l'esprit qui aurait décidé de pareilles communications serait trop contraire aux bons rapports que nous entretenons avec le Maroc, pour que nous ne comptions pas que le Chérif sera en mesure d'en atténuer par un démenti formel le fâcheux effet. »

Ce ne fut pas sans un certain étonnement qu'on apprit en Algérie la réponse du sultan, transmise par M. Féraud, qui le 19 décembre télégraphiait de Tanger : « Sa Majesté chérifienne déclare fausses et apocryphes les lettres en question. »

La dépêche adressée par notre ministre à Tanger au Ministre des Affaires Étrangères le 17 janvier 1887, pour faire suite à son télégramme, paraissait tout d'abord

confirmer ces dénégations. M. Féraud mentionnait en effet, en tête de sa lettre, que dans son entretien verbal avec Mouley Hassen, pour lui notifier les observations du gouvernement français au sujet de l'envoi des lettres saisies au Gourara, le sultan avait « vivement protesté contre ce fait et déclaré n'avoir jamais écrit ou signé de lettres semblables. » Mais la suite de cette dépêche aboutissait à une conclusion contraire.

« J'ai reçu à Maroc, écrivait M. Féraud, la dépêche confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 novembre, pour me signaler les tendances bienveillantes du sultan du Maroc à l'égard des tribus voisines du Sahara algérien et l'intention où il serait de se les inféoder et de grossir ainsi ses forces militaires avec des contingents turbulents toujours prêts aux actes d'agression.....

« Je lui ai demandé une explication catégorique au sujet des lettres dont on lui attribue la paternité et qui circulent depuis quelque temps dans le Sud algérien et remuent les populations du Gourara, du Tidikelt et du Touat. »

A cette demande d'explications catégoriques, le sultan avait répondu par l'intermédiaire de son Vizir des affaires étrangères :

« Nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous nous dites que les populations telles que les Touerga (Touareg) et autres, désirent amener le désordre dans ces régions, poussées qu'elles sont par la jalousie que leur inspirent les rapports amicaux qui existent entre les deux gouvernements, et que, pour ce faire, elles répandent mensongérement le bruit que les tribus du Sahara ont eu des entretiens avec le sultan et ont rap-

porté une lettre de Sa Majesté, dont les copies colportées parmi les populations du Sahara sont lues partout, de telle sorte que quelques-unes sont arrivées dans les mains du Gouverneur de l'Algérie qui vous en a envoyé une que vous joignez à votre lettre.

« Vous ajoutez que vous avez immédiatement écrit à votre gouvernement que cette lettre vous paraissait être apocryphe, lui faisant en outre ressortir les liens d'amitié existant avec le sultan. Je me suis rendu auprès de l'empereur, muni de votre lettre et de la copie qu'elle renferme. Sa Majesté, après avoir porté son attention sur les faits exposés par vous, m'a ordonné de vous répondre que cette lettre est absolument fausse et qu'elle n'est, ni comme rédaction, ni comme expressions, conforme à l'usage établi chez le sultan.

« La date est mise en chiffres indiens et jamais un écrit émanant de Sa Majesté chérifienne n'est daté autrement qu'en chiffres arabes. Pendant le mois de choual, dont cette pièce porte la date, l'empereur était au fond du Sous. »

En résumé, le sultan accusait réception d'une lettre se plaignant de ses relations avec les Touareg, alors qu'il s'agissait du Touat et du Gourara. Il ne niait rien lui-même, mais donnait l'ordre à son ministre de répondre que les lettres dont la copie lui avait été présentée étaient apocryphes, parce que le style n'en était pas celui de sa chancellerie et que les chiffres employés sur la copie n'étaient pas ceux en usage à sa cour.

M. Féraud connaissait trop bien les mœurs arabes pour se méprendre un instant sur la signification d'une telle réponse, aussi ajouta-t-il en l'envoyant :

« Je l'aurais désirée plus explicite, avec mention des deux lettres arabes précitées et des noms de pays tels que le Gourara, le Touat et le Tidikelt. Mais combien il est difficile d'obtenir des Arabes une réponse précise. » Et il terminait sa dépêche en disant que « malgré les assurances formelles qui nous sont données je me range entièrement à l'avis de M. Tirman, et de mon côté je veillerai avec le plus grand soin et m'efforcerai de connaître l'exacte vérité. »

La vérité est qu'en effet le sultan avait accepté l'envoi d'une députation du Touat et prescrit aux djemâa de lui faire des propositions pour l'organisation du commandement du pays. En septembre 1887, le général commandant la division d'Oran rendait compte du départ de la députation pour Fez.

Depuis le mois de juillet, les commandants supérieurs des cercles de Géryville et d'Aïne-Sefra avaient été avisés de cet événement par de nombreuses correspondances.

Le 14 juillet, Si el Menouar bel Heurma, oncle de Bou Amama, écrivait : « Les Gourariens ont envoyé une députation au sultan. » Même renseignement fourni, le 15 juillet, par Mohammed ben Abdel Aziz, de Figuig : « Des gens du Gourara sont allés ces jours-ci en députation auprès du sultan avec quarante esclaves. Ils sont passés par l'Oued-Saoura, cette nouvelle a été apportée par les Doui Menia et des gens du Tafilelt. » A la même date, Mouley Naïmi, principal notable d'Ich, écrit : « Un homme de mon ksar, rentrant de Figuig, déclare avoir entendu dire que les gens du

Touat ont envoyé une députation au sultan. » Le 27 juillet, lettre du caïd de Thyout : « Des gens du Gourara sont arrivés près de Figuig se rendant auprès du sultan. » Le 4 août, Sid el Menouar complète sa première information : « La moitié du Touat a envoyé une députation de quarante hommes au sultan, avec vingt nègres et quinze négresses. » Puis le 13 août, lettre du caïd de Mograr Foukani : « Une députation des gens du Gourara est arrivée auprès du sultan. »

Si précises que fussent ces informations, il parut utile de les vérifier. De nouveaux renseignements furent donc demandés à deux personnages religieux qui occupent une grande situation dans la partie du Maroc voisine de notre frontière et qui, bien que sujets marocains, l'un au moins, entretiennent avec nous des relations très cordiales : le chef de la zaouiya des Kenadsa et le chef de la zaouiya de Kerzaz. Le premier exerce son influence sur les tribus au nord de Figuig, et le second sur celles du sud jusqu'au Touat.

« Il est certain, écrivit Si Mohammed ben Abdallah, chef des Kenadsa, que les Gourariens se sont adressés au sultan pour obtenir sa protection. En réponse, Mouley Hassen leur a envoyé une lettre dans laquelle il leur demande notamment de se prononcer sur l'amalat auquel ils désirent être rattachés, Tafilelt ou Oudjda. La députation qui se rend à la cour de Fez aurait pour objet d'exprimer le choix fait à ce sujet. » C'est à la fin de juin que la députation, composée de vingt-cinq chorfa et de dix harrar (hommes libres), était passée à Kenadsa.

Le marabout de Kerzaz s'était montré plus réservé

sur le but du voyage de la députation; mais il reconnaissait qu'elle était arrivée à sa zaouiya dans le courant de juin. De même, tout en confirmant l'envoi de lettres du sultan au Gourara. il prétendait en ignorer le contenu.

Ces documents permirent au Gouverneur de l'Algérie d'attirer de nouveau l'attention du Département des Affaires Étrangères sur cette grave question. Invité à se préoccuper des agissements de la députation du Touat, M. Féraud répondit, le 9 novembre, que les renseignements transmis par la division d'Oran étaient exacts de tout point. La députation était arrivée à Meknès vers la fin d'août. Après avoir donné quelques indications sur les indigènes qui la composaient, notre ministre ajoutait : « Je ne sais rien des conversations qu'ils ont eues avec le sultan; » et plus loin : « Votre Excellence jugera sans doute qu'il ne faut pas se préoccuper outre mesure de ces relations plus platoniques que sérieuses entre le Makhzen et des populations si éloignées du centre d'action du gouvernement chérifien. » Puis : « A mon avis une démarche diplomatique auprès de Mouley Hassen pour l'inviter à ne pas accueillir les demandes du protectorat marocain que quelques ambitieux du Touat lui adressent dans un but d'intérêt personnel, serait plus nuisible qu'utile. On s'exposerait sans nul doute à une polémique interminable sur le droit d'intervenir dans un pays où lui, pas plus que nous, n'avons jamais pénétré, et où nous ne pénétrerons probablement de sitôt. »

M. Féraud avait terminé sa lettre par quelques considérations sur la possibilité d'utiliser en notre fa-

veur, dans la région du Touat, le concours du chérif d'Ouezzan. En transmettant, le 31 décembre, cette dépêche au Gouverneur de l'Algérie, le Département des Affaires Étrangères ajouta que l'objet de l'intervention du chérif d'Ouezzan, serait de « rassurer complètement, sur nos intentions, les tribus du Sud algérien, affiliées à l'ordre dont ce personnage est le chef. »

La notification de ces documents par le Gouverneur Général aux commandants des territoires intéressés, (23 janvier 1888) était accompagnée des réflexions suivantes :

« Notre représentant à Tanger..... parle de profiter de l'influence du chérif d'Ouezzan pour rassurer sur nos intentions les musulmans du Gourara et du Touat. « L'intervention du chérif d'Ouezzan est, sans aucun doute, un moyen à tenir en réserve, en vue de circonstances difficiles qui, d'ailleurs, selon M. Féraud, ne semblent pas encore s'être produites. « Il est permis de se demander s'il ne vaudrait pas mieux utiliser le concours des Oulad Sidi Cheikh. »

Cette seconde hypothèse ne paraissait d'ailleurs au Gouverneur Général guère plus fondée que la première, car il concluait :

« Je vous prierai aussi d'examiner si, contrairement à l'opinion émise par notre représentant au Maroc, et par suite des informations que vous auriez recueillies au sujet des menées du gouvernement chérifien auprès des habitants des oasis sahariennes, il y aurait nécessité de chercher à créer dès maintenant dans ces régions un courant favorable aux intérêts français. »

Les circonstances ne permettaient pas, en raison de

notre situation intérieure, des tendances de l'opinion, de donner suite aux projets d'intervention active et directe dans la région du Touat. Le gouverneur général se borna donc à faire connaître au Département des Affaires Étrangères, qu'après étude attentive de la question, il paraissait impossible d'utiliser le concours soit des Oulad Sidi Cheikh, soit du chérif d'Ouezzan. Telle avait été en effet l'opinion du commandement dans les territoires frontières du Sud oranais.

A cette communication, le Ministre des Affaires Étrangères répondit le 13 avril 1888 :

« Vous m'avez fait savoir que le général commandant la division d'Oran estime qu'il ne peut pas se servir des Oulad Sidi Cheikh, ni du chérif d'Ouezzan au Touat. Cette manière de procéder est trop conforme aux tendances que mon département a constamment favorisées chez les autorités du Sud oranais pour qu'elle soulève de ma part la moindre objection..... L'intervention des personnages marocains sympathiques à la France risquerait d'attirer plus qu'il ne convient l'attention du gouvernement chérifien. »

Nous évitâmes, en effet, tout risque semblable, mais pendant cet échange de correspondances, la députation reçue par le sultan à Meknès était rentrée au Touat, avec de nouvelles lettres de Mouley Hassen et des agents marocains chargés de procéder à la prise de possession des oasis de l'Oued-Saoura.

Le traité de 1845 avait déclaré superflue la délimitation des régions situées au sud des ksour oranais, ces régions étant inhabitables. C'était de la part du Maroc faire abandon de toute prétention historique sur les ksour du Gourara, du Touat, des districts voisins.

Jusqu'aux dix dernières années, en effet, le gouvernement marocain n'y entreprit rien qui pût nous porter ombrage. Mais lorsqu'à la suite du massacre de la mission Flatters, les chefs d'In-Salah s'adressèrent à Mouley Hassen pour lui demander sa protection, le sultan répondit avec empressement à ces ouvertures. Épistolaires au début, les relations des Touatiya avec le Maroc leur permirent de prendre vis-à-vis de nous la qualité de sujets marocains. Après le meurtre de Palat, craignant notre intervention, les djemâa du Touat se décidèrent à de nouvelles démarches. Elles offrirent au sultan l'envoi d'une députation pour établir leur vassalité. Mouley Hassen accepta, en demandant de plus que ses nouveaux sujets lui proposassent des chefs locaux.

La délégation se rendit à Meknès, auprès du sultan, et revint du Maroc accompagnée d'agents du gouvernement chérifien. Informé en temps voulu des événements qui se préparaient, le Département des Affaires Étrangères prescrivit tout d'abord à notre Ministre d'adresser à Mouley Hassen les remontrances nécessaires. Puis un changement de cabinet survint. On se contenta de la réponse dilatoire du sultan, qui s'était borné à nier toute relation avec les Touareg, en évitant soi-

gneusement de parler de celles qu'il entretenait avec le Touat. Prévenu par les soins du Gouverneur de l'Algérie du départ de la députation pour le Maroc, M. Féraud constata son arrivée à la cour, et tout en reconnaissant qu'il ignorait ce qu'elle avait fait, déclara que l'affaire ne méritait pas qu'on « s'en préoccupât outre mesure. »

L'incident fut clos sur cette conclusion du Ministère des Affaires Étrangères, qu'il serait « conforme aux tendances de son département... de ne pas attirer plus qu'il ne convient l'attention du gouvernement chérifien » sur le Touat, au moment même où Mouley Hassen tentait d'en prendre possession.

III

TOUAT : LE SULTAN ET LES TOUATIYA

Ce qui précède pourrait s'appeler l'histoire diplomatique de la question du Touat. C'est l'exposé fait au point de vue européen, sur documents, des incidents réduits à leur plus simple expression qui se sont passés dans ces dernières années.

Mais rien ne se prête moins à une semblable synthèse que les affaires musulmanes, avec leurs dessous; la complication extrême des compétitions individuelles qui s'y greffent sur toute négociation; les détails infinis des événements locaux, des incidents personnels qui concourent à l'accomplissement d'un fait d'ordre général.

Pour juger sainement une situation comme celle qui nous occupe, il faudrait connaître et pouvoir apprécier, en se plaçant au point de vue arabe, les connexités de tout genre qui l'ont engendrée.

Ce qui suit est un essai d'histoire ainsi conçu, d'après les renseignements recueillis par le service des Affaires Indigènes et quelques recherches complémentaires.

On a vu que In-Salah paraît avoir pris tout d'abord la tête du mouvement marocain au Touat. Dès 1881, El Hadj Abdelkader ould Badjouda, fondateur de la

zaouiya des Senousiya et chef de la djemâa du Tidikelt, avait fait au gouvernement chérifien des offres de soumission aussitôt agréées. Ce fut lui encore qui, après le meurtre de Palat, chercha le premier à resserrer les liens de vassalité récemment établis entre le Touat et le Maroc. Peut-être l'idée d'envoyer une députation au sultan lui appartient-elle. En tout cas, en 1884, il avait déjà fait offrir à Mouley Hassen un tribut de négresses. Mais le Tidikelt, situé au sud-est du Touat, ne forme qu'un district isolé, et bien que le rôle politique d'El Hadj Abdelkader ould Badjouda ait été considérable, son autorité n'a jamais dépassé les ksour de son canton.

Tous les autres groupes d'oasis du Gourara, du Touat proprement dit, représentent autant de partis distincts. Si peu unis qu'en soient les ksour, entre lesquels les guerres locales sont fréquentes, chacune de ces collectivités n'en a pas moins des tendances communes à ses diverses fractions. Elles reprirent donc, chacune pour son propre compte, les projets dont El Hadj Abdelkader ould Badjouda avait été l'initiateur. Soit par des messages expédiés directement, soit par l'intermédiaire des indigènes du pays émigrés au Maroc, elles entrèrent tour à tour en relations avec le gouvernement chérifien.

Cette simultanéité d'action aboutit, en 1886, à une entente. Des délégués de toutes les djemâa se réunirent à Timimoun et décidèrent l'envoi au sultan d'une députation représentant collectivement leurs mandataires.

De même que, malgré leurs traditions particula-

ristes, les ksour se groupent en districts, ceux-ci se distribuent en régions géographiques qui offrent chacune, à défaut d'homogénéité, une certaine conformité de vues politiques : le Gourara, le Touat, l'Aougue-rout, le Tidikelt. Moins étendus, moins populeux, ces deux derniers pays ne pouvaient jouer qu'un rôle secondaire. Aussi le Gourara et le Touat ne tardèrent-ils pas à se disputer la prépondérance dans les négociations à ouvrir avec le Maroc. Ce conflit dégénéra en compétitions entre deux personnalités indigènes, également influentes, mais à des titres divers.

Mohammed ben Salem ould el Hadj Abderrahman était un des chefs de la djemâa de Timimoun, le principal ksar du Gourara, presque sa capitale, et d'où partent les mots d'ordre dans toutes les affaires intéressant l'ensemble de cette région.

Son rival, Mouley Ali ould Mouley Smain, chef de la zaouiya des Kountah, au Touat, devait à ce titre, à sa qualité de chérif, et à un esprit d'intrigues très développé, une grande notoriété au Touat, quoiqu'il y fût peu influent. On lui a attribué un rôle prépondérant dans l'assemblée où fut résolu le départ de la députation. On prétend même qu'il conçut le premier le projet d'une démarche collective auprès du sultan, et qu'il servit d'intermédiaire entre les différents ksour et districts pendant tous les pourparlers qui précédèrent la réunion de Timimoun.

Le rôle joué à ce moment par Mouley Ali, avait probablement eu au préalable l'assentiment du sultan. Il est en effet chef, dans l'Oued-Saoura, d'une branche du grand parti religieux des Mokhtariyn ou Koun-

tah[1], dont presque toutes les fractions sont en rapports suivis avec Mouley Hassen, qui en a fait les instruments de sa politique saharienne.

Qu'il y ait eu, ou non, entente préparatoire entre le sultan et Mouley Ali, il est à peu près avéré que celui-ci souleva le premier, lors de la réunion de Timimoun, l'idée de la création d'un commandement marocain au Touat; idée accueillie sans enthousiasme dans le pays, mais qui tenait assez au cœur du sultan, pour qu'en agréant l'envoi de la députation, Mouley Hassen ait demandé des candidats aux places à créer. Mais il ne semble pas que, ni Mouley Ali, ni que son rival Mohammed ben Salem, aient osé, dans la réunion des djemâa, donner carrière à leurs ambitions. Rien ne fut décidé au sujet de l'installation d'un commandement marocain.

Mouley Ali et Mohammed ben Salem n'étaient donc que les membres les plus importants de la délégation qui se mit en route au mois de mai 1887. Elle comptait une vingtaine de chorfa, du Touat propre-

1. Les Kountah forment une branche de la grande famille des Bekkaï de Timbouctou, fondateurs de la zaouiya du Touat, leur berceau. Depuis la dispersion de cette famille, après la mort de Cheikh Ahmed el Bekkaï, le riva-d'El Hadj Omar, son influence religieuse est passée aux mains des Mokhtariyn, confrérie issue de Sid el Mokhtar el Kebir, aïeul de Cheikh Ahmed et qui fit, un moment, de Timbouctou le centre de sa puissance. Les mokhtariyn sont divisés en fractions nombreuses, dans le Sahara, du Soudan au Maroc. Partout ils jouissent d'un ascendant que le temps n'a pas encore entamé. Aussi, lorsque Mouley Hassen, qui, voulant imiter en tout ses ancêtres, entreprit de restaurer son influence dans la zone saharienne, ce fut à eux qu'il s'adressa. Il fit notamment venir à Marokesch, Cheikh Maou el Aïnin, chef des Mokhtariyn de l'Ouest, lui construisit une zaouiya et mit à son concours le prix qu'il valait.

ment dit ou du Tidikelt, et dix harrar, hommes libres, représentant le Gourara. Avec elle partait un tribut de négres et de négresses au nombre d'une quarantaine, sans compter les présents de toute sorte destinés à être offerts au sultan, or du Soudan, parfums, cire, tapis, etc., etc.

De vifs dissentiments ne tardèrent pas à éclater entre Mouley Ali et Mohammed ben Salem. D'autre part plusieurs délégués du Touat appartenaient à une école religieuse hostile aux Kountah : la confrérie de Mouley Taïeb, dont le chérif d'Ouezzan est le chef, et dont les adeptes sont trés nombreux au Touat. Au moment de l'arrivée de la délégation à Meknés, le fils aîné du chérif d'Ouezzan, Sid el Arbi, se trouvait dans cette ville, où les gens du Touat forment une importante colonie, entièrement à la dévotion de sa famille. Il accueillit d'une manière particulière trois moqaddem de Mouley Taïeb membres de la députation. Cette démonstration acheva d'isoler Mouley Ali.

La délégation fut reçue par le sultan dés sa rentrée à Meknés aprés son expédition d'été et, malgré ces incidents, ce fut Mouley Ali qui, soit en raison de ses agissements antérieurs, soit qu'il sût mieux que ses rivaux se concilier les bonnes grâces du makhzen, reçut de Mouley Hassen l'accueil le plus favorable.

Le sultan accepta le tribut qui lui était offert et fit, en retour, remettre à Mouley Ali des présents destinés tant à lui qu'aux autres membres influents de la députation. Mais ayant eu connaissance des hésitations et des dissentiments auxquels avait donné lieu la question des commandements à créer, il resta, à cet égard,

sur la réserve. Il parut toutefois encourager les bonnes volontés en prodiguant des promesses dont, l'amour-propre aidant, les intéressés purent s'exagérer l'importance.

Tel fut le cas de Mouley Ali qui, au sortir d'une audience particulière, se prétendit investi du titre de représentant du sultan au Gourara et au Touat. Il en profita pour s'approprier les minces cadeaux destinés à la députation (trois chevaux, trois mulets, trois cents mitkals, soit une valeur d'environ mille francs et quelques vêtements). Peut-être ses prétentions n'étaient-elles pas sans fondement, à en juger par quelques passages d'une lettre de Mouley Hassen aux djemâa du Touat. Mais il ne reçut pas d'investiture régulière.

Si Mouley Hassen n'avait pas jugé que la situation lui permît de donner ouvertement suite à ses premiers désirs, du moins profita-t-il de l'occasion pour tenter, à défaut de la création de commandements marocains au Touat, l'ébauche d'une organisation administrative. En effet, il adjoignit à la députation, au moment de son départ, un des oumana de Fez, Mouley Mohammed ben Rechid, et deux cavaliers de son makhzen particulier, les nommés Abdesselem et Abd en Nebi, dont le premier avait rang de caïd mia. Chargés de remettre aux djemâa les brefs chérifiens, ils avaient, en outre, la mission particulière de procéder au recensement des ksour et des palmiers, puis d'étudier sur place les dispositions réelles des habitants.

Peut-être même les envoyés du sultan emportaient-ils, comme le bruit en a couru, des instructions secrètes plus étendues, celle entre autres de faire recon-

naître, le cas échéant, les pouvoirs de Mouley Ali. Mais les incidents qui se produisirent au retour de la députation les mirent à même de constater que l'importance de ce personnage avait été surfaite. En effet, les autres délégués, une fois arrivés au Tafilelt, où ils se sentaient plus de liberté d'action qu'à Meknès, lui réclamèrent une première fois leur part des présents du sultan, et obtinrent, mais sans succès, que l'affaire fût portée devant un cadi du pays.

Après une seconde discussion, où intervint en sa faveur le représentant de Mouley Hassen, Mouley Ali dirigea sur la zaouiya kountah, deux des chevaux et les mulets qu'il ramenait. Mais dès qu'on fût à Timimoun, l'animosité de ses collègues se donna libre carrière.

Les gens du ksar firent à la députation un accueil empressé, et la lecture des lettres du sultan, dans la grande mosquée, excita vivement l'enthousiasme populaire. Ce premier moment d'effervescence passé, Mohammed ben Salem put faire part des impressions qu'il rapportait de son voyage à la djemâa de la ville dont il était le chef le plus écouté. Aussi Mouley Ali, qui, malgré tous les avertissements, avait continué à se donner le premier rôle, qui persistait à s'attribuer le titre de caïd, devint-il bientôt l'objet des attaques les plus vives.

En particulier, son installation avec les agents du makhzen donna lieu à une scène violente. Pour honorer ces hôtes étrangers on les avait logés dans une maison appartenant à une femme qui jouissait d'un certain renom de maraboutisme et dont les fils étaient alors absents. A leur retour, ceux-ci firent maison nette en

jetant dehors et les Marocains et Mouley Ali. Tenant cependant à héberger les premiers, la djemâa acheta aussitôt l'immeuble au prix de 400 douros, mais sans s'occuper de Mouley Ali. Malmené par la foule, dépouillé de ses vêtements, de ses armes, de son cheval, menacé de mort, il dut bientôt prendre la fuite, et chercher un asile à la petite zaouiya de Sid el Hadj Belgacem, en dehors du ksar. Les marabouts du lieu intervinrent en sa faveur et lui firent rendre quelques effets, mais sous condition de son départ immédiat pour la zaouiya Kountah, où il rentra piteusement.

Tel fut l'épilogue assez ridicule des tentatives de Mouley Hassen pour organiser le commandement du pays, tentatives qui n'avaient pas revêtu une forme très accusée, dans lesquelles il faut faire là part des intrigues ambitieuses de Mouley Ali et des mœurs marocaines en matière de nominations aux places administratives, mais qui, à tout prendre, constituaient un ballon d'essai.

C'est, en effet, le terme le plus propre à caractériser l'expérience tentée par le sultan, à en juger par la lettre suivante, datée du 25 septembre 1887, et qu'avait apportée la députation :

« ....

« A nos serviteurs très gracieux, tous les Ahl Touat, nobles, marabouts, prolétaires, que Dieu vous fasse suivre le droit chemin.......

« J'ai reçu votre lettre....... et les marques d'affection que vous m'avez transmises par son porteur.

« En agissant ainsi, vous avez arrosé dans les cœurs pleins de pureté des jardins aux arbres touffus.

« Vous êtes suffisamment remplacés par celui qui est venu avec votre glorieuse caravane en votre lieu et place pour me rendre visite.......

« Votre envoyé vous a dignement remplacé dans l'entrevue cordiale qu'il a eue avec moi. Il m'a remis le cadeau et m'a détaillé tout ce qu'il avait été chargé de me présenter de votre part.

« J'ai accepté les esclaves que vous m'avez envoyés en un cadeau, qui est supérieur à tous les autres et conforme aux règles de la Sounna du Prophète, etc... »

Rien, dans cette missive, n'indiquait explicitement la nomination de Mouley Ali au commandement du pays, mais eu égard aux coutumes indigènes, ces mentions répétées et élogieuses de ses services pouvaient passer pour l'approbation de ses visées. Elles étaient évidemment destinées à lui faciliter la prise en main du pouvoir si son influence avait été telle qu'il l'affirmait. Sans trop s'engager, Mouley Hassen avait voulu du moins essayer de mettre à profit l'occasion qui s'offrait. Si la tentative aboutit à un insuccès, il y avait eu assez de précautions prises pour que l'échec n'atteignît pas directement le sultan.

Si les instructions secrètes données aux agents du Makhzen qui accompagnèrent la députation à son retour au Gourara n'ont pas eu de suite, la mission qui leur avait été officiellement confiée peut avoir réussi. Les renseignements recueillis alors établissent que dans la plupart des ksour on leur fit un accueil empressé. Partout les ksouriens les reçurent en faisant parler la poudre, et dans chaque ksar de quelque

importance, Mouley Mohammed, leur chef, lut ou fit lire publiquement à la mosquée, comme ouassia, comme instructions politiques et religieuses, les missives chérifiennes.

De Timimoun, après un séjour de dix jours, ils se rendirent par petites étapes, à travers le Gourara, à Deldoul chez Bou Amama. Puis par Bouda, Timmi, Tamenti et Reggan, ils gagnèrent la dernière oasis du Touat méridional, Sali, et parcoururent ensuite le Tidikelt jusqu'à In-Salah. Le voyage se fit d'ailleurs lentement, car arrivés au Gourara en février 1888, Mouley Mohammed et ses compagnons ne repartirent pour le Maroc que dans les premiers mois de l'année suivante,

Ainsi qu'il en avait été chargé, le premier rapportait une liste complète des ksour avec des indications multiples sur leur situation et leurs tendances politiques, outre le recensement approximatif des habitants et des palmiers. L'affirmation de nombreux indigènes ne laisse aucun doute sur ce point. En outre, les Marocains, pendant tout le cours de leur voyage, paraissent avoir recueilli, sous forme de hédia, tributs volontaires destinés au sultan, de nombreux présents, des esclaves surtout. L'Aougerout seul donna douze négresses, une par ksar. D'autres districts se montrèrent moins généreux, affectant de considérer cette contribution comme destinée seulement aux envoyés de Mouley Hassen eux-mêmes. En tout cas, soit à titre de sokra, c'est-à-dire de gratifications personnelles, soit comme hédia, ils réunirent pendant leur année de séjour au Touat un nombre d'esclaves suffisant pour que le temps ait dû leur paraître fructueusement employé.

Avant d'examiner quels ont été, au point de vue des relations politiques du Touat et du Maroc, les résultats obtenus par la mission marocaine, et les conséquences du voyage à Fez de la députation, il faut revenir sur le mouvement d'opinion créé par l'appréhension des comptes à rendre pour le massacre de la mission Flatters, et l'assassinat de Palat.

L'envoi à El Goléah d'un officier avec un petit détachement de spahis, et l'installation, dans ce ksar, d'une maison de commandement, paraissent avoir eu une influence décisive sur la détermination prise par les gens du Touat. On en trouve la trace dans un grand nombre de lettres adressées aux commandants de nos postes frontières par des agents de renseignements. Si Kaddour ben Hamza mentionne lui-même ce fait à plusieurs reprises dans sa correspondance avec Géryville, et son affirmation, qui, si elle était isolée, pourrait sembler suspecte de quelque arrière-pensée, se trouve corroborée par les indications données par le fils du chérif d'Ouezzan à M. Féraud [1].

Les Touareg Ahaggar, eux-mêmes, manifestèrent quelque émotion de notre pas en avant, et Mouley Ali fut chargé de remettre au sultan une lettre d'Ahitaghel et de Ould Guerradji, leurs deux principaux chefs, disant en substance :

« Sachez que les Touareg reconnaissent votre domination et l'ont toujours reconnue depuis des

1. Lettre du 9 décembre 1887.

siècles. Les Touareg ont fait évacuer Rhat par les chrétiens qui s'y trouvaient et les ont massacrés. Tout le pays est soumis à votre domination, des limites du Sous el Aksa au Fezzan. Les Français sont à El Goléah. Ils vont s'établir aussi à Hassi el Ahmar sur l'Oued-Mguiden, à six journées de marche d'In-Salah, pour s'emparer de tout le pays jusqu'à Timbouctou. Vous êtes prévenu [1]. »

Les lettres, adressées par Mouley Hassen aux mandataires des délégués qu'il avait reçus à Meknès et qu'on a pu se procurer, font le jour sur l'état d'esprit de ces populations. Ainsi un message du 27 septembre 1887, à la djemâa de Timimoun, contient ces mots :

« .... Celui que vous m'avez envoyé pour me rendre visite et chercher à pénétrer à fond ce qui a fait l'objet de votre demande la plus importante, relativement aux inquiétudes que vous inspire la crainte des souffrances que vous pressentez de la part des Français établis près des limites de votre territoire et la purgation dans votre pays des calamités dont vous avez le pressentiment. »

Cette lettre se terminait par la recommandation assez vague d'agir vis-à-vis de nous avec prudence et patience, et la mention des bons rapports qu'entretiennent les deux gouvernements, français et marocain.

Plus nette encore est une lettre communiquée à la même djemâa, lors du retour de ces délégués :

---

1. Lettre du général commandant la subdivision de Mascara, du 14 mars 1888.

« A nos fidèles sujets les habitants du Touat depuis Tabelkoza jusqu'à Foggaret ez Zoua........... au sujet des craintes que vous éprouvez de voir les Français pénétrer sur votre territoire. Cela n'arrivera jamais, s'il plaît à Dieu. Vous m'avez en outre entretenu de la demande faite par la tribu des Mouadhi, de se soustraire au joug français[1] prétextant qu'ils font partie intégrante du Touat[2]. Je ne puis rien vous répondre encore; mais que des notables de cette tribu viennent à nous, et nous rechercherons dans nos archives si en effet le pays d'El Goléah nous a appartenu. Je répondrai alors[3]. »

Voici, enfin, un document à coup sûr typique[4].

« A nos serviteurs, gens de noble origine, bien choisis les notables d'In-Salah, principalement les Beni Amar Melouk et les Ahl Azzi.................. ..... Vous me disiez que lorsque vous avez apris que mon maître, mon père, le saint, avait été reçu dans la

1. Les Chaâmba Mouadhi d'El Goléah, inféodés aujourd'hui à Bou Amama, comme ceux d'Ouargla et de Metlili, ont en effet tenté une démarche de ce genre auprès du sultan, par l'intermédiaire du nommé Diffani ben Alia, qui a été pour ce fait emprisonné préventivement au commencement de 1888.

2. El Goléah comptait dans le Touat au XVIIe siècle.

3. Lettre du général commandant la division d'Alger au gouverneur, 4 mai 1888.

4. Pour apprécier la valeur de ces documents on peut rappeler le fait suivants : En 1884, des renseignements fournis au gouvernement général de l'Algérie par les Affaires Étrangères signalaient le Mahdi de Khartoum comme cherchant à provoquer un mouvement en sa faveur chez les peuplades sahariennes, à l'ouest de l'Égypte et au sud de la Tripolitaine. Une enquête sommaire permit de se rendre compte qu'il s'agissait seulement de proclamations du Mahdi colportées par des pèlerins, qui au retour du Hedjaz, avaient pris la voie de terre, et qu'une de ces proclamations était arrivée à In-Salah. Il parut intéressant de se la procurer. Un mois après une copie en était ap-

maison du dispensateur de générosité, vous avez éprouvé une grande peine. Vous me donniez ainsi des preuves de votre attachement à moi et vous m'exposiez que vous étiez sincères dans cet attachement.....

« Je vous compte parmi les plus nobles de mes administrés. Je ne cesserai d'être fidèle à mes engagements, qui doivent être suivis..... Je ne serai pas indifférent pour vous. Je vous protégerai de toutes mes forces.....

« Quant à la réclamation que vous m'avez adressée au sujet du gouvernement français, et de ses désirs d'entretenir avec vous des rapports commerciaux et de libre échange, et des ruses qu'il emploie vis-à-vis de vous pour pénétrer au milieu de vous, ainsi que les bonnes grâces qu'il vous prodigue, la première chose à faire pour vous en préserver est de vous éloigner de lui, afin d'éviter toutes relations verbales ou actives. Car souvent ce qui est doux cache un poison subtil et une maison, malgré tous ses embellissements, n'est pas belle si elle n'est pas élevée sur un terrain plat.

« J'ai ordonné verbalement à leur chef d'empêcher de mettre à exécution ce qui a fait l'objet de vos plaintes et de cesser de vous importuner de leurs demandes, car ils ont des traités à respecter et des engagements à tenir [1].

---

portée à Ouargla. Son authenticité, qui pouvait paraître douteuse au premier abord, résulte pleinement d'une comparaison avec le texte des pièces similaires interceptées en Égypte. Les quelques différences de rédaction constatées, tenaient uniquement à des fautes de copie, explicables par le nombre des reproductions successives, entre Khartoum et In-Salah.

1. Ce passage vise les tentatives du commandant supérieur de Ghardaïa

« Je demande à Dieu de vous protéger et de veiller sur vous, afin que l'ennemi ne trouve aucun moyen de vous atteindre.

Ces textes et d'autres, caractérisent la situation. Sous l'empire de la crainte, des offres de vassalité ont été faites au sultan, qui a répondu par des promesses de protection. Mais Mouley Hassen, qui possède à un haut degré le culte de la tradition, ne pouvait s'en tenir à des déclarations de principe ; il chercha à entrer dans le domaine de la pratique, par une série d'actes préparatoires à la prise de possession effective du Touat : envoi de lettres, d'instructions politiques aux Djemâa, envoi de trois agents du Makhzen dans l'Oued Saoura, établissement par eux des listes de recensement et perception de Hédia.

Il est donc assez naturel que le sultan considère le rattachement du Touat à son empire comme un fait accompli. Mais ses tentatives d'occupation ont conservé un caractère en quelque sorte unilatéral, et si elles sont de nature à justifier de notre part des appréhensions pour l'avenir, elles ne sauraient engager le présent. Mouley Hassen s'est leurré sur les intentions des habitants du Touat, dont la conduite dans toute cette affaire n'a pas été dégagée, tant s'en faut, d'arrière-pensées. Verbalement, par l'organe de leurs envoyés à Meknès, et à maintes reprises par

pour nouer des relations suivies avec In-Salah. Il en résulterait que le sultan aurait fait des représentations verbales à notre ministre à Tanger, comme le bruit en a couru à Fez.

écrit, ils ont fait acte d'obédience au sultan, parce qu'ils croyaient nécessaire d'obtenir la protection du Maroc contre la France. Ce résultat acquis, quelques ambitieux seuls ont admis la possibilité d'une sujétion plus complète, et la grande majorité de la population, décidée à conserver son indépendance, s'est refusée à accepter des chefs relevant du Makhzen.

Un coup d'œil sur l'état social du pays fait comprendre les motifs de cette attitude, démonstrative en manifestations, réservée en actes.

La population comprend quatre classes : Nègres, Harratin, Berbères et Arabes. Des Nègres, esclaves, rien à dire. De beaucoup les plus nombreux, les Harratin pourraient prétendre à une certaine influence. Mais descendants des autochtones, dépossédés par les Arabes et les Berbères, ils ne forment plus qu'une caste inférieure. Clients des deux autres, ils ne possèdent pas et travaillent comme métayers ou serfs des propriétaires du sol. Leur rôle politique est nul.

Toute l'autorité appartient aux Arabes et aux Berbères. Cantonnés les premiers à l'Est, les seconds dans l'Ouest, ils ne sont pas mélangés, bien que quelques familles arabes, résidant dans les ksours Zénata, aient acquis une certaine prépondérance, vestige effacé de l'ancienne suprématie de leur race.

Dans les ksour berbères, le pouvoir est exercé exclusivement par les djemâa, assemblées locales des notables. Fidèles aux institutions nationales, les Berbères tiennent essentiellement à leur autonomie municipale, et si, dans

un moment de crainte, ils se sont montrés disposés à s'abriter sous la protection marocaine, ils n'ont pas entendu qu'elle pût leur imposer d'autre obligation que celle d'afficher l'étiquette de sujets du sultan. On a vu que le seul fait d'avoir passé pour candidat du gouvernement marocain au commandement du pays, fit courir, au chef de la zaouiya Kountah, danger de mort.

Du reste, une particularité de la politique locale, faisait obstacle à toute action effective du sultan chez les Berbères. Le pays est divisé en deux grands partis, Ihammed et Sefian, auxquels se rattachent tous les ksour, sans que la répartition géographique des oasis semble influer sur ce groupement. Dans un même district, une fraction des ksour est Ihammed, l'autre Sefian.

Bien que les hostilités entre les deux partis rivaux aient cessé depuis une trentaine d'années, après un demi-siècle de luttes acharnées, ils sont encore séparés par une inimitié très vive. Entre Ihammed et Sefian, l'entente n'est possible sur aucun point. Les Sefian s'étant montrés favorables à l'idée d'un protectorat marocain quelque peu effectif, les Ihammed s'en déclarèrent les adversaires.

Redoutant notre avance, ils se décidèrent cependant à participer aux démarches près du sultan, mais en spécifiant qu'ils ne consentiraient en aucun cas à une occupation marocaine, si réduite qu'elle fût. Ils accentuèrent plus tard cette attitude, en faisant aux agents du Makhzen un médiocre accueil dans leurs ksour. De toute évidence une action trop caractérisée du Makhzen

eût été le signal d'une reprise générale des hostilités entre Sefian et Ihammed [1].

Chez les Arabes, au contraire, l'autorité des chefs religieux ou nobiliaires s'est maintenue presque absolue, et l'installation d'agents du gouvernement chérifien n'eût pas eu chez eux la portée d'une révolution sociale. Mais, en majorité serviteurs religieux des Ouled Sidi Cheikh [2], hostiles au Maroc et ralliés à notre cause, ils ne prirent pas part au mouvement en faveur du protectorat marocain, et se bornèrent à observer, vis-à-vis des envoyés du sultan, l'attitude courtoise qui est de tradition dans les mœurs musulmanes. Certaines tribus arabes (Meharza, Khenafsa) nous livrèrent sans difficulté les lettres de Mouley Hassen. Bien plus, au moment même où se dessinait le mouvement marocain, les Khenafsa envoyèrent au commandant supérieur de Géryville un méad comprenant le personnage le plus influent de la tribu, Cheikh Hammou, et les notables de trois des principaux ksour du Gourara oriental [3], qui nous renouvelèrent les offres de sou-

1. Dans le Touat méridional, où se trouve la zaouiya Kountah, le retour de Mouley Ali, son chef, fut le signal de luttes entre ses partisans et les chorfa de Sali, qui sont Ihammed. Une discussion au sujet d'un vol de bestiaux, s'envenima. Des gens de Sali, de passage à la zaouiya, se virent insulter et chasser. Leurs frères prirent les armes et remportèrent un léger succès sur leurs adversaires. Attaqués à leur tour et battus, ils cherchèrent des alliés. Peu s'en fallut que tout le Touat el Hennah ne prît part à cette guerre, peu meurtrière, mais qui coûta cependant la vie à quelques indigènes de chaque côté, et qui dure encore, avec des alternatives de trêve armée.

2. Le parti des Oulad Sidi Cheikh comprend les Meharza et les Khenafsa du Gourara oriental; les Zoua et les Oulad Mokhtar d'In-Salah. On ne compte guère comme échappant à leur influence que les Oulad Ba Hammou d'In-Salah, et les Ghenamna du Gourara occidental.

3. District de Chott, ou Djereifat.

mission, d'entente politique, déjà faites à maintes reprises par la tribu (juin 1885).

En résumé, si tous les habitants du Touat se sont trouvés d'accord pour se tourner vers le sultan du Maroc en un moment de panique, tous également, ou presque tous, ont fait leurs réserves, ou manifesté leur hostilité, lorsque Mouley Hassen a tenté de donner à leur démarche une suite conforme aux ambitions traditionnelles de sa dynastie; mais leur conduite a été inspirée par des motifs différents : attachement aux institutions municipales de la part des Berbères, et de la part des Arabes, velléités conformes à la politique anti-marocaine des chefs religieux prépondérants.

Depuis le retour à Fez (février 1889) de la mission envoyée au Touat par le sultan, la situation ne s'est pas modifiée d'une manière très sensible. Le régime politique des ksour berbères n'a pas changé, et les relations de Mouley Hassen avec les djemâa sont restées épistolaires. Tout ce qu'on peut signaler, c'est un léger développement de l'influence marocaine dans le district d'In-Salah, où la prépondérance appartient aux Oulad Ba Hammou, dont les chefs, les Oulad Badjouda, ont été les initiateurs de la propagande anti-française en 1881. En effet, d'après deux indigènes de cette tribu, de passage à Ouargla, au mois d'août 1890, le fils d'El Hadj Abdelkader ould Badjouda, qui lui a succédé, prend maintenant le titre de caïd, et exerce l'autorité sur ses partisans, sans l'intermédiaire de la djemâa, dont son père n'était que le membre le plus influent.

L'histoire diplomatique des relations qui se sont établies entre le Maroc et le Touat, dans les dernières années, montre qu'il y a eu de part et d'autre des déclarations de solidarité : demandes de protection d'un côté, affirmation de suzeraineté de l'autre : le tout d'ailleurs, par correspondance, avec la solennité exubérante du style arabe, qui n'est pas, on le sait, exempte d'exagération.

L'histoire anecdotique, la seule vraie, en somme, quand il s'agit de peuplades pour lesquelles les documents diplomatiques ne tirent pas plus à conséquence, que les hyperboles de la langue, éclaire ces événements d'un jour un peu différent. Elle montre que l'appréhension éprouvée par les divers districts du Touat, d'une marche en avant de notre part, s'est, en partie spontanément, en partie sous l'influence de connivences ambitieuses, fondue en une orientation vers la puissance considérée comme adverse de la nôtre — et cela sincèrement de la part de quelques-uns, avec des réserves pour la plupart, à contre cœur pour certains.

Telle fut l'origine de l'envoi, à Mouley Hassen, d'une délégation collective, envoi qui a été le seul acte précis quant à ses tendances, et grave quant aux conséquences dont il était susceptible, qu'on puisse relever dans cette période.

En bon politique, Mouley Hassen s'est empressé, s'il n'avait occultement pris les devants, de répondre par une sorte de déclaration de protectorat, mais entourée d'assez de précautions oratoires, pour n'être pas

compromettante. Passant aux actes, il chercha à favoriser l'implantation au Touat d'une grande influence individuelle, au profit d'un personnage qu'il pût, en cas de succès, déclarer son mandataire. Puis, il envoya des agents, chargés officiellement d'une mission honorifique et quelque peu administrative, et munis sans doute d'instructions secrètes ayant pour but d'obtenir l'établissement progressif d'un lien matériel de vassalité entre le Touat et le Maroc.

Ces tentatives échouèrent. Mouley Ali, en affirmant qu'il était le représentant du Makhzen, n'obtint qu'avanies, et la mission, si elle eut des succès, éprouva aussi des déboires.

Les habitants du Touat, ou plutôt les castes qui détiennent l'autorité morale et effective, sont trop divisées d'origine et d'aspiration ; les mœurs d'indépendance tiennent trop au cœur de certains ; l'influence anti-marocaine de quelques chefs religieux est trop étendue chez d'autres, pour que le succès ait pu couronner les tentatives, assez peu énergiques du sultan.

Mais il n'y a pas à se dissimuler, que Mouley Hassen, en procédant autrement, aurait pu réussir complètement, et qu'il le pourrait demain, si un incident quelconque lui fournit une occasion propice. En tout cas, il a su très habilement laisser un caractère de persistance à la démarche, tout occasionnelle, que firent auprès de lui les délégués des djemâa. Cela lui permet de se dire de temps à autre, de se croire peut-être, le maître du pays. Il y a là un danger incontestable, mais non une situation irrémédiable.

IV

BOU AMAMA

Les dangers qui résultent pour nous des entreprises marocaines au Touat, ne sont pas douteux. Si Mouley Hassen réussissait à prendre possession de cette dépendance naturelle de l'Algérie, notre frontière saharienne se trouverait en partie fermée. Les difficultés de notre avance dans le Sud, s'aggraveraient singulièrement. Puis il est permis de se demander quels seraient nos voisins dans l'Oued-Saoura, après la liquidation de la question marocaine; de craindre qu'une puissance étrangère vienne un jour occuper, à titre de province de l'empire chérifien, l'enclave formée par ces régions dans le Sahara algérien.

Ces considérations ont assez d'importance pour qu'il ne soit pas nécessaire d'établir, par d'autres arguments, l'urgence de nous occuper activement de ce qui se passe au Touat. Il est toutefois, de ce côté, à l'heure actuelle, une menace directe pour la sécurité de l'Algérie méridionale, un péril de quelque gravité, qu'il importe de signaler également.

Toutes les insurrections du Sud ont eu leur foyer et leur point d'appui au Touat. C'est de là que

Mohammed ben Abdallah, en 1853 et 1859, Bou Choucha en 1871, sont venus soulever les tribus d'Ouargla. C'est là aussi que les Oulad Sidi Cheikh s'étaient réfugiés et qu'ils ont préparé la révolte du Sud oranais en 1882. Chassés de notre territoire, ces agitateurs, réfugiés au Touat, ont pu à loisir y enrôler leurs partisans, se procurer les ressources nécessaires pour une entrée en campagne; puis, le jour venu, partir à la tête de quelques bandes, se présenter au milieu de nos tribus, qui les attendaient, et les entraîner à leur suite pour la guerre sainte.

Aujourd'hui, nous sommes une fois de plus sous le coup d'un appel aux armes des tribus soulevées par Bou Choucha et Mohammed ben Abdallah. Les conditions sont identiques. Seul, le nom de l'agitateur est autre : Bou Amama.

Après sa défaite, le chef de l'insurrection de 1882 se réfugia au sud du Gourara, près de Deldoul. Il y passa les premières années dans l'isolement, ayant été accueilli sans empressement par les ksouriens berbères, pour la plupart serviteurs religieux de la maison d'Ouezzan. Seuls quelques Zoua, clients des Oulad Sidi Cheikh, fixés dans le pays, se groupèrent autour de lui, avec les tentes du douar où avait été tué le lieutenant Weinbrenner. Tous les indigènes des tribus soulevées rentrèrent sur notre territoire. On pouvait supposer le rôle politique de Bou Amama terminé avec le soulèvement du Sud oranais.

Son installation à Deldoul le mit en relations avec le chérif de Medghara, chef de la confrérie des Derkaoua au Tafilelt. Jusqu'en 1882, ce marabout, bien que fort

influent, n'avait jamais fait parler de lui comme prêcheur de guerre sainte. Après l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh, au contraire, sa zaouiya devint le centre d'une propagande acharnée contre nous. Sa situation grandit encore. Il put, au bout de quelques années, considérer comme à son entière dévotion presque toute la confédération des Beraber, au nord du Tafilelt, jusqu'à l'Atlas, ainsi que plusieurs fractions des tribus marocaines, voisines de notre frontière oranaise, au nord de Figuig : les Beni Guill, Doui Menia, Oulad Djerir, et quelques tentes des Haméyan. Si bien qu'en 1887, il essaya de mobiliser ses forces pour les lancer sur notre territoire, entreprise qui n'échoua que par l'intervention du sultan.

Bou Amama, dans ces circonstances, fit ouvertement cause commune avec les Derkaoua. Il dut à cette alliance quelque popularité dans les tribus marocaines du Sud et à plusieurs reprises les Beraber le sollicitèrent de s'établir parmi eux. Peut-être à la mort du chérif, qui est parvenu aux limites de l'extrême vieillesse, se trouvera-t-il en ligne pour recueillir son héritage politique, malgré la différence d'affinités religieuses.

La situation de notre ancien adversaire s'est donc modifiée depuis son arrivée à Deldoul. Ce ne sont d'ailleurs pas les Beraber seuls qui lui témoignent de l'attachement. Il a reçu des Touareg Ahaggar les mêmes ouvertures, plusieurs fois renouvelées; il entretient avec eux des rapports suivis, et leurs caravanes ne manquent pas, quand elles vont au Touat, de se rendre à Deldoul, où elles ne paraissaient jamais autrefois, pour lui porter de riches ziara.

Insurgé algérien, et réfugié au Touat, après une défaite complète, Bou Amama s'est ainsi créé, chez les peuplades du Sahara et du Sud marocain, une nouvelle clientèle, trop peu dense encore pour constituer un parti indépendant, assez dévouée, néanmoins, pour qu'il puisse dès maintenant compter en cas d'appel aux armes sur le recrutement rapide de bandes batailleuses.

Tel était exactement le cas de Mohammed ben Abdallah avant sa rentrée en scène. Lui aussi, s'était ménagé des intelligences chez les Touareg, les Beraber, et c'est grâce à leur concours qu'il put un jour rentrer dans la kasbah d'Ouargla pour y jouer au sultan.

Bou Amama n'aurait de partisans qu'au delà de nos frontières, qu'on pourrait, à tout prendre, regarder sa présence au Touat comme un danger tout au plus éventuel, au même titre que le voisinage du chérif Derkaoui de Medghara. Ce qui rend la situation réellement grave, c'est que, précisément, comme Mohammed ben Abdallah jadis, il exerce aujourd'hui sur les Châamba une influence prépondérante.

Au cours de l'insurrection de 1882, des pourparlers avaient été engagés par Bou Amama, et les Oulad Sidi Cheikh dissidents, avec nos tribus sahariennes.

Non seulement les Châamba, mais aussi les Saïd, autre confédération de la région d'Ouargla, puis une partie de la grande tribu des Larbâa, de Laghouat, ceux-ci à l'instigation du marabout d'Aïn Madhi[1], songèrent

---

1. Si Ahmed Tedjini, chef d'une des branches de la confrérie des Tidjaniya, dans le cercle de Laghouat. Les opinions les plus diverses ont cours à son égard. Elles varient d'ailleurs d'année en année. Tantôt il paraît assez suspect

un moment à faire défection. Rien ne transpira, sur le moment, de ces menées, qu'un frémissement de mauvaise augure, dans quelques tribus. Elles n'aboutirent pas. Mais elles eurent pour effet d'établir de premiers rapports entre le marabout et nos nomades Sahariens. Malgré cela, les chefs de la famille des Oulad Sidi Cheikh, où Bou Amama n'occupait qu'un rang secondaire, retrouvèrent, après leur soumission, leur autorité prédominante sur les Châamba, et les tribus voisines, depuis longtemps dans leur clientèle.

Dès l'occupation du Mzab, des difficultés s'élevèrent entre eux et leurs agents dans la région, les Abid, descendants d'esclaves affranchis de leur ancêtre, Sidi Cheikh. N'ayant pas pris part aux insurrections antérieures, ceux-ci étaient restés à Metlili, chez les Chaâmba Berezga, où ils continuaient dans une situation indépendante à percevoir les ziara pour le compte de leurs anciens maîtres, Si Ed Dine et son neveu Si Hamza. Investis de commandements dans le sud oranais, à leur rentrée en Algérie, tous deux se virent interdire l'accès du sud de la province d'Alger. Pour y conserver leur influence et augmenter leurs revenus, ils voulurent imposer une véritable sujétion

---

pour que le moindre de ses déplacements donne lieu à des mouvements de troupe; tantôt on le considère, en raison de son mariage avec une Française, comme inoffensif, sinon utile. Ses habitudes d'ivrognerie doivent en effet nuire à ses facultés politiques. Il n'en est pas moins absolument certain que ceux des Larbâa, qui en 1882 parurent un moment hésitants, appartenaient à sa clientèle et obéissaient alors à ses instigations. Au Maroc, il passe pour être en relations suivies avec le chérif de Medghara, à en croire des indigènes en mesure d'être bien informés, d'après lesquels celui-ci comptait à bon escient sur son concours en 1887, si le mouvement projeté avait eu lieu.

aux Abid, dont le zèle se ralentit au contraire. L'attitude des Berezga, chez lesquels ces derniers étaient très populaires, s'en ressentit et témoigna bientôt d'une certaine désaffection à l'égard des chefs des Oulad Sidi Cheikh.

Même évolution chez les Châamba Mouadhi d'El Goléah, où l'ascendant de Si Kaddour, frère de l'Agha Si Ed Dine, s'était d'abord conservé intact. Installé près de leur territoire, il les indisposa par son attitude, hésitante à notre égard, ses allures de chef de clan saharien, rançonnant à merci ennemis et amis. D'où la formation dans la tribu d'un parti de mécontents, qui se montrèrent moins disposés à subir tous ses caprices.

A Ouargla, les Oulad Sidi Cheikh, bien que comptant plus de serviteurs religieux qu'à Metlili et El Goléah, n'étaient pas représentés directement. Tous les Châamba de la région, les Habb er Rieh et les Oulad Smaïn, et avec eux deux tribus des Saïd, les Beni Thour et les Mekhadema, leur étaient traditionnellement inféodés. Mais sauf deux personnages peu qualifiés, qui y firent un court séjour en 1883 et 1884, aucun membre notable de la famille ne résidait dans l'oasis. C'était aux Abid de Metlili qu'était dévolu le soin de recueilllir les ziara. Les dissentiments dont il vient d'être parlé à propos des Berezga, eurent naturellement leur contre-coup à Ouargla.

D'autres causes contribuèrent d'ailleurs à amoindrir le rôle des Oulad Sidi Cheikh du Sud Oranais dans le Sahara de la province d'Alger. Des mesures énergiques y avaient été prises pour réagir contre les menées de l'élément religieux. Puis les indigènes savaient que cette famille intriguait pour se faire rendre l'agha-

lik d'Ouargla, longtemps entre ses mains et où sa domination avait laissé les plus mauvais souvenirs. Craignant de les voir revenir comme agents du commandement, les tribus se trouvaient plus disposées à méconnaître l'autorité spirituelle de leurs anciens maîtres. Si Hamza, qui devait à d'aventureuses expéditions dans le désert, quand il était en insurrection, un prestige personnel, se compromettait à plaisir depuis sa soumission, par son existence déréglée, son goût affecté pour les mauvais côtés des mœurs européennes.

Bref, la rentrée des Oulad Sidi Cheikh eut pour résultat de relâcher, à des titres divers, les liens qui existaient entre eux et leur clientèle du Sud de la province d'Alger.

Au même moment, la création des nouveaux postes de Ghardaïa et d'Ouargla, après avoir eu d'abord les plus heureux effets sur les allures des nomades turbulents qui en dépendent, déterminait chez eux un certain mécontentement. Les Châamba s'étaient vus privés, par l'interdiction de la traite, d'un commerce lucratif et d'une main-d'œuvre dont ils avaient besoin. Pillards invétérés, ils avaient dû cesser leurs razzia continuelles sur les troupeaux de nos tribus du Nord, de celles du Souf, de la Tunisie, de la Tripolitaine.

Puis, les travaux exécutés sur les routes du Sud, les transports nécessités par l'organisation des sondages artésiens à Ouargla, des essais de reboisement, de fixation des dunes près des oasis, exigèrent l'emploi des prestations communales dans des proportions peut-être exagérées, étant donné la situation politique du pays.

Quelques mesures administratives furent peut-être intempestives : ainsi la création à Ouargla d'une zaouiya tunisienne, dont le chef avait été précédemment expulsé du pays à plusieurs reprises.

Enfin, l'organisation administrative donnée aux tribus des Châamba qui sont à demi Berbères, calquée à tort sur celle des tribus arabes, provoqua des rivalités très vives etre les clans, en même temps que les caïds exploitaient outrageusement la situation.

Si on l'ajoute que, privées de dérivatifs à leur humeur batailleuse après une courte période de luttes contre les Touareg, de 1884 à 1886, les tribus d'Ouargla et d'El Goléah, supportaient difficilement l'inaction qui leur était imposée ; que la longue période de paix qui s'était écoulée depuis 1871, commençait à peser aussi bien aux Châamba qu'à leurs voisins, on comprend aisément qu'un malaise général ait peu à peu troublé les esprits.

Pendant que l'influence des chefs des Oulad Sidi Cheikh s'amoindrissait ainsi chez nos nomades sahariens, et qu'un certain mécontentement se propageait dans nos tribus, la situation de Bou Amama grandissait au Touat. Il devenait par son alliance avec les Derkaoua une personnalité considérable. Son attitude volontairement effacée dans les questions politiques, le soin avec lequel il affectait de rester en apparence étranger aux intrigues trop bruyantes, comme un pieux marabout revenu des agitations de ce monde, lui valaient une réputation croissante. On lui reconnaissait aussi des habitudes de largesse que les Sahariens prisent avant tout chez les chefs de zaouiya. Sa demeure était

ouverte à tout venant; s'il recevait d'une main, il donnait largement de l'autre, et les étrangers, quels qu'ils fussent, pouvaient compter chez lui sur une hospitalité généreuse. Son renom de « Mouley Taham », de « distributeur de couscouss », attirait de nombreux visiteurs à Deldoul [1].

A tous, il prêchait l'observance des pratiques religieuses, les vertus primitives que les nomades du Sud savent apprécier eux-mêmes, au moins théoriquement. Il leur recommandait la paix, le respect du bien d'autrui et s'occupait, avec un intérêt démonstratif, de leurs besoins particuliers, de leurs affaires.

Cette ligne de conduite lui assura rapidement un grand ascendant moral, parmi tous ceux qui ne comptaient pas au nombre de ses adversaires politiques, comme les ksouriens du Touat. Elle lui gagna aussi, outre le respect et le dévouement de ses admirateurs, une affection sincère chez la plupart.

En se développant chez les Châamba et chez les autres nomades de la région de Ouargla, ces sentiments se confondirent avec le dévouement traditionnel de ces tribus à la famille des Oulad Sidi Cheikh. Leur zèle religieux s'adressait surtout au fondateur de la famille, Sidi Cheikh. Il est assez naturel qu'il se soit dérivé au profit de Bou Amama, autant par sympathie

---

1. Cette particularité a plus d'importance qu'on ne pourrait croire au premier abord. Cheikh Senoussi, lui aussi, était *Mouley Taham*, et c'est par l'hospitalité offerte dans ses zaouiya aux Bédouins du désert qu'il gagna leur affection. Aujourd'hui encore, quand les Sahariens de l'Ouest parlent de la zaouiya de Djerboub, c'est presque toujours pour rappeler l'accueil qu'on y reçoit.

réelle pour lui, que par esprit d'opposition à notre égard, du moment que les liens primitifs se relâchaient.

Dès 1883, ces dispositions nouvelles avaient commencé à s'affirmer chez les Châamba Berezga de Metlili, dont quelques indigènes s'étaient rendus auprès de l'agitateur fugitif, quand il renonça à la lutte, pour lui proposer de venir résider dans leur tribu, s'il obtenait l'aman, l'amnistie du gouvernement français. Ce fut dans cette tribu que les partisans de Bou Amama devinrent le plus vite nombreux. La plupart des ziara prenaient le chemin de Deldoul en 1886, et on peut estimer que, dès 1888, l'ascendant du marabout était absolu, sauf dans l'entourage des agents indigènes du commandement.

Pendant plus longtemps, les relations des Châamba Mouadhi avec Bou Amama, n'ont pas offert un caractère de gravité particulière. Leur soumission n'est d'ailleurs que nominale, ou à peu près, malgré la présence d'un officier au milieu d'eux pendant une partie de l'année. Caravaniers et chasseurs, ils allaient souvent au Touat et beaucoup se rendaient à Deldoul, pour y porter leurs ziara ou demander l'hospitalité. Ils ne paraissaient pas cependant inféodés aussi complètement que leurs voisins au marabout, vis-à-vis duquel Si Kaddour professe une animosité peu dissimulée. Mais depuis quelque temps, ils sont incontestablement moins en main que par le passé. Au plus mal avec leur Caïd, désabusés sur le compte de Si Kaddour, ils

se sont rapprochés de Bou Amama. Chez eux aussi, son influence semble aujourd'hui dominante.

A Ouargla, la situation était restée tout autre jusqu'en 1886. Sauf un petit nombre d'individus isolés, ni les Châamba, ni les tribus des Saïd de leur çof, Beni Thour et Mekhadema, n'avaient de rapports suivis avec Bou Amama, avant 1887. Sous l'empire des causes générales énoncées plus haut et de circonstances multiples qu'il serait trop long d'énumérer ici, il semble que l'équilibre antérieur se soit brusquement rompu, qu'on se trouve en présence d'une entente discutée de part et d'autre et mise aussitôt à exécution. Tel serait du moins le cas pour les Châamba, sous cette réserve que le terme d'entente doit être pris ici au sens vague que comporte la politique saharienne.

Les Mekhadema, tribu remuante, qui, pendant quelque temps, avait paru plus souple, mais où les rivalités de clans, très vives, se réveillent facilement, suivirent en partie ce mouvement à la fin de 1889. Enfin, chez les Beni Thour, commandés par un assez bon Caïd, très influent dans la tribu, quelques adhésions isolées se produisirent un peu plus tard, peut-être par la faute de ce chef indigène, dont l'attitude a paru moins correcte dans les derniers temps.

Quelle que soit la cause de ce mouvement d'opinion en faveur de Bou Amama chez les nomades d'Ouargla, le pas fait est considérable, car, en 1885, les Châamba s'étaient offerts à l'enlever et à le livrer mort ou vif, moyennant un prix à débattre, mais pas très élevé.

En deux années, la situation s'est modifiée du tout au tout. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule influence religieuse chez les Châamba, celle du marabout. Quelques indigènes, en petit nombre, sont encore indifférents à son égard. Mais, fait à noter, ils appartiennent aux clans les plus hostiles au caïd. C'est celui-ci qui, déjà gravement compromis dans l'affaire de la mission Flatters, paraît le plus engagé dans le mouvement actuel.

A Ouargla, comme à Metlili, l'avènement de Bou Amama à la prépondérance se manifeste par l'envoi à Deldoul de nombreuses et importantes ziara. Le Caïd des Châamba, dont il vient d'être question, passe pour avoir donné l'exemple. Il aurait, pendant le printemps dernier, envoyé pour sa part deux charges de sucre, environ 300 kilogrammes en une fois, ce qui est énorme; soit en nature, soit en argent, les offrandes ont été recueillies publiquement dans sa tribu. Chez les Mekhadema, les ziara ont, fait grave, revêtu un caractère collectif; elles ont donné lieu à une répartition par tente de leur valeur totale, ce qui est sévèrement interdit, parce que c'est un prétexte à rapines de la part des chefs indigènes[1].

Telle était la situation à la fin de 1889. Pour en compléter l'exposé, il suffit d'ajouter que quelques tentes de Châamba, dissidents depuis 1871, et qui résidaient habituellement au Tidikelt, s'étaient installées en 1885 et 1887 à Deldoul. Trois ou quatre autres

1. En 1889, la *ziara* collective des Mekhadema a été portée à Deldoul, par le propre cheikh d'une de leurs principales fractions, les Fouaress.

les avaient suivies isolément, quittant notre territoire pour des motifs divers[1].

Au commencement de 1890, le mécontentement qui régnait dans nos tribus du Sud, paraît s'être accusé d'une façon notable, même chez les ksouriens du Mzab, leurs voisins. Témoin l'envoi par les Mozabites, au mois de mars dernier, d'une pétition à la Chambre des députés, pour se plaindre de griefs plus ou moins imaginaires[2].

Au mois de mai, ces dispositions fâcheuses se manifestèrent subitement par le départ pour Deldoul d'une trentaine de tentes des Châamba d'Ouargla, de trois tentes des Mekhadema et d'une des Beni Thour. Les Châamba firent défections en deux groupes : l'un, comprenait les Oulad Bou Khechba, famille très influente, longtemps insurgée, et qui, depuis quelques années, avait fait sa soumission. Il quitta ses campements, près des grandes dunes, pour se rendre dans le Maader, région de pâturages située au Sud, et fréquentée par les Châamba, puis gagna le Tidikelt et Deldoul.

1. Notamment un Châambi d'El Goléah, dont la soumission était récente. Pendant un voyage qu'il fit au Tidikelt en 1882, le caïd des Mouadhi lui razza une partie de ses troupeaux, sous un prétexte plus ou moins plausible. Il resta à In-Salah, organisa le rezzou des Touareg Taïtoq contre les Mouadhi, puis se fixa aussi à Deldoul. Son fils conduisait les pillards dont les survivants sont prisonniers à Alger.

2. Bien que schismatiques et autrefois en lutte avec les Châamba, qui venaient ravager leurs oasis et rançonnaient leurs caravanes, les Mozabites ne sont pas sans exercer à un moment donné quelque influence sur leurs voisins nomades. Ils leur servent de banquiers, ont avec eux des rapports commerciaux de chaque jour et peuvent agir sinon sur les collectivités, du moins sur les individus. Leur propre mécontentement n'a probablement pas été sans effet sur les tribus qui fréquentent leurs ksour.

L'autre groupe était formé notamment de la famille du principal chef des Oulad en Nessire, une des fractions de la tribu, et de celles de deux autres kébar. Les indigènes qui le composaient se trouvaient alors dispersés dans les campements de la tribu. Sous prétexte de changer de pâturages, ils prirent la route du Sud, et lorsque le caïd, averti, essaya de les poursuivre, il était déjà trop tard.

Ces défections, dont on ne saurait nier l'importance, avaient sûrement été concertées d'avance. Il paraît même certain qu'il s'en fallut de peu qu'elles ne fussent beaucoup plus nombreuses[1]. Elles n'en portèrent pas moins à cinquante-trois, le nombre des Châamba d'Ouargla, en état de porter les armes, réunis autour de Bou Amama.

A peu près au même moment, des départs se produisirent aussi chez les Berezga de Metlili et les Mouadhi d'El Goléah. Une lettre du commandant supérieur de Géryville, du 11 mai, évaluait à trente-trois tentes le chiffre des dissidents de cette dernière tribu: chiffre exagéré, car en réalité les Mouadhi se rendent constamment à Deldoul, y font des séjours de quelque durée, mais sans s'y fixer, la proximité de leur territoire

1. Il y eut au commencement de mai, ou à la fin d'avril, une réunion des chefs du parti des mécontents, comprenant dans quelques clans les kebar, les cheikh en fonctions, dans les autres, des kebar rivaux de ceux-ci. Sauf trois, toutes les fractions de la tribu, qui sont au nombre de dix, y étaient représentées. Outre l'ancien chef des Oulad en Nessire, dont il a été question, les kebar des Doui, et quelques-uns de ceux des Deboub et des Oulad Feredj, avaient décidé de faire défection en masse. Ce mouvement eut compris près de 150 tentes. C'est au dernier moment seulement que ses promoteurs hésitèrent et renoncèrent à la rébellion projetée.

et la quasi-indépendance dont ils jouissent, diminuant l'intérêt qu'ils pourraient avoir à s'établir près de Bou Amama. Au mois d'août, ils ne comptaient qu'une quinzaine de tentes, installées à demeure dans son voisinage. Tel est également l'effectif des Chàamba Berezga dissidents et réunis autour du marabout. En tout, ces défections représentaient une centaine de fusils, et au mois d'août quelques autres étaient annoncées comme imminentes chez les Chàamba d'Ouargla.

En lui-même, le total indiqué, fût-il dépassé, ne représenterait qu'une très faible fraction de nos tribus sahariennes, qui comptent ensemble 3,500 à 4,000 tentes, entre Ouargla, Metlili et El Goléah. Il est certain d'autre part que parmi les dissidents, réunis à Deldoul, quelques-uns avaient à se reprocher des délits de différente nature, et qu'ils ont pris le large pour échapper à des poursuites judiciaires. Enfin ce n'est pas la première fois que le Touat donne asile aux Chàamba mécontents. Pendant plus de dix ans, à la suite de l'insurrection de 1871, ils y ont formé une bande de pillards, les Medaganat, forte d'une cinquantaine de fusils. On ne doit donc pas s'exagérer la gravité de ces émigrations individuelles. Mais elles sont à retenir comme preuve d'un notable développement de l'influence de Bou Amama et d'un très fâcheux état des esprits chez nos nomades.

La situation ne paraissait pas s'être améliorée au mois d'août, époque à laquelle ont été recueillis, sur place, les renseignements qui précèdent. Il semblait au contraire que le mécontentement se fût

encore accru, chez une au moins des tribus d'Ouargla, les Mekhadema, à la suite d'un incident malencontreux : l'arrestation pour contrebande, dans la province de Constantine, d'une forte caravane, dont les propriétaires, munis de permis de voyages réguliers, pouvaient croire à la régularité d'opérations commerciales faites au grand jour [1].

Loin de disparaître, les appréhensions provoquées par les défections du printemps, sembleraient plutôt s'aggraver.

Bou Amama dont la fortune, éclipsée pendant les premières années de sa fuite au Touat, s'était ensuite

---

1. La différence des droits sur le sucre en Tunisie et en Algérie, a donné eu depuis quelques années au trafic suivant : les nomades du Sud algérien vont acheter cette denrée à Gabès et l'écoulent dans les ksour du Sud, au Mzab notamment où elle fait l'objet de transactions considérables.

Aucun avis contraire n'ayant été donné dans la province d'Alger, on continua jusqu'à l'incident en question à délivrer aux caravanes pour Gabès les permis de voyage nécessaires. Et les indigènes pouvaient d'autant mieux prétendre leur négoce régulier, que l'administration des subsistances militaires faisait elle-même faire, au Mzab, les approvisionnements de sucre destinés aux postes voisins, pour bénéficier du cours local, ce qui avait été spécifié dans les instructions de l'Intendance.

Mais des ordres avaient été envoyés sur la frontière de Tunisie pour arrêter la contrebande. Dépossédés par les tribus d'Ouargla du monopole de la fraude qu'ils avaient exercé tout d'abord, les nomades du Sud de la province de Constantine, s'employèrent activement à la surveillance des routes. C'est ainsi qu'à la fin de juillet, les Châamba d'El Oued arrêtèrent une caravane de 52 chameaux des Mekhadema, après avoir d'ailleurs laissé passer plusieurs caravanes des Châamba d'Ouargla.

Sur ces 52 chameaux, 13 furent rendus de suite à leurs propriétaires par les indigènes d'El Oued, qui connaissaient ceux-ci. Les autres Mekhadema arrêtés furent remis entre les mains de l'autorité locale et traduits devant la juridiction compétente ; et leurs 44 chameaux, vendus à Biskra le 17 août par le service des Domaines, pour couvrir le montant de l'amende encourue.

On comprend que l'incident ait provoqué un certain émoi chez les Mekha-

relevée par l'extension de son influence chez les Beraber et les Touareg, est parvenu à conquérir une autorité indiscutable sur nos Sahariens. Il y a là un danger ou une menace.

Pour se rendre compte de l'étendue possible du danger, il faut se reporter à l'époque où Mohammed ben Abdallah et Bou Choucha, placés dans les mêmes conditions, usaient des mêmes procédés de propagande. Il faut bien se dire, et les insurrections d'El Amri, de l'Aurès sont là pour le prouver, qu'il arrive un moment psychologique où, à la voix d'un marabout, les tribus lèvent, malgré la certitude absolue d'une prompte défaite, l'étendard de la guerre sainte.

Si demain Bou Amama voulait faire un appel aux armes, les tribus de Metlili, d'El Goléah, d'Ouargla[1] le suivraient presque sans exception. Quand un marabout en arrive à ce degré de prestige, que tous les indigènes le prennent à témoin de leurs serments, il ne dépend plus que de lui de devenir le « Mouley Saa » le « maître de l'heure. » Et ce ne sont pas les seuls indigènes des tribus qui jurent ainsi par Bou Amama, puisque dans la bouche de nos cavaliers du makhzen on trouve sans cesse la même invocation : « Sidna Cheikh » notre seigneur Bou Amama.

Aussi, bien que son attitude personnelle, celle de la

dema, quelle que soit leur culpabilité, au point de vue légal; ils pouvaient éprouver quelque surprise de voir punir dans la province de Constantine un trafic qui semblait virtuellement autorisé dans la province d'Alger.

1. Sauf celle des Saïd Otteba, qui est d'un parti hostile aux Châamba et Mekhadema.

majorité de ceux qui l'entourent, ne révèlent aucune menace immédiate, bien que les craintes, que justifie la situation, puissent se dissiper, n'en est-il pas moins vrai que la présence du marabout au Touat constitue, à l'heure actuelle, une menace assez grande pour qu'il soit devenu nécessaire d'y prendre sérieusement garde.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que dès 1879, Bou Amama était signalé par tous nos postes du Sud oranais, comme le chef d'une future insurrection, et que c'est faute d'avoir tenu compte, en temps opportun, d'inquiétudes qui semblaient empreintes d'un pessimisme exagéré, que, deux ans plus tard, l'assassinat de Weinbrenner donnait le signal d'une révolte préparée de longue main.

Il faut ajouter, pour ne laisser aucun côté de la situation dans l'ombre, que depuis quelque temps Bou Amama affecte de se rapprocher de nous. Tout dernièrement, au mois de juin, il renvoyait six chameaux razzés sur les Larbaa de Laghouat par des Châamba de son entourage. Ceux-ci, il est vrai, en avaient enlevé quatorze et il y a doute si les huit autres sont restés aux mains des voleurs, ou s'ils ont constitué la part de prise du marabout.

En outre, il est notoire qu'en diverses circonstances, Bou Amama a prévenu des dissidents groupés à Deldoul, qu'il ne tolérerait aucune agression de leur part sur notre territoire. A deux reprises notamment, il s'est exprimé très ouvertement à ce sujet en présence de cavaliers du makhzen, envoyés pour le surveiller, et

qui, par parenthèse, sont revenus absolument dévoués à sa personne.

Ces gages, plus ou moins discutables, de bon vouloir ont été corroborés par des demandes de soumission. Une des dernières adressée au commandant supérieur d'Aïn Sefra, en novembre 1889, mérite d'être citée :

« A la Seigneurie du très respectable, très honorable. le cavalier capable de monter le lion, le chef de l'ensemble du pays, le gouverneur d'Aïn Sefra.

« Ensuite, homme brave, je vous prie de me faire la générosité de m'accorder la paix et la tranquillité, de la même façon que vous l'avez fait à l'égard de toutes les populations que Dieu vous a octroyées par sa faveur, depuis Alger jusqu'à Tombouctou. »

Que ces protestations soient, malgré leur exagération, l'expression d'une tendance pacifique, la chose se peut, encore qu'au moment même où il les prodiguait, Bou Amama ait continué ses menées hostiles, tantôt, écrivant aux Caïds de Géryville des lettres destinées à tomber entre les mains de l'autorité française et de nature à les compromettre à nos yeux[1]; tantôt, faisant venir d'Oudjda des approvisionnements de cartouches Remington et Lefaucheux[2].

Les agitateurs religieux jouent presque toujours un double jeu dans l'Islam. Ambitieux avant tout, ils n'ont pas de préférence bien nette, sur les moyens, même opposés, auxquels peut être demandée la satisfaction de leurs appétits. Il ne serait pas impossible que

1. Lettre du commandant supérieur de Géryville (mai 1889).
2. Lettre du commandant supérieur d'Aïn-Sefra (13 juin 1890).

Bou Amama, en dépit de ses antécédents, de ses intrigues actuelles, acceptât l'amnistie, si on la lui accordait, comme ont fait, avant lui, Mohammed ben Abdallah et tant d'autres. On peut même, à la rigueur, se demander, sous bénéfice de sérieux inventaire, s'il ne se prêterait pas à jouer au Touat un rôle politique pour notre compte.

Ce sont là des hypothèses qu'on ne peut pas qualifier d'absolument invraisemblables. Mais elles n'enlèvent rien à la réalité des faits, qui est celle-ci pour l'instant : Réfugié au Touat, le chef de l'insurrection de 1882, a actuellement une influence prépondérante sur nos tribus du Sud algérien. Quelques défections s'y sont déjà produites. Il ne dépend que de lui, s'il le veut, de les soulever une fois de plus, comme Mohammed ben Abdallah, comme Bou Choucha. Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1859 et 1871. Mais la certitude que leurs efforts seraient inutiles, n'a jamais détourné nos nomades d'un coup de tête.

Au moment même où le sultan du Maroc cherchait à mettre la main sur le Touat, une autre cause nous imposait le devoir de songer sérieusement à la situation de cette région. Une fois de plus, elle est devenue un centre d'intrigues qui peuvent aboutir à une insurrection du Sud.

Ce n'est pas à dire qu'un soulèvement soit immi-

nent, ni même probable : mais les éléments en sont prêts, un hasard peut les mettre en œuvre.

Si nous voulons, une bonne fois, que la sécurité de l'Algérie ne dépende plus de chances incertaines, le temps est venu de regarder du côté du Touat.

V

TOUAREG

L'Algérie actuelle est limitée dans sa partie centrale, à l'est du Touat, par une large frontière naturelle : le massif des Grandes-Dunes.

Au delà commence le pays des Touareg. La pénétration transsaharienne, quelle qu'en soit la direction, nous mettra en contact immédiat avec eux.

Séparés de ces peuplades par 500 kilomètres de désert, nous n'avons eu avec elles jusqu'ici que des rapports intermittents, qui, marqués par des événements imprévus, ont donné lieu à des appréciations contradictoires ; d'où la nécessité de préciser, avec toute l'exactitude possible, notre situation vis-à-vis des Touareg.

I. — TOUAREG AZDJER

Nos premiers rapports avec les Touareg Azdjer, ou de l'Est, remontent aux explorations d'Ismaël Bou Derba, en 1858, et de H. Duveyrier, en 1861, suivies

du voyage à Paris du Targui Cheikh Othman, puis de la conclusion du traité de Rhadamès, en 1863. Inspirés par un vif souci de nos intérêts sahariens, ils témoignent d'efforts méthodiques. Mais si on envisage les résultats acquis, force est de reconnaître qu'à part les travaux de H. Duveyrier, dont l'œuvre: « Les Touareg du Nord » est restée à tous égards un modèle, ils se réduisent à bien peu de chose.

Le traité de Rhadamès, notamment, ne subsiste qu'en qualité de document curieux, dénué même du caractère d'instrument diplomatique, qu'on demande de nos jours aux conventions africaines.

Faute de mieux, ces premiers rapports dénotaient des dispositions pacifiques chez les chefs des Touareg de l'Est. La Confédération des Azdjer était en effet commandée par El Hadj Ikhenoukhen, ami de Cheikh Othman et qui, comme lui, se distinguait par de remarquables qualités d'intelligence. L'accueil qu'il fit à Bou Derba et à Duveyrier, l'envoi d'un de ses frères au-devant de la mission de 1863, à Rhadamès, prouvérent la sincérité de ses intentions personnelles, et jusqu'à l'année qui précéda sa mort en 1885, il resta partisan de notre alliance.

Mais quelles qu'aient été, il y a trente ans, les institutions des Touareg, leur organisation sociale d'aujourd'hui n'est pas conforme à l'exposé, peut-être un peu théorique, qui en avait été fait.

Elle comporte une hiérarchie de castes; au sommet, une noblesse héréditaire, peu nombreuse et oisive; au-dessous, une caste vassale qui seule travaille et possède; puis des serfs et des esclaves. Du haut en

bas, chaque échelon exploite celui qui suit. Le vassal nourrit son suzerain, en vertu d'un usage traditionnel. Mais, caravanier et pasteur, ayant besoin de routes libres et de territoires pacifiés, il se trouve en opposition d'intérêts avec la caste nobiliaire.

El Hadj Ikhenoukhen, comme Cheikh Othman, était un novateur. En dépit de la constitution féodale des Touareg, il favorisait la classe moyenne ; la noblesse lui était donc hostile. Puis, s'appuyant surtout sur sa propre tribu, celle des Orâghen et sur celle des Ifôghas, leurs alliés, il était en but à l'opposition des autres; c'est-à-dire, pour ne parler que de celles qui avoisinent notre territoire, des Imanghassaten fixés entre Râht et Rhadamès.

Malgré les difficultés dues à ces causes, il sut néanmoins, aussi longtemps qu'il resta dans la vigueur de l'âge, imposer ses vues, n'hésitant pas d'ailleurs à appuyer la persuasion par la force. Chef d'une nombreuse famille, comptant plus de vassaux et de serfs qu'aucun Targui, fin politique en même temps, il conserva, jusqu'à ces vingt dernières années, un ascendant incontestable sur les Azdjer.

On peut, en y mettant toutefois quelque optimisme, admettre que le traité de Ghadamès eût été respecté par les Touareg, si nous avions songé à l'utiliser pendant la période qui suivit sa conclusion.

L'impossibilité où se trouva Mlle Tinné de franchir notre frontière et son assassinat à la porte du Fezzan, sont de nature à infirmer ces inductions rétrospectives.

En tout cas, lorsqu'en 1874, Dournaux-Duperré et

Joubert, confiants dans la convention de 1863, s'engagèrent chez les Azdjer, ils payèrent de leur vie cette imprudence. Sept ans plus tard, le meurtre du père Richard et du père Kermerbon, sur le territoire des Imanghassaten, et par des guides de la tribu, acheva de prouver que les anciennes promesses d'Ikhenoukhen et d'El Hadj Othman, n'engageaient plus cette fraction des Touareg de l'Est, au moins en ce qui concerne les voyageurs isolés.

Il y a plus : quoi qu'on ait pu en penser sur l'heure et en dire dans la suite, l'attitude des Ifôghas vis-à-vis de la première mission Flatters, prouva que, pour eux aussi, la convention de 1863 était forclose, comme ils l'avaient à l'avance laissé entendre[1]. Ils avaient dépêché au-devant de la mission, pour étudier sa composition et ses projets, deux des leurs, qui revêtus de leurs vêtements de parade, se prétendirent à la poursuite de chameaux perdus, et se donnèrent en même temps pour personnages de haut rang, promettant d'ouvrir tous les chemins pour peu qu'on les traitât en conséquence. Ainsi fut fait.

Trois jours après leur départ, arrivèrent une quinzaine d'Ifôghas, parmi lesquels le beau-père du guide de confiance du colonel. Ceux-ci à leur tour se déclarèrent chefs de la tribu. Ils manifestèrent quelque étonnement en apprenant que leurs deux envoyés

---

1. Lorsqu'en 1880, le colonel Flatters excipa, auprès des Ifôghas, des liens d'amitié noués avec leur ancien chef, Cheikh Othman, et du traité de Rhadamès, pour obtenir des guides et libre passage sur le territoire de la tribu, tous répondirent que les pourparlers d'autrefois n'avaient de signification que pour ceux qui les avaient suivis, pour Cheikh Othman et ses compagnons seuls.

avaient été reçus avec distinction, affirmèrent que c'était gens de peu, qu'eux-mêmes, seuls, avaient qualité pour négocier le passage de la mission chez les Azdjer. Leurs exigences obtinrent satisfaction, et, sauf trois guides, laissés à la mission, ils s'en retournèrent comblés d'argent et de cadeaux.

Ces Touareg représentaient un clan, et, au point de vue qu'implique ce terme, leurs prétentions n'étaient pas sans fondement. Mais après eux survinrent une troisième, puis une quatrième bande. Chacune refusant toute influence dans la confédération, à celles qui l'avaient devancée, et imposant à son tour des conditions onéreuses.

C'est alors qu'à la suite d'un conseil de guerre fut décidé le retour de la mission. Mesure complètement justifiée[1], car on n'avait eu à faire jusqu'alors qu'aux seuls Ifôghas, et le matin même du départ, les clans des autres tribus commençaient à se montrer, par petites troupes, venant de toutes les directions.

Somme toute, les Ifôghas avaient procédé à la curée de la mission, mais à la curée pacifique[2].

---

1. La mission n'était d'ailleurs pas préparée. On a représenté comme une découverte géographique, la reconnaissance du Rhedir Menkhough, petit lac intérieur où elle s'était arrêtée. Or, onze ans auparavant, la description en avait été faite par trois indigènes lettrés — des « Pandits » — envoyés à Rhât par le commandant supérieur de Laghouat et cette description, datée de 1869, se trouve encore dans les archives du cercle. D'autre part, l'occupation de Rhât par les Turcs, apprise en route seulement, fut donnée et acceptée comme cause du retour de la mission. Or, parmi les livres emportés comme petite bibliothèque de voyage, se trouvait l'*Année géographique* de H. Duveyrier et Maunoir (année 1878), où cette occupation, remontant à 1877, était racontée tout au long. Ce fut seulement au retour de la mission, près de Laghouat, qu'on s'en aperçut.

2. Dans un ouvrage publié par un des membres de la mission, il est dit

Parmi les Touareg qui se présentèrent en dernier lieu, s'en trouvaient qui venaient de la part d'El Hadj Ikhenouken, ou parlaient en son nom. Ils avaient déclaré qu'aucun de ceux qui venaient d'exploiter la situation n'avait mandat pour conclure quelque convention que ce fût; que si le colonel voulait continuer son voyage, il aurait à attendre sur place l'autorisation du chef de la Confédération, déjà prévenu et en route pour venir à la rencontre des voyageurs.

Telle fut la seule note, sinon sincère, du moins correcte, dans tous les rapports de la mission avec les Azdjer. Si la démarche a bien été faite de la part d'Ikhenoukhen, elle prouve que, personnellement, il était animé d'intentions loyales à l'égard de la mission; ses lettres ultérieures au colonel Flatters[1] en témoignent aussi. C'est une justice à lui rendre; mais les incidents antérieurs démontraient surabondamment l'affaiblissement de son autorité.

Les événements qui suivirent le massacre de la seconde mission achèvent de caractériser la situation en

---

qu'une attaque des Touareg aurait paru imminente, et que la retraite, motivée par cette mesure, aurait dû être protégée par une défense de défilé.

Les Touareg, quoique fort désappointés de voir disparaître l'aubaine sur laquelle ils comptaient, ne songèrent à aucun moment à une attaque. Ils n'étaient pas en « tenue de guerre » et la présence des Châamba rendait impossible un coup de main. Il ne fut question de rien de semblable dans le conseil où fut décidé le départ, mais seulement de l'épuisement des fonds, des difficultés suscitées par l'avidité des Touareg et de l'inutilité de suivre plus longtemps la route déjà connue de Rhât. Pendant la nuit qui suivit, le colonel eut des entretiens particuliers avec plusieurs membres de la mission. Si dans l'un d'eux il fit part de craintes dont le conseil n'avait pas été entretenu, il ne les mentionna pas dans les autres.

1. *Historique et rapports. — Loc. cit.*

ce qui concerne les Azdjer. D'une part les Imanghassaten étaient représentés à Bîr el Gharama par quelques Méhara, et de même dans le Rezzou, qui combattit la petite troupe de M. de Diamous dans son héroïque retraite; d'autre part les Ifôghas qui s'étaient abstenus, ou plutôt certains Ifôghas accueillirent dans leurs campements les survivants fugitifs et les rapatrièrent.

C'était là une manifestation isolée, car il ne faut pas perdre de vue que Seghir ben ech Cheikh, l'instigateur du complot, et le principal auteur du massacre, était marié chez les Ifôghas; que son beau-pére, Abdelhakem, et les parents de sa femme, ne quittèrent la mission que lorsqu'elle fut entre les mains du guide qui devait la conduire au lieu de l'attentat; enfin, après le massacre, Seghir s'installa dans la famille de sa femme.

Somme toute, les preuves de bon vouloir que donnèrent alors les Ifôghas étaient particulières à quelques-uns; soit qu'ils espérassent une récompense, comme ç'a été le but pour plusieurs, soit qu'en leur qualité de marabouts ils eussent été touchés par les souffrances de leurs prisonniers. C'est en effet comme tels que les survivants de la mission passèrent presque tout le temps de leur séjour chez les Azdjer et deux d'entre eux faillirent être tués par leurs maîtres.

Peut-être, néanmoins, existait-il dans la tribu une tendance générale plus conforme aux intentions d'El Hadj Ikhenoukhen, au parti politique duquel elle était restée fidèle. On sait, en effet, qu'après le massacre, les Touareg Ahaggar la razzèrent, pour punir leur chef de son attitude incriminée de mollesse.

Sous le coup de l'attaque des Ahaggar, Ikhenoukhen nous offrit très nettement une alliance offensive et défensive contre l'ennemi commun, en rappelant que si ses conseils avaient été suivis, la mission Flatters eût échappé au désastre. Ses ouvertures n'ayant pas été accueillies, il fit preuve, une fois de plus, de sens politiques, en se rapprochant des Ahaggar. Une alliance avec eux contre nous couronna en effet sa longue carrière. Ce fut la renonciation aux idées de toute sa vie, et la rupture du lien, bien tenu, qui avait paru, pendant vingt ans, subsister entre nous et les Azdjer.

Le massacre de la mission Flatters donna le signal de désordres dans tout le Sahara des Touareg. Outre la lutte des Ahaggar et des Azdjer, il y eut reprise des hostilités entre les Oulad Ba Hammou d'In-Salah et les Imanghassaten. Toutes les routes furent coupées dans le Sud; et vers le Nord, l'entrée en scène des Châamba, qui se jetèrent sur les Ahaggar, au commencement de 1884, vint encore compliquer la situation.

Il se produisit alors un fait, qui touche à quelques dessous de la politique saharienne, pendant les dernières années : tous les agents des Senoussiya, à Rhât, Rhadamès et In-Salah, où les adeptes de la confrérie, très peu nombreux, sont cependant des personnages en vue[1], menèrent rapidement, avec le concours d'El

1. A Rhât, le moqaddem des Senoussiya était le propre caïmacan de la ville, Safi, tué depuis dans une échauffourée provoquée par un agitateur des Kadriya, qui voulait marcher sur les traces du Mahdi de Khartoum ; à In-Salah, le chef de la Zaouiya locale était El Hadj Abdelkader ould Badjouda, chef de la Djemâa du Tidikelt ; enfin, à Rhadamès, les Senoussiya ont pour agent un nommé El Habib ould Heiba, membre influent de la Djemâa. Il y

Hadj Ikhenoukhen, une campagne de pacification entre ces diverses peuplades.

Faut-il voir dans ce mouvement la continuation des menées de Cheikh Hamza Zaffer, frère du chef des Derkaoua de la Tripolitaine, et intermédiaire avéré entre la Porte ottomane et les Senoussiya à cette époque. Cheikh Hamza avait été envoyé de Constantinople avec la mission officielle de ramener le calme dans les esprits sur la frontière de Tunisie, au moment de l'occupation française. En réalité l'objet de son voyage avait été de prêcher la guerre sainte contre nous. Il s'était rendu entre temps au Fezzan, avait vu El Hadj Ikhenoukhen, et noué des relations avec les Touareg. Rien ne serait moins étonnant que son intervention, dans un sens hostile à nos intérêts, dans les affaires du Sahara.

En tout cas. ce furent les Senoussiya qui entamèrent et dirigèrent les premières négociations entre les Azdjer d'une part et les Ahaggar, les Imanghassaten et les Oulad Ba Hammou, de l'autre. Les pourparlers aboutirent vers le milieu de l'automne, à la réunion, à In-Salah, d'un méad, d'un congrès de délégués de ces diverses peuplades. Les Azdjer étaient représentés par le propre fils d'El Hadj Ikhenoukhen, El Hadj Moham-

---

a lieu d'ajouter que les agissements des Senoussiya dans le Sahara paraissent se ralentir beaucoup depuis quelque temps. La confrérie est arrivée à la période de son évolution, où, comme tous les ordres musulmans, elle se fractionne en s'affaiblissant, encore que le mouvement déterminé par son fondateur puisse être repris à titre personnel par des adeptes de son école.

med. On se promit de part et d'autre l'oubli des torts réciproques, et après la lecture par El Hadj Abdelkader Ould Badjouda d'une missive de Sid el Mahdi, fils et successeur de Cheikh Senoussi, qui recommandait l'accord entre les croyants contre nous, le méad jura solennellement la paix.

Pratiquement, cet événement n'avait pas de portée : les conventions intervenues valaient tout juste autant que n'importe quel traité entre Sahariens. Dix semaines plus tard, les razzias recommençaient entre Imanghassaten et Oulad Ba Hammou, et de leur côté les Ahaggar tombaient une fois de plus, dans le courant de l'hiver suivant, sur les Azdjer du Fezzan.

Mais au point de vue des nouvelles tendances de ce qui avait été le parti français chez les Azdjer, la réunion à In-Salah, sous les auspices d'agents senoussiens, de nos ennemis et de nos anciens amis, constituait plus qu'un symptôme. Le nouvel état de choses nous fut d'ailleurs promptement notifié. Avant de quitter Rhadamès, où il s'était rendu en quittant In-Salah, le fils d'Ikhenoukhen, agissant au nom de son père, écrivait au chef du poste français le plus voisin, pour l'aviser, sur un ton presque comminatoire, de l'accord conclu qui, disait-il, ne faisait plus « qu'un seul corps de tout le Sahara, qu'un seul peuple de ses tribus d'In-Salah au Fezzan, du Ahaggar à Rhadamès. »

Un peu plus tard, le vieil El Hadj Ikhenoukhen confirmait, dans une lettre adressée également au commandement local de Ouargla, les nouvelles données par son fils, mais, en termes plus dignes, où perçait une certaine tristesse. Il n'en insistait pas moins sur la force défensive qu'acquiéraient, vis-à-vis de nous, les tribus

sahariennes maintenant unies : « Celui qui veut le bien chez lui, concluait-il, ne porte pas le mal chez ses voisins. Ferme aux gens malintentionnés les portes de ton territoire. »

Si éphémères qu'aient été les résultats de cette tentative d'union, elle montre cependant, — et c'est là le fait à retenir — qu'en dernier lieu la politique adoptée par les principaux chefs des Azdjer depuis vingt-cinq ans, et suivie avec persévérance par leur Amghâr, en dépit des oppositions qu'il rencontrait, des événements qui la contrecarraient, avait été abandonnée de son dernier défenseur.

Depuis, les relations courtoises, par correspondance, ont été reprises entre les Azdjer et nos postes extrêmes de l'Algérie, ainsi que notre consulat de Tripoli. Yahia, neveu et successeur d'Ikhenoukhen, nous a fait part de son arrivée au pouvoir, en donnant l'assurance de ses bonnes dispositions.

Mais ces avances ont été faites au moment même où l'attaque et le pillage de Rhât, le massacre de la garnison locale par un parti d'Azdjer, en 1886, pouvaient faire craindre aux Touareg une intervention turque.

Si dans ce qui vient d'être dit, il n'a pas été question des représentants de notre influence ou soi-disant tels, que nous entretenons à notre solde, tant à Rhât qu'à Rhadamès, c'est que leur action ne peut être qu'absolument factice. Pour bien s'en rendre compte, il faut s'en rapporter à l'accueil réservé si facilement en

France aux rares échantillons des peuplades exotiques qui nous tombent entre les mains. D'un fils de marchand, chassé de la maison paternelle par le goût des aventures, ou par quelque autre cause, nous avons fait l'ambassadeur de Timbouctou, après l'avoir d'abord emprisonné et renvoyé de notre territoire du Haut-Fleuve. L'événement a prouvé que c'était en effet tout ce qu'il méritait. D'un potentat de village au Rio Nunez, auquel on n'offre que bien juste un siège, quand il vient mendier du tabac à bord des bâtiments de cabotage côtier, nous avons fait un hôte royal.

De même, tout Saharien, pour peu que sa tenue soit suffisamment empreinte de couleur locale, est certain d'être traité par nous comme un personnage de marque.

On le sait et on en profite. Tout Saharien qui franchit notre frontière devient Targui; tout Targui, noble pour le moins, si ce n'est fils ou héritier d'Amghar. Tel a été le cas en dernier lieu d'un coupeur de routes, capturé en flagrant délit de vol de chameaux, Kenan, qui, à peine chef d'un petit clan dans sa tribu, a pu prétendre dans la prison d'Alger à la dignité d'héritier présomptif de l'Amghar des Taïtog. A In-Salah, on prétend que, loin de s'intéresser à son sort, l'Amghar, sans perdre de vue les démarches auxquelles l'oblige sa propre charge, souhaite fort d'être débarrassé définitivement de ce pillard incorrigible.

Il n'y a rien d'étonnant dans ces conditions, qu'un certain nombre d'intrigants, sans autre mandat que la vocatiion au rôle qu'ils jouent, aient réussi, à maintes reprises, à se faire passer auprès de nous pour

représentants de notre influence chez les Touareg. Simples agents des renseignements, ils nous servent et nous trahissent alternativement. Il n'en est pas un seul, ni de ceux qui sont ou ont été en rapports avec notre consulat de Tripoli, ni de ceux que nous employons actuellement dans le Sud, qui mérite la plus légère créance.

Un des plus connus actuellement est un indigène des Ifôghas, nommé Handeboul, serviteur du beau-père de Seghîr ben ech Cheikh, et amené par lui à la mission Flatters. Les bénéfices qu'il avait alors réalisés, si infime que fût sa situation, lui ont inspiré le désir d'embrasser le métier lucratif auquel il avait été initié. Il est venu à Ouargla, puis au Souf, a tâté le terrain, rappelé Cheik Othman, El Hadj Ikhenouken, porté et rapporté des lettres, parlé haut. Fixé à Rhadamès, il est devenu le pivot de toutes nos combinaisons politiques avec les Touareg de l'Est.

La vérité, désagréable peut-être, mais bonne à dire, est que nos relations avec les Azdjer sont presque entièrement imaginaires.

C'est d'ailleurs méconnaître étrangement la situation géographique et économique de ces nomades sahariens, que de faire entrer en ligne de compte dans nos combinaisons, les rapports assez vagues que nous pouvons avoir avec eux. Ces rapports sont absolument secondaires pour eux. Les Imanghassaten et les Ifôghas, dont les parcours touchent à Rhadamès et à Rhât, dépendent de ces deux villes turques au point de vue économique. C'est là que vont leurs caravanes, qu'ils écoulent les produits de leur chasse et de leurs trou-

peaux, achètent ceux qui leur manquent. De même les Oraghen relèvent commercialement de Rhât, tous les autres Azdjer, qui campent au sud du Tasîli; vont au Fezzan et quelques-uns y sont même devenus propriétaires; beaucoup y campent une partie de l'année.

Il n'en résulte pas, à vrai dire, que ces Touareg soient dans la dépendance politique de la Turquie. El Hadj Ikhenoukhen avait accepté une sorte de protectorat que les événements, dont Rhât a été le théâtre en 1886, ont rompu, et, depuis, les relations des Azdjer avec les autorités ottomanes, même au Fezzan, sont devenues généralement tendues.

Mais le fait que les Azdjer ont pour centre économique des villes turques n'en subsiste pas moins, et il en résulte que solliciter leur concours pour notre avance dans le Sahara, serait non seulement se méprendre sur leurs dispositions réelles, mais leur proposer de se mettre, sans aucun avantage pour eux, dans une situation équivoque vis à vis de leurs tenants commerciaux.

En étudiant de près la situation, on est amené à reconnaître que l'alliance avec les Azdjer doit être reléguée au rang des chimères trop faciles à concevoir, parce qu'agréables à envisager. Amis incertains, ennemis possibles, tant que nous sommes loin d'eux, tels sont, dans le présent, les Touareg de l'Est. Que deviendront-ils si les événements créent entre eux et nous un contact effectif? La curée de la première mis-

sion Flatters, les assassinats de Mlle Tinné, de Joubert, Dournaux-Duperré, Richard, Kermabon, ne permettent pas d'oublier que les promesses d'amitié ont eu pour suite le pillage et le sang versé.

II. — TOUAREG AHAGGAR

Notre situation, vis à vis des Touareg Ahaggar, est fort nette. Avant 1880, nous n'avions jamais eu de relations avec eux. Lorsque, pour la première fois, nous avons voulu en nouer, ils ont répondu à nos ouvertures amicales en massacrant la mission pacifique que nous leur envoyions.

En prévision, sans doute, de cette lugubre tragédie, on avait songé à dégager d'avance la responsabilité du pays, en déguisant le personnel de la mission. Composée surtout d'officiers et de soldats, elle avait un caractère aussi officiel que militaire. Pour le lui enlever, il parut suffisant de travestir les uns en explorateurs, les autres en chameliers. Nous est-il ainsi devenu loisible d'oublier l'attentat? Les Touareg eux-mêmes ne le pensent pas.

Au moment où Flatters et ses compagnons tombaient à Bir Gharama, deux Anglais, le professeur Palmer et le capitaine Gyp, étaient assassinés dans la

presqu'île du Sinaï, chez les Tîh. Les circonstances ne permettaient pas une réparation immédiate. Mais dix mois plus tard, la tribu coupable expiait l'attentat : soixante Tîh, pendus à Aden, soldaient son compte. L'Angleterre put oublier. Personne en France n'oserait soutenir que nous en ayons le droit. Il serait, du reste, souverainement impolitique d'accorder aux événements un oubli que leurs auteurs n'espèrent pas. Notre pardon ne serait jamais à leurs yeux qu'un piège.

Les Ahaggar, dont les parcours commencent au sud du Tidikelt, et atteignent presque vers l'Est, l'extrémité occidentale des grandes dunes d'Ouargla, forment plusieurs tribus. Parmi celles qui avoisinent notre zone frontière et le Touat, les plus importantes sont les Kêl Khela, les Taïtoq, les Isakkamaren, les Kêl Ahamellel, les Ihadanaren, etc. Les autres, fixées sur les revers ouest et sud de leur massif central, le Tifedest, Iboguelan, etc., ne nous sont guère connues que de nom. Les premières seules, ont été directement compromises dans le massacre de la mission Flatters.

Aussitôt le retour des survivants, une enquête ouverte par les soins du gouvernement général de l'Algérie [1], permit de fixer à peu près les responsabilités. Complétés par des recherches postérieures, ces renseignements caractérisent la situation créée en 1881.

On a vu qu'au moment où le colonel Flatters

1. Deuxième mission Flatters : Historique et Rapports.

quittait Ouargla, Ahitaghel, Ould Gueradji et la plupart des chefs touareg se trouvaient avec trois ou quatre cents Méhara[1], réunis à In-Salah, où le sort de la mission fut décidé. Si la responsabilité collective des Ahaggar se trouve indéniablement engagée par la décision prise en commun, le rôle joué dans l'exécution n'a pas été le même pour les diverses tribus.

Il a été établi que les Oulad Messaoud ou Kêl Ahamellel, petite tribu noble, forte seulement de quarante tentes, prirent presque tous part au massacre. Ce furent leurs chefs qui le préparèrent. L'un d'eux, Sidi ou Khatrat, avait été négocier l'assentiment des Châamba à Ouargla. Un autre, Chikkat, avait conduit la mission à la tuerie. Le plus influent, Tissi Ag Anfou, dirigea le rezzou, qui poursuivit de Dianous, et égorgea plus tard lui-même l'ingénieur Saintin [2].

Les Kêl Khela ne participèrent qu'individuellement à l'expédition. Peut-être, dans quelques petits clans, fit-on l'appel aux armes? Mais la tribu ne se trouva pas engagée tout entière. Après les Kêl Khela, la tribu la plus compromise serait celle des Isakkamaren; puis, à un degré moindre, les Ihadanaren et les Taïtoq, dont les parcours sont fort éloignés dans l'ouest. Les uns et les autres ne fournirent aux Oulad Mes-

1. Voir page 12 et suivantes.

2. Après l'empoisonnement de la troupe de de Dianous par des dattes pilées, trempées dans une infusion de jusquiane qu'avait envoyées Tissi, M. Saintin, incapable de suivre ses compagnons, se perdit. Il arriva au puits où ils venaient de livrer le dernier combat aux Touareg, et y vécut près d'un mois avec un tirailleur qui le rejoignit, cachés dans une anfractuosité de rocher pendant le jour, sortant la nuit à la chasse des lézards et des rats de sable pour se nourrir. Un esclave les découvrit, prévint Tissi, qui les attendit à leur retour, un matin, et les tua.

saoud que des combattants isolés, et non des contingents.

En 1881, deux personnages Ahitaghêl et Ould Guerradji, se partageaient la prépondérance chez les Ahaggar. Leurs responsabilités dans le massacre n'ont pas été les mêmes.

Le premier, Amenokal ou chef de la djemâa des Ahaggar, chef en même temps de leur principale tribu, les Kêl Khela, exerça une influence prépondérante dans le mead d'In-Salah; il y représentait, outre sa propre tribu, celle des Isakkamaren, qui en est en partie vassale, et probablement les Oulad Messaoud, ses alliés politiques. Compromis par le fait même des résolutions prises, Ahitaghêl l'était plus encore par l'envoi au colonel du guide Chikkat, qui l'amena au lieu du guet-apens. Il le lui avait adressé avec une lettre d'introduction très nette, portant que Chikkat conduirait la mission en toute sécurité au delà du pays des Ahaggar. Après le massacre, le chef de Kêl Khela eut pour sa part de butin plusieurs prisonniers[1], les juments du colonel et un certain nombre de fusils. Enfin c'est Ahitaghêl qui prit la direction du mouvement de diversion, grâce auquel les Touareg essayèrent de prévenir leur châtiment, en s'adressant au sultan de Turquie et à celui du Maroc. A tous les deux il écrivit que les Français étant entrés dans son pays, il avait pro-

1. Un de ces prisonniers, qui mourait de faim, ayant mangé un mouton du troupeau qu'il gardait, les autres esclaves d'Ahitaghêl l'attachèrent par terre, après quatre piquets, les membres tendus, et le tuèrent lentement en lui perforant le ventre avec de petits cailloux brûlants.

clamé la guerre sainte contre eux et purgé de leur souillure la terre musulmane.

Ould Guerradji, nom sous lequel est connu le chef des Taïtoq chez les Arabes, paraît moins gravement compromis. Il est de notoriété publique à In-Salah qu'il ne s'opposa pas au complot et l'approuva même; mais il ne le favorisa pas explicitement, Amghar d'une tribu qui s'est, à une époque récente, rendu indépendante des autres Ahaggar, il est politiquement hostile à Ahitaghêl, quoique son proche parent et personnellement en bons termes avec lui. Il prit donc, ou il affecta une attitude réservée, et ceux des Taïtoq qui prirent part au massacre, partirent, dit-on, malgré ses ordres.

Pendant les deux années qui suivirent la destruction de la mission, nous n'eûmes aucun rapport avec les Ahaggar. A différentes reprises on songea à les châtier : il fut question d'une expédition militaire, et à plusieurs reprises jeter sur eux nos tribus du Sud, qui les eussent aisément anéantis. Pris de panique, les Touareg s'enfuirent plusieurs fois dans les solitudes lointaines de leur désert. Puis le calme se rétablit. Ils revinrent dans leurs parcours du nord et recommencèrent avec les Châamba leurs relations un moment interrompues. Ces derniers allaient chez eux acheter des ânes, des nègres, qu'ils revendaient en Mzab, en Souf, en Tunisie. Bien que quelques-uns des leurs eussent péri avec le colonel, ils avaient admis le fait accompli, d'autant plus aisément qu'une part de responsabilité leur incombait, et bien reçus chez les Ahaggar, les tenaient au courant de nos mouvements.

Cet état de choses se prolongea jusqu'au commencement de 1884. Il se produisit alors subitement une rupture entre les Châamba et les Touareg, rupture dont les origines et les suites nécessitent quelques explications.

Deux Châamba d'Ouargla, au service des missionnaires tués en 1881 sur la route de Rhât, avaient été accusés de ce meurtre. Arrêtés en 1883, ils réussirent à s'échapper et prirent le large. Un an après, au mois de février 1884, ils se présentaient au chef du poste de Ouargla, nouvellement créé, et lui remettaient une tête de Targui, fraîchement coupée, deux carabines Gras, un revolver d'ordonnance et quelques objets ayant appartenu à des membres de la mission Flatters. Injustement accusés, prétendirent-ils, ils avaient voulu rentrer en grâce, et, dans ce but, avaient entraîné à leur suite, sous prétexte de razzia, sept Touareg; puis, à quelques jours des campements de leur tribu, ils avaient essayé de les faire prisonniers pendant leur sommeil, et, n'y réussissant pas, en avaient tué trois et blessé deux. Telle était, selon leurs dires, qui paraissaient exacts comme ensemble, la provenance des armes et autres objets qu'ils rapportèrent. A peine les survivants du rezzou rentrés, les Touareg se mirent à donner la chasse aux Châamba campés avec eux. Ils en tuèrent à leur tour trois ou quatre par représailles.

Ces incidents ayant déterminé une rupture générale entre Touareg et Châamba, Ahitaghêl fit demander à ceux-ci, par l'intermédiaire de la djemâa d'In-Salah, de lui envoyer des délégués pour arrêter les bases d'un règlement de comptes, facile, semblait-il, puisque de part et d'autre on comptait autant de têtes.

Ainsi fut fait. Malgré une opposition assez vive, le Caïd des Châamba fit décider par la majorité de la Djemâa de la tribu, l'envoi du méad, mais sous réserve de l'approbation de l'autorité.

L'autorité se désintéressa. Dans l'opinion du commandement local, l'état de guerre entre les Châamba et les Ahaggar offrait des avantages incontestables pour la sécurité de notre territoire[1], étant donné qu'en aucun cas les Touareg ne se hasarderaient chez nous; puis la perspective d'opérations ultérieures au sud de notre frontière pour le réglement de la mission Flatters, justifiait alors les craintes d'une nouvelle alliance entre nos sujets et nos ennemis, alliance qui, sur place, paraissait de toute façon inadmissible. Cette manière de voir avait été adoptée par le Gouverneur Général de l'Algérie, après étude de la situation à Ouargla même. Mais la Division d'Alger craignit que les hostilités entre Touareg et Châamba n'aboutissent à des complications imprévues, et attribua aux intérêts commerciaux qu'aurait favorisés la paix, assez d'importance pour conclure en sa faveur. Il en résulta que les Châamba restèrent libres de régler comme ils l'entendaient leur différent avec les Touareg : libres de continuer la lutte ou de traiter. L'autorité, se désintéressant de la direction des évènements[2], se borna au rôle de spectatrice.

---

1. « Les Touareg ennemis, Ouargla en paix » dit un proverbe local. Quand les Châamba ne peuvent écouler le produit de leurs razzia chez les Touareg et s'y réfugier au besoin, force leur est de rester tranquilles. De 1884 à 1886, période pendant laquelle se prolongea l'état de guerre, ils ne commirent plus aucun vol, et les recommencèrent aussitôt que la paix fût rétablie.

2. Lettre du général commandant la division d'Alger. Mars 1884.

Les délégués des Châamba partirent donc pour se rendre auprès d'Ahitâghêl. Au nombre de deux seulement, ils appartenaient à une des plus importantes familles de la tribu. Sans entraver leur voyage, le chef du poste avait tenu du moins à leur faire part des craintes qu'il éprouvait pour leur sécurité chez les Touareg, en dépit du sauf-conduit auquel équivalait la lettre de l'Amenôkal. Ces craintes étaient justifiées. Car à peine arrivés chez les Oulad Messaoud, les délégués furent égorgés.

En apprenant cette nouvelle les Châamba décidèrent une entrée générale en campagne. Le Caïd lui-même, qui avait été le plus chaud partisan de la paix, proclamait la nécessité de la guerre, et affectait de s'employer de tout son pouvoir à la préparer. Mais les achats de chevaux qu'il imposa dans ce but à la tribu et d'autres opérations dilatoires, lui permirent d'enrayer le mouvement d'opinion qui s'était produit, tout en paraissant le suivre.

Cependant, divers engagements avaient eu lieu dans les parages d'In-Salah, où Châamba dissidents, Habber Rieh d'Ouargla et Mouadhi d'El Goléah, se réunirent pour courir sus aux Touareg. Ces derniers eurent invariablement le dessous, et perdirent nombre de chameaux ainsi que quelques hommes. Enfin, en juillet et août 1884, deux rezzou des Châamba d'Ouargla, dont l'un comptait une centaine de fusils, et un rezzou des Châamba d'El Oued, arrivèrent au milieu de leurs campements, tuant et pillant ce qu'ils trouvèrent.

C'est alors que, sous le coup de ces échecs successifs, les Ahaggar se décidèrent à prendre part au Méad d'In-Salah, où fut conclu, vers la fin de l'automne, sous les auspices des Senoussiya, une alliance générale des peuplades Touareg[1].

L'acalmie qui suivit le congrès de la paix ne fut pas de longue durée. Un vol de chameaux ayant été commis chez eux au printemps de 1885, par un indigène de nationalité arabe, mais campé chez les Touareg, les Châamba formèrent un petit rezzou, puis un second, et capturèrent encore des chameaux. A peu près au même moment, pendant l'été, quelques coups de mains furent exécutés sur les caravanes des Ahaggar dans les parages d'In-Salah. Enfin, au commencement de l'été de 1886, une autre razzia signala la continuation des hostilités.

Cette petite guerre saharienne n'avait pas eu de résultats directs bien sensibles, car c'est au plus si les Touareg perdirent dix hommes et trois ou quatre cents chameaux et les Châamba, de leur côté, n'eurent qu'un seul combattant tué. Mais ses conséquences générales eurent une certaine importance. Elles furent désastreuses pour les Touareg, obligés d'abandonner leurs meilleurs pâturages, ceux du Nord, et de se réunir en grandes caravanes pour venir à In-Salah et dans l'Aoulef, leurs centres commerciaux. Le Tidikelt lui-même s'en ressentait gravement, par le ralentissement des transactions de tout genre.

1. Voir page 89.

De notre côté, si les Châamba ne se livraient plus à la traite, leurs coups de main leur procuraient des bénéfices équivalents, et nos autres nomades du Sud s'estimaient heureux de n'avoir plus à craindre les déprédations de leurs voisins. La situation, somme toute, était avantageuse pour nous, car, si un moment, nous avions éprouvé — appréhension bien exagérée, — la crainte d'une invasion des Touareg sur notre territoire, nous nous en étions affranchis en créant à Ouargla un goum de cinquante chevaux, coûtant 6,000 francs par an.

A maintes reprises, la Djemâa d'In-Salah avait fait auprès de nous, tant en son nom qu'en celui des Ahaggar, les démarches les plus pressantes pour obtenir le rétablissement de la paix. De 1884 à 1886, notre abstention volontaire nous avait procuré partiellement les avantages que nous eussions pu retirer d'une attitude plus militante, c'est-à-dire la tranquillité de nos tribus du Sud et l'affaiblissement des Touareg, affirmé par leurs démarches pour obtenir que les Châamba les laissassent en repos.

Un revirement se manifesta dans notre attitude, vers la fin de 1886. On crut nécessaire de couper court à la guerre saharienne, et des ordres furent donnés en conséquence à nos tribus. Quelques Châamba, qui n'avaient pas voulu désarmer, enlevèrent cependant une vingtaine de chameaux aux Isakkamaren, pendant l'été de 1887. Un exemple parut utile, et le Caïd de la tribu, qui n'avait cessé de travailler à l'alliance avec les Touareg, autorisé à agir, reprit les animaux razzés à leurs détenteurs, puis les envoya à In-Salah.

C'était une avance. Elle fut bientôt suivie de démarches plus accentuées. Jusqu'alors nous n'avions aucune relation, même officieuse, avec la Djemâa d'In-Salah, et ses envoyés étaient invariablement éconduits ou traités en simples voyageurs. Il existait cependant une convention tacite entre nous et ses chefs. Ceux-ci devaient nous prévenir en temps voulu des rezzou dirigés contre notre territoire. En effet, pendant la période de 1884 à 1886, obéissant à une prudence justifiée, ils avisèrent le poste d'Ouargla du départ du seul rezzou[1] venu du Sahara durant ces trois années, et cela, assez tôt pour que les indigènes du Nefzaoua tunisien, son objectif, aient pu se mettre sur leurs gardes.

Ce régime de fait, fut, en 1887, remplacé par une sorte de traité, négocié par l'intermédiaire de cavaliers du Makhzen, envoyés au Tidikelt, et d'indigènes des Oulad Ba Hammou, qui vinrent à Ghardaïa. Il fut stipulé :d'une part que nous nous engagions à faire respecterpar nos gens les troupeaux et les caravanes d'In-Salah; de l'autre, que la Djemâa, représentée par son chef, s'obligeait à nous tenir au courant des mouvements des Touareg et à interdire le séjour du Tidikelt aux fauteurs de désordre, Châamba ou autres.

Cete convention ouvre l'ère de ce qu'on peut appeler l'histoire contemporaine de nos relations avec les Touareg. En ce qui concerne nos dissidents, réfugiés à In-Salah, elle aboutit à leur groupement définitif

1. C'était un rezzou de quatre Méhara des Châamba dissidents. Les gens d'In-Salah savaient que si un coup de main s'était produit, sans qu'ils nous eussent prévenus, ils eussent immédiatement été rendus responsables et razzés.

autour de Bou Amama[1]; quant aux Touareg, certains événements récents ont trop appelé, par leur côté pittoresque, l'attention du public, pour qu'il soit possible de n'en donner qu'un sommaire.

Dans le courant de l'été de 1887, les gens du Tidikelt, fidèles à l'engagement souscrit par la Djemâa d'In-Salah, avisèrent en temps opportun les Mouadhi d'El Goléah, qu'un rezzou de quinze mehara des Touareg Taïtoq se dirigeait vers leurs parcours.

Il a déjà été question de ce rezzou[2], organisé par un Châambi, des Mouadhi El Hadj Radi, qu'avait razzé le propre caïd de sa tribu. Après avoir inutilement cherché à embaucher des Oulad Ba Hammou, puis des Ahaggar, Radi s'était adressé aux Taïtoq. Ceux-ci, malgré leurs affirmations ultérieures, n'avaient aucun compte particulier à régler avec les Châamba, qui, à aucune époque, ne s'étaient attaqués à eux. Seuls l'espoir du butin et l'amour du pillage les décidèrent à accueillir les ouvertures d'El Hadj Radi, à suivre son fils, qui leur servit de guide.

En arrivant à Hassi Inifel, au débouché du territoire touareg, ils trouvèrent les Mouadhi qui les attendaient en forces. Faits prisonniers après un court engagement, sept d'entre eux furent passés par les armes et les autres dirigés sur Ghardaïa, d'où on les envoya à Alger.

Là, les captifs, bien que justiciables des tribunaux militaires, pour crime de droit commun, devinrent,

1. Voir chapitre IV.
2. Voir page 71.

grâce à la curiosité générale, à l'affection d'hommes éminents, l'objet d'un mouvement d'opinion sympathique. Une légende se forma autour de l'un d'eux, Kenan, qui, chef de clan dans sa tribu, passa en France pour l'héritier présomptif de l'Amghar des Taïtoq[1], transformé du même coup en souverain presque absolu.

On attacha donc une importance exceptionnelle à la capture d'Hassi Inifel, et elle parut fournir une occasion propice d'entrer en relations effectives avec les Taïtog. En effet, de même que, voleurs ou volés, les nomades sahariens prétendent toujours le bon droit de leur côté, les Taïtoq avaient protesté avec indignation contre le châtiment infligé aux pillards par les Mouadhi. Ils réclamèrent donc la mise en liberté des survivants. d'abord par l'intermédiaire des gens d'In-Salah, puis par lettres adressées aux autorités françaises, sans d'ailleurs se faire faute d'exagérer à outrance l'importance du principal prisonnier. Les pourparlers, vaguement engagés, n'aboutirent pas.

Tout le monde se souvient qu'en 1889, on fit venir à Paris, pendant l'Exposition, Kenan et un de ses compagnons, dans la pensée de tirer ensuite parti de l'impression que ne devait manquer de produire sur eux

1. Chez les Touareg, le pouvoir se transmet par hérédité utérine. Kenan se prétend neveu par les femmes d'Ould Guerradji. Deux indigènes des Oulad Ba Hammou, interrogés à Ouargla, en août 1890, sur son degré de parenté avec l'Amghar des Taïtog, ont répondu qu'il n'était pas « Ould Ammou » son parent, mais seulement des « Beni Ammou » de ses frères de la tribu, descendant de l'ancêtre commun des Taïtoq. C'est également ce que disent tous les Châamba qui ont fréquenté les Tidikelt ces derniers temps.

cette brillante apothéose[1]. Peu après leur retour à Alger, un explorateur qui avait déjà fait brillamment ses preuves sur l'Oubangui, M. Crampell, partait pour le Congo. Il devait, de là, gagner le lac Tchad, puis traverser le Sahara par le pays des Touareg, pour aboutir à la Méditerranée, vers Constantine ou vers Tunis. Afin de lui assurer la liberté du passage lorsqu'il serait arrivé chez les Ahaggar, on adjoignit à son expédition un des Taïtoq. Deux autres furent en même temps renvoyés chez eux porteurs d'un message adressé à Ould Guerradji, où il était mentionné en substance qu'ayant bien traité ses compatriotes, nous comptions sur la réciproque en faveur du nôtre. Kenan et les autres captifs devaient d'ailleurs servir d'ôtages jusqu'au retour de M. Crampell, actuellement encore en route.

Mais quelques mois plus tard, les tendances diplomatiques de notre politique dans le Sud, les visées de pénétration transsaharienne revenues à l'ordre du jour, s'affirmèrent par une tentative précise qui forme, pour le moment, l'épilogue de nos relations avec les Taïtoq. Un cavalier du Makhzen d'Ouargla, Cheikh ben Boudjemaa, et un autre Châambi, Abd el Hadi, furent, au commencement de 1890, envoyés de Ghardaïa au Tidikelt, porteurs d'un message pour Ould Guerradji.

---

1. Kenan avait été surtout frappé, comme le raconta spirituellement son savant protecteur, du mépris complet de l'étiquette saharienne dans nos relations. Il lui paraissait incompréhensible que les visiteurs de l'Exposition s'abordassent, se frôlassent, sans la reconnaissance préalable, lance au poing, en usage dans le Sahara.

En réponse à ses démarches antérieures pour obtenir la mise en liberté des prisonniers d'Alger, il lui était proposé de traiter les conditions de leur renvoi, au Mzab, en y venant lui-même, ou en y envoyant un méad muni de pleins pouvoirs.

Des deux émissaires du commandement français, l'un ne mérite pas de mention particulière; l'autre, Cheikh ben Boudjemaa, est suspect au premier chef[1]. Lorsqu'ils arrivèrent à In-Salah, Ould Guerradji se trouvait dans l'Aoulef. Leur séjour au Tidikelt se prolongea donc; d'autant qu'Abd el Hadi s'occupait de commerce et que Cheikh cherchait à obtenir la main d'une femme Targuia, dont il était devenu très épris.

Se posant en ambassadeurs du gouvernement français, ils usèrent et abusèrent de l'hospitalité des gens d'In-Salah, Cheikh surtout, car entre temps, Abd el Hadi avait été voyager au Touat. Tant et si bien qu'au bout de plusieurs mois, après avoir fait preuve d'une patience extrême, les indigènes du pays finirent par in-

---

1. Boudjemaa est ce guide du colonel Flatters qui lui avait apporté la seule lettre favorable d'Ahitaghèl, celle qui décida le départ de la seconde mission pour le pays des Ahaggar. Son rôle, plus que douteux pendant et après le voyage, lui avait valu successivement, à son retour, une proposition pour la médaille militaire et son incarcération en prévention de conseil de guerre.

On a su depuis que Cheikh ben Boudjemaa s'était, au moment de l'attentat, absenté du camp avec quelques Châamba de son bord, sous prétexte de chasser la gazelle, en emportant tous ses bagages. Le soir, dit-on, il serait revenu, après le départ de M. de Dianous, piller la caisse abandonnée, et les sommes qu'il rapporta à Ouargla permettent de croire à l'exactitude du fait. De plus, il avait chez les Azdjer essayé de faire massacrer les survivants qui s'y étaient réfugiés, et poursuivi lui-même deux d'entre eux, des tirailleurs, pour les tuer. Tenu d'abord rigoureusement à l'écart par l'autorité locale d'Ouargla, malgré les efforts que le caïd de sa tribu, son oncle, faisait pour obtenir sa rentrée en grâce, il avait fini, à force de souplesse, par réussir à entrer dans le Makhzen, et à devenir un personnage important.

viter leur hôte à vider les lieux. Il revint au Mzab vers la fin du printemps de 1890, les mains vides d'ailleurs et sans réponse d'Ould Guerradji.

Celui-ci en fit une cependant, mais il l'envoya par un indigène d'In-Salah au Caïd d'El Goléah, et seulement après avoir consulté Ahitaghêl et la djemâa des Ahaggar, avec lesquels il avait déjà discuté l'année précédente les mesures à prendre au sujet de l'incident d'Hassi Inifel[1]. Cette réponse était absolument négative. Nous jugeant d'après eux-mêmes, les Taïtoq avaient considéré la demande de l'envoi d'une délégation au Mzab comme un piège. Puis, s'ils désiraient éviter les incursions des Châamba, ils ne se souciaient pas d'entrer en rapports directs avec nous, ceux du moins, et c'était le plus grand nombre, qui se sentaient responsables du massacre de 1881. Il leur paraissait en effet impossible qu'une des conditions de cette entente ne fût pas le châtiment de l'attentat.

Aussi le chef des Taïtoq avait-il déclaré nettement à nos émissaires, qu'en aucun cas il n'enverrait de méad à Ghardaïa, qu'il n'avait rien à traiter avec nous et ne traiterait rien. Son message officiel, plus courtois dans la forme, ne laissait aucun doute sur ses intentions. Déclinant l'offre reçue, en prenant pour prétexte l'insécurité des routes, il ajoutait que si nous jugions nous-

1. Au mois de janvier 1889 une réunion de la Djemâa de toutes les tribus des Ahaggar avait traité la question d'une expédition générale contre les Châamba. La grande majorité s'y opposa, parce que le succès était impossible et que cette agression eût eu pour conséquence la destruction de la Confédération.

Lettre de Mouley Ahmed ben Tahar, chérif d'Ouezzan fixé à Bou Fadi (Touat), au commandant supérieur de Géryville. (Avril 1889.)

mêmes à propos d'envoyer un méad à In-Salah, il s'aboucherait volontiers avec nos nouveaux représentants, pourvu qu'ils fussent d'un rang en rapport avec le sien.

Au point de vue saharien, c'était accueillir par une raillerie les avances que nous avions commis l'erreur de faire. Tel fut le seul résultat politique[1] des combinaisons inspirées par la capture de quelques maraudeurs, la conséquence de notre précipitation à voir de l'histoire dans un fait-divers, des personnages dans ses acteurs.

En même temps que dans le sud de la province d'Alger, on poursuivait le programme pacifique et diplomatique adopté vis-à-vis des Touareg, des tentatives analogues avaient lieu du côté de la province de Constantine. Bien que le Sahara de cette province, borné au sud par le massif des Grandes-Dunes, là où il atteint la plus grande épaisseur, semble trop éloigné des pays touareg pour que les nomades des deux régions puissent se trouver en rapports, Rhadamès leur sert de point de contact commun. Les Châamba de Souf, comme les indigènes du Nefzaoua et du Sud tunisien, se rendent de temps à autre dans cette ville, où ils rencontrent des caravanes touareg. A toute époque, les autorités de la province de Constantine ont montré le plus grand intérêt au développement des relations de nos nomades

1. Il convient cependant d'ajouter que ces essais donnèrent lieu à des études d'un haut intérêt; que les recherches entreprises sur les populations, dont on cherchait ainsi à prendre le contact, permirent l'exécution d'un travail absolument remarquable sur les Touat et les Touareg Ahaggar, travail dont la publication prochaine fera époque dans les fastes de la géographie saharienne.

avec Rhadamès, ne leur attribuant pas seulement une portée commerciale, mais croyant possible d'en tirer parti au point de vue politique.

Sous l'empire des mêmes préoccupations qui modifiaient dans la province d'Alger notre attitude vis-à-vis des Touareg, le terrain avait été tâté à Rhadamès en vue d'une action diplomatique simultanée. Il put sembler un moment qu'un grand pas avait été fait en vue du résultat attendu. En effet, vers la fin du printemps de 1890, arrivait de Ghadamès un Targui, se disant envoyé par la Djemâa du Ahaggar entier pour discuter les préliminaires d'une entente avec nous.

A l'en croire, Abderrahman ben Meklaoui — ainsi s'appelait le Targui, — appartenait à une fraction de la tribu des Ifôghas, établie chez les Ahaggar. Il prétendait que ceux-ci avaient, dans un mead général, décidé de nous demander la paix, en le chargeant, avec deux autres Touareg, de venir nous faire les ouvertures nécessaires.

A Rhadamès, les marchands de la ville ayant eu vent de cette mission, s'y seraient opposés, et leurs intrigues auraient abouti à l'arrestation par le caïmacan turc des deux compagnons d'Abderrahman. Lui-même n'aurait réussi à s'enfuir qu'au prix de difficultés de toute sorte.

Ces déclarations furent jugées sincères. Elles avaient d'ailleurs été confirmées par un indigène, employé au Souf, comme agent de renseignements, nommé Mohammed ben el Hadj Radjaa.

D'après le Targui, ses mandants, toujours dans l'at-

tente d'une expédition destinée à venger la mission Flatters, et vivement impressionnés par les attaques des Châamba, souhaitaient ardemment la paix. Sachant un réglement de compte inévitable, ils désignaient pour l'expiation les Oulad Messaoud, plus compromis que tous les autres dans le massacre, et s'offraient pour prix de notre clémence à nous les livrer. En revanche, une satisfaction morale nous était réclamée : le châtiment du Caïd des Châamba d'Ouargla, coupable d'avoir pris une part active au complot ourdi par les Oulad Messaoud, et dont la culpabilité se trouvait établie par sa correspondance avec Ahitaghêl et les autres chefs Touareg.

Si ces conclusions étaient admises, si de notre côté nous prenions des engagements, Abderrahman ben Meklaoui se faisait fort de ramener du Ahaggar, au commencement de l'hiver, un Mead pour la conclusion de la paix, et de le conduire à Alger, ou même en France.

Non seulement ces déclarations paraissaient à peu près conformes à la vérité sur les points historiques auxquels elles touchaient, mais elles répondaient à ce qu'on pensait, à ce qu'on disait pouvoir croire, de l'état des esprits chez les Touareg. Discutées à Paris, en l'absence de renseignements propres à éclairer tous les dessous de l'incident, exploitées d'autre part en faveur de la campagne transsaharienne, elles provoquèrent une résolution intéressante au point de vue des tendances qu'elle dénotait.

Il fut admis qu'on répondrait aux ouvertures des Touareg, qu'on affecterait quelque empressement à

demander le prompt envoi de la députation annoncée. Sur le traité même, il fut résolu qu'on le rédigerait en vue d'établir tout au moins notre protectorat diplomatique au Ahaggar, et qu'une mission, fortement organisée, accompagnerait au retour les délégués des Touareg, pour échanger avec leurs chefs des ratifications définitives, soit à In-Salah, soit au Ahaggar.

Ce programme doit rester; il correspond aux aspirations latentes de l'opinion publique, et pourrait, en lui fournissant la formule concrète dont elle a besoin, l'orienter dans une direction utile.

Mais les dires d'Abderrahman ben Meklaoui se trouvèrent purement imaginaires. Dès le commencement de l'été, les renseignements fournis à l'autorité militaire de Gabès, par des indigènes revenant de Rhadamès, représentaient ce personnage comme un intrigant sans mandat. D'après ces indications, puisées à bonne source, il n'était même pas des Ifôghas proprement dits, mais bien métis, appartenant, par un de ses ascendants, aux Azdjer, par l'autre, à une tribu arabe du voisinage de Rhadamès.

Abderrahman ben Meklaoui s'était présenté sous le patronage de Mohammed ben el Hadj Radja, connu, dans le Sud, comme sujet à caution [1]. Voici ce que des renseignements recueillis à Ouargla et à Tuggurt, en août 1890, auprès de nombreux indigènes en mesure

1. Mohammed ben el Hadj Radja, après avoir servi de guide pendant quelques jours à la deuxième mission Flatters, contribua ensuite dans une large mesure au rapatriement de ses survivants. C'est un de ces aventuriers

d'être bien informés[1], ont permis de savoir sur le rôle joué par ces deux aventuriers.

Un clan des Châamba d'Ouargla, fixé depuis un certain temps au Souf, y forme maintenant une tribu importante, dont le Caïd, par ambition de carrière, s'ingénie à intervenir, par tous les moyens, dans la politique saharienne. Ce chef indigène envoya à Rhadamès, vers la fin de l'hiver 1890, son fils et plusieurs Châamba, dont Radja, pour porter des lettres politiques à quelques personnages influents, et aux Touareg, représentés dans la ville par Handeboul[2]. Il paraît que ces lettres provoquèrent quelque émoi à Rhadamès, moins sans doute en raison de leur contenu, qu'à cause de l'appareil du Mead qui les apportait. On s'inquiète facilement

---

comme le Sud en compte beaucoup. Il appartient aux Zoua d'In-Salah, et se prétend en même temps chérif, puis descendant des anciens sultans d'Ouargla.

Il vint s'y fixer en 1882 et se montra dans diverses missions qui lui furent alors confiées, rachat de papiers de la mission Flatters, etc., aussi actif et souple, qu'avide et faux. D'aspect sympathique néanmoins, et curieux comme type saharien, il continua pendant quelques années à être employé par le commandement local à divers services, n'exigeant aucune garantie de confiance. Puis, il joua un certain rôle dans les démêlés des Châamba et des Touareg, comme membre actif du parti de la guerre.

Ses relations avec le Caïd de la tribu devinrent dès lors très tendues, et après la razzia de 1887 sur les Isakkamaren, à laquelle il assista, celui-ci essaya de faire retomber sur lui la plus grande part de responsabilité.

C'est alors que Radja, quittant Ouargla, vint se fixer au Souf, où ses aptitudes spéciales le firent bientôt apprécier. Les gens de sa trempe sont en effet fort utiles dans le Sahara, mais ils s'usent vite et deviennent bientôt d'un emploi délicat.

1. Notamment un Châambi du Souf, qui arrivait de Rhadamès, où il venait de passer un an; deux Oulad Ba Hammon d'In-Salah, et deux Châamba d'Ouargla, qui avaient passé l'hiver au Tidikelt.

2. C'est le même Targui dont il a déjà été question, qui, simple agent de renseignements à Ghadamès, s'est lui aussi taillé un rôle hors de proportion avec sa situation réelle.

Voir page 93.

dans le Sahara, et on vit une menace dans la démarche des gens du Souf. Aussi, la Djemâa qui assure la police locale, fit-elle jeter en prison Handeboul, en même temps que, cédant à ses instances, le caïmacan turc arrêtait le fils du Caïd des Châamba d'El Oued. Ce dernier ne tarda pas à être remis en liberté, mais il dut quitter la place avec ses compagnons. Pour dissimuler l'échec, Radja imagina de mettre la main sur un Targui, qui jouait un rôle subalterne auprès d'Handeboul, et qui, au bruit des arrestations, s'était enfui hors de la ville. Le Méad se mit à sa recherche, l'emmena, et, faute de mieux, le présenta, au retour, comme le délégué du Ahaggar, où il n'avait probablement jamais été. C'était Abderrahman ben Meklaoui, qui fut promu incontinent à la dignité d'ambassadeur.

Pas plus que dans la province d'Alger, les tentatives faites dans la province de Constantine pour trouver une solution pacifique et diplomatique de la question Touareg, n'ont eu, jusqu'ici, de résultats sérieux.

Pourrait-il en être autrement dans l'avenir ? L'initiative que nous avons prise de nous adresser presque officiellement aux Ahaggar, croyant qu'ils s'étaient adressés à nous, a-t-elle des chances d'aboutir ? Seule, une esquisse générale de la situation telle qu'elle paraissait se dessiner aux dernières nouvelles, peut servir de réponse à cette question.

Un fait important est à signaler tout d'abord. En parlant de l'intention où se trouveraient les Ahaggar de nous abandonner les Oulad Messaoud, pour échapper eux-mêmes aux conséquences du massacre de 1881,

Abderrahman ben Meklaoui s'était fait l'écho d'un bruit qui courut en effet en 1889. Après une première période d'exaltation, pendant laquelle les Touareg n'avaient pas discuté leur solidarité collective, ils en vinrent à reprocher aux Oulad Messaoud leur sécurité compromise, et, peu à peu, les mirent à l'index. Chassés des autres campements, dans un isolement presque complet, ceux-ci craignirent réellement l'exécution des menaces dont ils étaient l'objet.

Pour s'en garantir, ils eurent recours, vers la fin de 1889, à la coutume humiliante de la Debiha, du sacrifice propitiatoire, en usage chez les peuples berbères. Leurs chefs se rendirent en suppliants chez Ahitaghêl et égorgèrent quelques chameaux en sollicitant sa protection et celle des Kêl Khela, qui, n'ayant pas refusé cet hommage, en acceptèrent les obligations, très strictes, d'après les exigences du point d'honneur touareg : ils devinrent responsables des biens et des personnes de la tribu placée sous leur patronage. A partir de ce moment, les Oulad Messaoud campèrent avec eux et ne les quittèrent plus.

Cet état de choses durait encore au commencement de l'été de 1890. A ce moment, il ne pouvait être question, pour la Djemâa des Ahaggar, d'accepter le principe d'une entente avec nous, basée sur le châtiment des principaux coupables de 1881.

Cependant, le fait même que les Oulad Messaoud ont été, pendant un certain temps, à l'écart, montre qu'il existe chez les Touareg une grande lassitude. Tous les renseignements recueillis s'accordent même à prouver qu'il s'est formé chez eux un parti de la paix. Ce parti, qui est devenu le plus nombreux, comprend toutes

les tribus, tous les clans qui n'ont pas été directement compromis dans l'affaire de Bir el Gharama.

Presque tous les Isakkamaren, en leur qualité de caravaniers, s'y rattachent, fait d'une certaine importance, car leur tribu, quoique de caste vassale, compte parmi les plus fortes et les plus riches. Un courant d'idées analogue existerait chez les Taïtoq; cependant les souvenirs cuisants de leur récente défaite doivent s'opposer chez eux au développement des tendances pacifiques. D'ailleurs les dispositions de la tribu paraissent incertaines à un autre titre. Depuis trois ans, un descendant des Bekkai de Timbouctou s'est installé au milieu d'elle et l'a entraînée à une suite d'expéditions dans le Sahara occidental. Son influence croissante, son humeur batailleuse, justifient des réserves quant aux intentions futures de ses serviteurs religieux.

Dans les autres tribus du Nord, les partisans de la paix sont moins nombreux. Il n'en existe presque pas chez les Kêl Khelà. L'attitude d'Ahitaghêl a souvent permis de croire le contraire. Mais il semble qu'on ne doive plus se faire d'illusions à son égard, depuis qu'il a ouvertement renoué avec les Oulad Messaoud.

Si, tout compte fait, on compare les deux partis, celui de la paix l'emporte numériquement. Mais le parti adverse, celui de la noblesse, détient le pouvoir.

On arrive donc à cette conclusion qu'il ne faut pas, quant à présent, compter de la part des Ahaggar, sur des vues en concordance avec les nôtres. D'après les Châamba et les gens d'In-Salah, ils se trouvent dans une situation matérielle prospère dont ils voudraient pouvoir jouir. C'est pour cela qu'ils n'ont pas essayé de rendre aux Châamba razzia pour razzia;

qu'ils utilisent à l'occasion nos espérances, pour reculer, en les flattant, un dénouement que nous voudrions pacifique, mais honorable, et dont ils redoutent, par cela même, les conséquences.

Le parti dirigeant n'est du reste disposé à aucune concession, politique ou autre. Il l'a clairement prouvé dans l'affaire des Taïtoq, en nous rappelant en 1890, par ses réponses dédaigneuses à nos avances, l'abîme creusé en 1881. Autant qu'on peut le prévoir, nous n'en obtiendrions rien actuellement en continuant dans la voie où nous sommes engagés : rien que de nouvelles avanies.

A leur éloignement, aux particularités ethniques et sociologiques de leur race, aux sympathies qu'ont inspirées quelques-uns des leurs, les Touareg doivent une réputation surfaite. Longtemps nous avons cru en eux, les considérant comme un peuple loyal et chevaleresque, avec lequel nous devions facilement nous entendre. Ces illusions ne sont plus de mise depuis dix ans, en ce qui concerne les Touareg de l'Ouest.

La farouche indépendance des Ahaggar n'a fléchi un moment que devant la crainte. Mais nos menaces étaient lointaines, et après avoir menacé, nous avons prié.

Nous n'existerons pour eux que le jour où, résolus à en finir, nous leur imposerons, par notre approche, de se prêter à nos volontés, ou de les subir.

---

les tribus, tous les clans qui n'ont pas été directement compromis dans l'affaire de Bir el Gharama.

Presque tous les Isakkamaren, en leur qualité de caravaniers, s'y rattachent, fait d'une certaine importance, car leur tribu, quoique de caste vassale, compte parmi les plus fortes et les plus riches. Un courant d'idées analogue existerait chez les Taïtoq; cependant les souvenirs cuisants de leur récente défaite doivent s'opposer chez eux au développement des tendances pacifiques. D'ailleurs les dispositions de la tribu paraissent incertaines à un autre titre. Depuis trois ans, un descendant des Bekkai de Timbouctou s'est installé au milieu d'elle et l'a entraînée à une suite d'expéditions dans le Sahara occidental. Son influence croissante, son humeur batailleuse, justifient des réserves quant aux intentions futures de ses serviteurs religieux.

Dans les autres tribus du Nord, les partisans de la paix sont moins nombreux. Il n'en existe presque pas chez les Kêl Khelâ. L'attitude d'Ahitaghêl a souvent permis de croire le contraire. Mais il semble qu'on ne doive plus se faire d'illusions à son égard, depuis qu'il a ouvertement renoué avec les Oulad Messaoud.

Si, tout compte fait, on compare les deux partis, celui de la paix l'emporte numériquement. Mais le parti adverse, celui de la noblesse, détient le pouvoir.

On arrive donc à cette conclusion qu'il ne faut pas, quant à présent, compter de la part des Ahaggar, sur des vues en concordance avec les nôtres. D'après les Châamba et les gens d'In-Salah, ils se trouvent dans une situation matérielle prospère dont ils voudraient pouvoir jouir. C'est pour cela qu'ils n'ont pas essayé de rendre aux Châamba razzia pour razzia;

qu'ils utilisent à l'occasion nos espérances, pour reculer, en les flattant, un dénouement que nous voudrions pacifique, mais honorable, et dont ils redoutent, par cela même, les conséquences.

Le parti dirigeant n'est du reste disposé à aucune concession, politique ou autre. Il l'a clairement prouvé dans l'affaire des Taïtoq, en nous rappelant en 1890, par ses réponses dédaigneuses à nos avances, l'abîme creusé en 1881. Autant qu'on peut le prévoir, nous n'en obtiendrions rien actuellement en continuant dans la voie où nous sommes engagés : rien que de nouvelles avanies.

A leur éloignement, aux particularités ethniques et sociologiques de leur race, aux sympathies qu'ont inspirées quelques-uns des leurs, les Touareg doivent une réputation surfaite. Longtemps nous avons cru en eux, les considérant comme un peuple loyal et chevaleresque, avec lequel nous devions facilement nous entendre. Ces illusions ne sont plus de mise depuis dix ans, en ce qui concerne les Touareg de l'Ouest.

La farouche indépendance des Ahaggar n'a fléchi un moment que devant la crainte. Mais nos menaces étaient lointaines, et aprés avoir menacé, nous avons prié.

Nous n'existerons pour eux que le jour où, résolus à en finir, nous leur imposerons, par notre approche, de se prêter à nos volontés, ou de les subir.

VI

SOLUTIONS RADICALES

Maîtres de l'Algérie et de la Tunisie, nous eussions pu nous laisser tenter par la perspective de développer latéralement ces riches provinces méditerranéennes, vers l'Ouest, au Maroc, peut-être vers l'Est en Tripolitaine, sans gaspiller nos forces à une pénétration en profondeur.

Rien n'empêchait qu'en même temps, nos colonies de la Sénégambie, du Niger, prissent dans nos préoccupations le rang, moins élevé, qu'elles méritent. Rien ne nous interdisait, en travaillant à la constitution d'une France africaine, de songer aussi à la création d'un empire colonial au Soudan.

Ces deux entreprises, parallèles, mais distinctes, ne comportaient pas une action commune, une progression simultanée et convergente, puisqu'il s'agissait de contrées sans rapports entre elles. Forcés de proportionner nos efforts à nos ressources, nous pouvions nous dispenser d'annexer les sables et les rochers du Sahara.

L'évolution de l'Afrique s'est accélérée; le partage du continent, maintenant presque achevé, ne nous permet plus ces espérances, logiques et légitimes, il y a peu de temps encore.

Engagés comme nous le sommes dans la politique

européenne, nous ne pouvons, après avoir lâché pied en Égypte et renoncé en Tunisie aux bénéfices d'une conquête terminée [1], jeter les yeux vers la Tripolitaine. A moins de tabler sur les combinaisons d'un avenir hypothétique, celui du rétablissement de notre suprématie en Europe, nous devons presque souhaiter que nos voisins des Alpes trouvent de ce côté les satisfactions financières, politiques et militaires qu'appellent leurs convoitises.

Au Maroc, nous avons compromis nous-mêmes à plaisir une situation très solide. Il faut, pour en disconvenir, une foi robuste dans les desseins impénétrables que cacherait notre attitude diplomatique. L'Espagne inquiète, l'Allemagne progressant de jour en jour, les intrigues italiennes et les ambitions britanniques se donnant libre carrière, voilà le bilan des dix dernières années, sans parler de l'hostilité croissante à notre égard du peuple et du gouvernement marocains. Faut-il en conclure que la partie soit perdue? Non, car la liquidation du Maroc n'est pas close. Mais nous avons dès maintenant peu de chances d'y jouer le premier rôle, et l'avenir de la France africaine vers l'ouest paraît à la veille d'être irrémédiablement ruiné.

---

1. Il n'eût dépendu que de nous, au point où en étaient les choses, de chasser le Bey du Bardo, au lieu de consolider son trône. Malgré l'excuse possible des difficultés de la situation en Europe, le protectorat tunisien, est né surtout de nos rivalités parlementaires et des impatiences populaires. Jugée en toute liberté d'esprit, la solution appliquée en Tunisie semble administrativement excellente; favorable aussi au point de vue économique, elle est sûrement déplorable au point de vue politique. Nous ne sommes pas maîtres chez nous, n'osant pas même occuper les positions stratégiques de Bizerte, devenues terre anglaise, et nous inclinant devant les tracasseries du sous-protectorat italien.

Au Soudan, comme sur le littoral, nous avons, en dépit d'une dépense considérable de forces, facilité, par nos attermoiements ou nos erreurs diplomatiques, par l'inconstance de notre politique coloniale, les progrès de nos rivaux. Nous avons laissé l'Allemagne préparer les revendications qu'elle élève aujourd'hui sur le bassin du Volta, à la côte de Guinée; sur le Baghirmi, le Ouadaï, et même le Kanem, dans le bassin du Tchad.

De même, l'Angleterre a pu simultanément nous déloger du cours navigable de la Gambie; accéder au Niger supérieur par les empiètements de Sierra Leone, sur les États de Samory, placés sous notre protectorat; s'emparer sous le couvert de la Royal Niger Company, après la défaite de la Compagnie française du Niger, de tout le cours inférieur du fleuve, des pays Haoussa de Sokoto, avec leurs dépendances réelles ou fictives, le Yourouba et le Gando à l'ouest, le Bornou au nord-est.

Constatation douloureuse d'un état de choses existant déjà, d'une situation qu'il était trop tard pour modifier, le dernier traité conclu avec l'Angleterre, limite nos possessions futures du Soudan central à la région marécageuse et impraticable du Tchad septentrional. Il nous laisse seulement les abords sahariens des contrées dont nous nous sommes laissés exclure, en les dédaignant quand elles étaient vacantes. Mais en nous attribuant au lieu des riches provinces auxquelles nous avions renoncé, la zone désertique qui sépare l'Algérie du Soudan, il donne en pâture à l'amour-propre national la vision d'un immense empire africain, s'étendant de la Méditerranée au golfe de Guinée.

Nous nous trouvons amenés ainsi à envisager le Sahara, non plus au seul point de vue de la sécurité de nos frontières, au nord et au sud du désert, mais comme partie intégrante de nos domaines. Il ne s'agit pas seulement d'y intervenir temporairement, pour châtier quelques pillards, prévenir quelqu'incursion, mais bien d'y prendre pied, d'en assurer l'entrée définitive dans notre zone d'influence.

La méthode la plus naturelle pour obtenir ce résultat, celle qui nécessite le moins d'efforts d'imagination, consisterait à procéder au Sahara comme nous l'avons fait en Algérie, en mettant à profit l'expérience des dernières guerres d'Afrique. Délicates par l'étendue du champ d'opérations, les expéditions à entreprendre ne pourraient rencontrer de résistance sérieuse. Quelques rapides campagnes suffiraient pour dompter toutes les peuplades sahariennes. Les Romains, jadis, nous en ont donné l'exemple en envoyant au cœur du pays actuel des Touareg, la Troisième Légion mauritanienne, dont on peut rêver l'héritage triomphal.

Mais cette solution radicale se trouve écartée *a priori* par l'opposition qu'elle ne manquerait pas de soulever dans le Parlement et le pays. Nous ne voulons plus d'aventures lointaines, de conquêtes exotiques. Il est inutile de discuter l'envoi de colonnes expéditionnaires dans le Sahara, puisqu'il ne peut en être question[1].

1. L'exemple du Dahomey le prouve de reste. Depuis un an nos troupes fondent en combattant les pestilences d'une côte inhabitable; nos navires s'usent au roulis d'une croisière stérile. Dix jours de marche, un coup de balai aux fétiches d'Abomey, nous assureraient l'accès des hauts plateaux riches et salubres du nord, la libre possession du couloir qui sépare les provinces

Aprés neuf ans d'oubli, le Transsaharien a paru fournir la solution cherchée. Dans la forme qu'elle a revêtu en dernier lieu, cette conception s'inspirait à la fois de nos sympathies pour la Russie, de l'attrait que rencontrent en France les procédés américains. La voie devait être posée, en quelque sorte, de premier jet, sans préparation préalable. On devait simultanément traiter avec les tribus touareg ou les anéantir, étudier le tracé du chemin de fer, placer les rails.

Il ne s'agissait d'ailleurs plus des intérêts localisés sur nos frontières, ni de notre intervention au Sahara même. Les premiers, passant à un rang très secondaire, devaient, de toute façon, recevoir satisfaction. Quant à la zone désertique à traverser, considérée au seul point de vue du passage de la voie ferrée, elle devenait, comme les mers en matière de navigation, une étendue à franchir.

De même, aucune difficulté technique ne pouvait s'opposer à l'exécution du projet. De toute évidence, le principe du Transsaharien adopté, il ne devait être question de luttes à soutenir contre les peuplades du désert, de sable à traverser, de manque d'eau à prévenir, de chaleurs torrides à affronter. Ces obstacles disparaissaient dans l'immensité de l'effort. Non seulement l'œuvre intéressait par son caractère grandiose, mais elle plaisait par son cachet de hardiesse

---

anglaises de Lagos, du Togo allemand. Faute de cette ligne de communications, les districts orientaux du Soudan français, sans autres débouchés que les territoires de nos rivaux, nous échapperont forcément. Et nous assistons impassibles aux parades des Amazones.

Ce n'est plus l'heure des expéditions lointaines.

et de nouveauté. Beaucoup qui eussent contesté l'utilité de la pénétration saharienne, sous une forme plus simple, la trouvaient séduisante, sous son auréole de fumée.

Un seul nuage obcurcissait l'horizon ; le doute, si une tentative de cette envergure, réalisable pour un état autocratique comme la Russie, ne serait pas exposée chez nous aux mêmes aventures législatives que le chemin de fer du Haut-Fleuve.

Ainsi posée la question se réduisait à savoir si le coût de l'entreprise serait compensé par ses résultats probables.

Parmi les résultats, on inscrivait en vedette les avantages d'ordre militaire. Le Transsaharien, devait en cas de guerre, nous assurer la liberté de nos communications avec le Sénégal et ses futures annexes soudaniennes : bénéfice peut-être limité, puisque nous n'entretenons guère plus d'hommes dans nos troupes de l'Afrique occidentale, tout compris, que le chemin de fer ne compterait lui-même de kilomètres.

Puis, le Transsaharien nous promettait la suprématie politique et le monopole commercial du Soudan.

Sur le premier point, il suffit de se reporter aux dernières conventions conclues avec l'Angleterre, aux négociations actuellement pendantes avec l'Allemagne, pour se convaincre du contraire. La ligne de Saï à Barroua, adoptée comme limite générale des territoires anglais et français, entre le Niger et le lac Tchad, ne nous laisse que les marches sahariennes du Soudan. Toutes les dépendances du pays de Sokoto, presque tout

le Bornou nous échappent. Nous n'avons dans le bassin du Tchad que les marais de la rive septentrionale du lac. L'Allemagne revendiquant de son côté le Baghirmi au sud, le Ouadaï et le Kanem à l'est, nous sommes exclus diplomatiquement du Soudan central. Aussi, a-t-il paru utile d'ajouter subsidiairement que le Transsaharien pourrait également aboutir au coude septentrional du Nïger. Mais nous y sommes déjà. On ne saisit pas les avantages qu'offrirait, pour le développement territorial de nos possessions soudaniennes, une seconde voie d'accès à des régions, dont le partage, presque terminé, le sera tout à fait, bien avant qu'il puisse être question de la gare de Timbouctou.

Si le Transsaharien n'a pas d'avenir politique, pour notre domination au Soudan, il pourrait cependant offrir un intérêt économique. C'est au reste, là surtout, ce qu'il importe de savoir, puisqu'il s'agit d'une dépense de plusieurs centaines de millions, de 200 à 250 millions environ, suivant le tracé, d'après les promoteurs de l'entreprise; autant dire, pour observer les proportions habituelles, trois à quatre cents millions.

L'évaluation la plus faible — 200 millions, — se rapporte au tracé ayant pour objectif le Niger septentrional. On sait que le chemin de fer du Haut-Fleuve, exploité maintenant militairement, est ouvert sur une longueur de 130 kilomètres. Des réparations minutieuses ont rendu son fonctionnement à peu près satisfaisant, depuis que les vices de direction technique et d'administration, qui l'avaient compromis, ont disparu. Il reste à construire environ 230 kilomètres

représentant une dépense de 25 millions en chiffres ronds, pour que la voie atteigne le Niger. D'autre part, les bâtiments de 2000 tonneaux et plus peuvent remonter pendant une partie de l'année, cinq mois environ, jusqu'à Khayes, tête de ligne du chemin de fer, sur le Sénégal, sans transbordement depuis Bordeaux ou Marseille. Enfin le Niger est lui-même navigable jusqu'assez loin en aval de Timbouctou, pour des embarcations de quelque importance, 150 à 200 tonneaux, aménagées en vue du service fluvial.

Il vaudrait évidemment mieux, dans ces conditions, terminer le chemin de fer du Haut-Fleuve et ne pas construire, quant à présent, le Transsaharien, si l'objectif devait en être identique. On pourrait toujours s'occuper de la voie ferrée du Nord, quand les lignes de communication de l'Ouest seraient devenues insuffisantes. Il suffirait d'avoir ajourné l'entreprise la plus onéreuse pendant quelques années, pour que l'économie ainsi réalisée couvre les frais de la solution provisoire.

La direction normale du Transsaharien est celle du Tchad. Mais un simple coup d'œil sur une carte quelconque montre qu'une ligne ayant même objectif, et partant d'un point favorable de la Tripolitaine, dans la région de la Grande-Syrte, serait plus courte d'environ 500 kilomètres, soit 1/5 que le tracé par Constantine ou toute autre ville de l'Algérie.

La menace d'une concurrence étrangère par la Tripolitaine, inévitable en cas de réussite économique, a provoqué un autre projet, que recommandaient en même temps les intérêts administratifs se rattachant

au régime du protectorat en Tunisie. On a proposé de choisir Gabès comme tête de ligne du Transsaharien. Se dirigeant ensuite directement sur le Tchad, par l'extrémité du Fezzan et Bilma, le tracé tunisien ne serait pas sensiblement plus long que celui de la Grande-Syrte. Il n'aurait d'autre inconvénient que de traverser la Tripolitaine et de nécessiter au préalable le consentement de la Turquie ou l'annexion d'une partie de sa province africaine. Aussi, pour justifier la mise en discussion du projet, a-t-il paru nécessaire d'admettre un tracé bâtard, laissant Rhadamès et Rhât à l'Est, solution semi-circulaire qui diffère peu de la combinaison primitive, par Constantine et Biskra.

Quelle que soit la direction du Transsaharien, considéré comme exutoire, de la région du Tchad, qu'il soit algérien, tunisien ou tripolitain, il est une autre concurrence, dont le simple examen de la carte permet de saisir immédiatement le danger : celle de la navigation maritime et fluviale. Les bâtiments de 1,000 à 1,200 tonneaux remontent le Niger jusqu'au-dessus du Nupé, à moins de 500 kilomètres de Sokoto, et la Bénoué est de même navigable jusqu'à Yola, à 400 kilomètres du Tchad[1]. Il ne s'agirait donc pas, pour le

1. Yola passait pour le terminus de la navigation à vapeur sur la Bénoué, au moment de la délimitation des territoires anglais et allemand et c'est pour ce motif que l'Angleterre s'est réservé la Bénoué jusqu'à ce point. Une expédition anglaise, partie en 1889, pour rechercher s'il existait une voie de communication fluviale entre le bassin du Niger et celui du lac Tchad, par le Majo Kebbi, affluent de gauche de la Bénoué et les marais de Toubouri, dont le Chari porte les eaux au Tchad, a remonté en bateau à vapeur la Bénoué jusqu'à Ribayo, à 150 kilomètres de Yola, puis une partie du Majo Kebbi. Il est à peu près certain que l'exploration des affluents supérieurs de la

Transsaharien de 2,500 kilomètres, de lutter contre un Transsaharien de 2,000 kilomètres, mais bien contre des railways soudaniens de 4 à 500 kilomètres au plus, reliant son terminus aux ports fluviaux que la navigation anglaise atteint sans transbordement : lutte impossible[1].

Cette situation dispense de rappeler longuement que le Soudan n'a qu'une quantité fort limitée de produits susceptibles de payer un fret de plus de 100 francs la tonne, en admettant, ce qui n'est pas vraisemblable, que le Transsaharien puisse effectuer ses transports à aussi bas prix.

Le Transsaharien ne deviendrait viable, commercialement, qu'à la suite d'une transformation complète des populations nègres, auxquelles il apporterait la civilisation. Il faudrait, pour alimenter ses transports, que les races soudaniennes se mettent à consommer nos produits manufacturés riches, en demandant, pour les payer, à leur sol, les matières premières, riches également, qu'il pourrait produire. Que cette transformation doive un jour s'accomplir, nul doute. Le tout est de savoir en combien de temps. Contemplée sur la côte, au voisinage des steamers, des chemins de fer du littoral, de l'électricité, du gaz, des Decauville, l'évolu-

---

Bénoué sur sa rive droite, permettra, à défaut de la voie du Chari, de découvrir une autre route fluviale vers le Tchad. Le railway à construire pour relier le lac au terminus définitif de la navigation dans le bassin du Niger n'aura, selon toute vraissemblance, que 250 à 300 kilomètres, un quart en moins que le chemin de fer du Haut-Fleuve.

1. Cela est si évident qu'on a invoqué en faveur des transports par terre, sans tenir compte des conditions climatériques estivales du Sahara, l'insalubrité du Bas Niger, où les bâtiments de la Royal Niger Company ne s'arrêtent plus depuis qu'il a été balisé en 1884.

tion des sociétés nègres paraît singulièrement lente. On voit la classe inférieure du fétichisme s'élever comme dernier effort au rang de caste musulmane, mais pour rester stationnaire ensuite. Au point de vue commercial, si les importations de cotonnades en profitent, celles d'alcool en pâtissent d'autant.

Telles sont, sans doute, les vues dont s'est inspirée la Commission supérieure chargée d'étudier à nouveau le projet de Transsaharien pendant l'été de 1890. Elle l'a définitivement condamné, en formulant dans ses conclusions toutes les réserves compatibles avec l'intérêt diplomatique qu'offraient ses travaux, commencés au moment même où se négociait la récente convention anglo-française.

Cela ne veut pas dire que l'opinion, favorablement impressionnée par l'activité de la campagne qui a fait sortir l'entreprise de l'oubli où elle était tombée après ses malencontreux débuts, ne recevra pas de satisfaction. Pour peu que le chemin de fer d'intérêt local du Sud de la province de Constantine, déjà résolu en principe, vienne à se construire comme amorce d'une ligne de pénétration indéfinie, le public, sensible à l'étiquette, portera ailleurs son engouement. Les cinquante hommes de notre garnison d'Ouargla éviteront quelques étapes, et les dattes de l'Oued Rhîr, des transports onéreux.

La fastueuse utopie du Transsaharien aura eu le mérite de familiariser le pays avec la notion des affaires africaines. Puisse-t-elle lui suggérer d'utiles, quoique tardives, réflexions sur la politique coloniale; celle-ci,

entre autres, que le Soudan français, base de notre empire africain, végète péniblement dans les limites d'un budget insignifiant.

Appelés à nous occuper du Sahara, autant pour la protection de nos possessions africaines du Nord et du Sud, que pour mettre en valeur le lot qui nous a été adjugé, dans le partage de l'Afrique, nous sommes obligés d'y prendre pied.

Mieux eût valu, sans doute, réserver à nos efforts les champs, les jardins incomparables du Maroc et, le cas échéant, le Tell tripolitain, que développer la France africaine vers le Sud; étendre le Soudan français dans la partie productive du bassin du Niger, au Sud et à l'Est, que nous engager sur ses frontières Nord.

Mais, à l'heure de l'action, les regrets ne sont plus de mise. Discutable, inutile, quand nous pouvions mieux, la pénétration transsaharienne s'impose aujourd'hui.

Une solution complète, radicale, des difficultés qu'elle rencontrera, serait la meilleure. Conquête et occupation de ces lointaines et vastes solitudes, telle est celle qui vient tout d'abord à l'esprit. Mais, condamnée d'avance par le pays, elle est à écarter sans appel.

Une conception sûrement hardie, et d'apparence géniale, celle du Transsaharien, a semblé pouvoir aussi fournir une solution décisive. Il en serait ainsi si le chemin de fer projeté devait nous assurer des avantages politiques en rapport avec son prix de revient. Mais il ne saurait, aujourd'hui, nous donner plus que ce que

nous possédons déjà, si ce n'est le Sahara, dont ce serait payer cher la conquête, fût-elle pacifique.

Le Transsaharien aurait-il, du moins, un avenir économique ? Les sacrifices que représenterait son établissement se trouveraient-ils compensés un jour ou l'autre ? Peut-être, au bout d'une longue et coûteuse attente, quand se seraient transformés les pays qui lui devraient leur civilisation. Encore faudrait-il pour cela qu'il n'eût pas à redouter la concurrence dangereuse d'une autre voie saharienne plus courte; et surtout la concurrence irrémédiable des transports maritimes et fluviaux, par la voie du Sénégal et du Haut-Niger, dans le Soudan occidental, ou par le Bas-Niger et la Bénoué dans le bassin du Tchad.

Cette seconde solution radicale de la question saharienne disparaît comme la première : il n'en existe pas.

VII

SOLUTIONS PROGRESSIVES

Puisqu'il ne saurait être question de réaliser d'emblée l'annexion effective du Sahara, à la France africaine, nous devons entrer, résolument, dans la voie des solutions progressives, en portant tout d'abord nos efforts sur les difficultés du moment, mais sans cesser de tendre au but final : Constitution homogène de notre empire africain, par le développement graduel de l'influence française dans le Sahara. Les procédés mis en œuvre doivent être proportionnés aux intérêts en jeu dans le domaine économique et politique, et compatibles avec nos tendances actuelles en matière coloniale. Pacifiques de préférence, ils n'excluent pas l'emploi de la force, en cas de nécessité.

Les éléments de détermination existent aujourd'hui assez complets, assez précis, pour qu'il soit possible d'éviter l'erreur, plus d'une fois commise, qui consisterait à particulariser nos efforts sous l'empire de préoccupations momentanées. C'est à un but trop particulier que tendraient aujourd'hui les succédanées, même sagement conçues, de la mission Flatters, car ce n'est plus de géographie et de science seulement qu'il s'agit. Tels projets venus au jour ces dernières années, celui par exemple d'intéresser les Touareg à la réouverture de la foire d'Amadghor, en appuyant les pourparlers préalables de la présence d'un corps expé-

ditionnaire (1500 fantassins, 100 chevaux et une batterie d'artillerie, de troupes régulières), ne pourraient conduire, y fussent-ils proportionnés, qu'à des résultats d'ordre trop spécial.

Le bilan de la situation place, en première ligne des nécessités, le règlement de la question du Touat, que nous ne pouvons laisser devenir Marocain, sans compromettre pour toujours l'expansion de l'Algérie en profondeur. Nous devons en même temps nous préoccuper des relations suspectes que Bou Amama, fixé au Touat, entretient avec nos tribus sahariennes. Enfin, il nous faut prendre le contact des Touareg, dans des conditions admissibles pour eux, satisfaisantes pour nous. C'est ensuite, seulement, après que ces préliminaires auront été dûment réglés, que nous pourrons songer à développer notre action dans le Sahara, au mieux de nos intérêts économiques ou autres, si après avoir commencé à y pénéter, nous estimons, en toute connaissance de cause, utile de poursuivre notre avance.

Des éléments du programme immédiat : élimination de l'influence marocaine au Touat, règlement de la question de Bou Amama, prise du contact des Touareg, les deux premiers se tiennent; le troisième s'y rattache également, pour des motifs qui exigent quelques mots d'explications.

Pour le moment, les Touareg Azdjer ne sont pas en cause. Maintenus par leur situation géographique à l'écart de l'axe de notre pénétration, sauf les Ifôghas dont il effleure les parcours, ils n'ont avec nous que des relations négatives, ni bonnes, ni mauvaises. Leur

attitude d'ailleurs dépendra de celle des Ahaggar, en ce sens que, si ces derniers subissent notre influence, les premiers ne pourront s'y soustraire. A tout point de vue, notre objectif chez les Touareg ne peut être, après le massacre de la mission Flatters, que le Ahaggar.

De même que les Azdjer relèvent économiquement de Rhadamès, de Rhât, du Fezzan, les Touareg de l'Ouest sont dans la dépendance commerciale du Tidikelt, du Touat méridional.

Maîtres de ces oasis, nous les mettrions dans une situation telle qu'il ne leur resterait d'autre perspective que la ruine et la famine à bref délai. C'est là, et là seulement que nous pouvons et devons les atteindre [1].

Avant d'étudier les conditions, la forme de notre intervention au Touat, dans le triple but qui vient d'être indiqué, il convient d'examiner une objection de

---

1. En vue d'une occupation permanente des pays Touareg on a proposé la création de postes sur les points d'eau les plus importants des routes de caravanes, Temassinin et Amguid notamment. Le premier n'est sûrement pas une clef de position. Quelques caravanes s'y arrêtent, entre Rhadamès et In-Salah, parce qu'il s'y trouve une petite zaouiya. Mais elles peuvent passer indifféremment au nord ou au sud, dans un rayon de 50 kilomètres, l'eau étant partout abondante dans la région. Cela est si vrai que pendant les luttes entre les Oulad ba Hammou et les Imanghassaten, les rezzou passent rarement à Temassinin.

Au croisement des routes du Touat au Fezzan, et du Ahaggar à Rhadamès, Amguid a plus d'importance géographique, mais plusieurs chemins praticables, permettent de le tourner à travers les contreforts voisins du massif des Ahaggar. En réalité l'occupation de quelques-uns des nombreux puits, ou sources, qui existent chez les Touareg, n'offrirait qu'un médiocre intérêt stratégique. C'est seulement en nous établissant dans les régions de pâturages permanents, seuls refuges des troupeaux pendant les sécheresses périodiques, que nous pourrions frapper ces nomades chez eux. Tels sont par exemple les Mâader du Mouydir, au sud d'In-Salah, longues vallées creusées dans les

principe, inévitable du moment qu'il s'agit d'un territoire revendiqué, même indirectement par le Maroc.

A n'en pas douter, quelle que soit la nature de l'action à engager au Touat, les propositions émanant du Gouvernement Général de l'Algérie, ou du département de la Guerre, seront accueillies par un veto, au Ministère des Affaires Étrangères.

L'abstention au Touat y est pis qu'une doctrine, une tradition, et une tradition faite d'appréciations successives et contradictoires. Si, en 1887 et 1888, nous avons laissé le Maroc libre d'agir à sa guise, au Touat, c'est parce qu'il a été prétexté, d'abord qu'il ne s'en occupait pas; ensuite, qu'en y défendant nos intérêts, nous risquerions d'éveiller les susceptibilités du gouvernement chérifien. Aujourd'hui, l'Espagne se trouve en cause. Le Touat nous serait interdit par les exigences de la situation sur les Pyrénées.

A juger sur documents l'histoire des dernières années, s'il y a eu dans notre politique, à l'égard de cette dépendance saharienne de l'Algérie, une erreur persistante[1], sa durée n'est pas un motif de la prolonger

---

ailles profondes des plateaux dévoniens, où la végétation est toujours abondante, et où presque toutes les tentes des Ahaggar du Nord ont passé les deux derniers étés.

Mais il ne saurait être question pour l'instant d'étendre aussi loin notre occupation permanente.

1. On est fort à son aise, pour traiter avec une entière indépendance la question délicate de notre ingérence diplomatique en Afrique, et dans les pays d'Islam, quand on est admirateur passionné de l'œuvre des Dabry de Thiersant, de Gobineau, Beaumier, Tissot et tant d'autres; des orientalistes et africânistes éminents, sortis des rangs de notre personnel consulaire et diplomatique.

Il ne saurait d'ailleurs s'agir ici de critiques, mais d'une simple constatation. Absorbée à juste titre par les soucis écrasants de la politique européenne, notre diplomatie s'était un peu désintéressée en ces dernières années des

encore. D'ailleurs l'objection actuelle aux projets d'action, celle qui est fondée sur les visées possibles de l'Espagne, n'est pas soutenable rationellement, car la vérité historique, géographique, documentaire, est que le Touat n'a rien de commun naturellement avec le Maroc.

Mais la vérité politique, est que, n'étant pas encore Marocain, le Touat le deviendra demain si nous hésitons à agir; et qu'il faut maintenant de toute nécessité, pour l'avenir de notre domination en Afrique, qu'il soit à nous. Nous pourrons toujours rappeler au Maroc s'il se plaint, et le traité de 1845 et les notifications prescrites à M. Féraud en 1887; il sera temps de prouver à l'Espagne, pièces en main, la correction de nos visées sur l'Hinterland algérien, si elle s'en préoccupe, ce qui n'est pas certain.

La nécessité de première ligne d'une action immédiate au Touat, reconnue, il reste à déterminer quels en doivent être la nature et les objectifs particuliers, pour répondre aux conditions générales qui l'imposent.

Aucun procédé ne vaudrait une conquête définitive.

Mais il faudrait mettre en mouvement 1,500 à 2,000 hommes[1], 8 à 10,000 chameaux, et les routes

questions africaines. S'il en était résulté quelque incertitude dans ses vues, on ne peut douter, quand on sait avec quel intérêt sont traitées aujourd'hui nos affaires d'Afrique, que les mêmes inconvénients cessent bientôt d'être à craindre.

1. Le Touat compte près de 200,0co habitants, d'après l'excellente statistique dressée au Mzab. Mais cette population se répartit en 343 ksour, dont les oasis s'étendent sur 250 kilomètres, du nord au sud, et 200 kilomètres de l'est à l'ouest. Cinq seulement peuvent mettre en ligne plus de

d'accès sont difficiles. Sur celle du Nord, il faudrait franchir le massif des Grandes-Dunes du Gourara, que les caravanes, beaucoup plus rapides que les colonnes, mettent sept jours à traverser, et où l'eau manque totalement. Sur celles d'El Goléah, d'Ouargla, les puits sont insuffisants. En admettant que ces difficultés ne constituent pas un obstacle insurmontable, ou tout au moins très gênant, il est à peu près certain que les Chambres et le pays se refuseraient à une expédition militaire de cette importance.

Elle représenterait d'ailleurs un effort disproportionné avec la valeur économique du pays à conquérir, à occuper ensuite[1].

Une combinaison toute autre s'impose aujourd'hui. Il est inutile d'entrer dans le détail des éliminations

---

1,000 combattants chacun. Étant donné que les ksouriens ne se battent et ne peuvent se battre que derrière leurs murailles, une colonne de 2.000 hommes serait plus que suffisante pour conquérir le pays entier sans coup férir.

Les souvenirs de l'expédition de l'Oued-Guir en 1870, où la colonne de Wimpfen, d'un effectif supérieur, éprouva une sérieuse résistance à Aïn Chaïr, ont pu faire craindre le contraire, quand ces régions étaient moins connues. Mais alors, c'était aux nomades marocains du groupe des Derkaoua, que nous avions affaire et ils sont, nous le savons maintenant, depuis que leur pays a été reconnu par de Foucauld, trop éloignés du Touat pour s'intéresser à ce qui s'y passe, pour pouvoir y intervenir. Dix jours de marche en séparent leurs campements les plus rapprochés, qui s'étendent au nord de Medghara, et à l'ouest de Figuig, vers l'Atlas. C'est seulement dans la région d'Aïn Sefra à Méchéria, que leurs contingents pourraient entrer en scène. Encore audrait-il une conflagration générale.

Les Touatiya savent si bien qu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes, qu'ils ont souvent avoué leur intention, conforme à leurs tendances peu belliqueuses, de nous ouvrir leurs portes à la première sommation. Il en serait d'eux comme de leurs congénères sédentaires de l'Oued Rhîr et de Ouargla qui ne nous ont jamais résisté.

1. Pays de bas-fonds marécageux et de sables, le Touat ne produit que des dattes. Il renferme 6,500,000 palmiers, peut-être un peu plus, et les bras ni

successives qui y conduisent[1], d'en discuter plus longuement la genèse : c'est la création autonome d'un grand Commandement politique du Sahara.

---

le terrain ne faisant défaut, pourrait en avoir davantage. Mais ses dattes ne sont pas de bonne qualité. Très peu se conservent, et celles-ci même sont moins estimées que les produits de second rang de l'Oued Rhîr, les Gharse, etc. En fût-il autrement, que l'avenir agricol et commercial du pays resterait néanmoins limité.

L'engouement dont a été l'objet la colonisation française de l'Oued Rhîr donnerait à supposer le contraire. Mais il s'en faut de beaucoup que la réalité soit conforme aux apparences.

En fait, l'exploitation du palmier nécessite des aptitudes spéciales très diverses qui limitent le nombre des Européens pouvant s'y intéresser d'une manière fructueuse. Des deux Sociétés françaises créées dans l'Oued Rhîr, une seulement paraît tenir pleinement les promesses du début, parce qu'elle a à sa tête des chefs énergiques et intelligents qui ne craignent pas de passer une partie de l'année sur les lieux, et qui, rompus aux choses du Sahara, peuvent éviter les intermédiaires dans les opérations commerciales, et diriger en connaissance de cause les travaux des plantations.

L'autre Société, dont les tentatives sont plus intéressantes, parce que ses domaines ont été créés de toutes pièces, semble n'avoir encore donné que des espérances. Elle se ressent évidemment d'une direction moins spécialisée, plus éloignée, autant qu'on en peut juger, par l'aspect de ses plantations pendant l'été, époque où la présence sur place du personnel européen, alors absent, serait particulièrement indispensable pour la surveillance des jardiniers indigènes. Des exemples fournis par l'Oued Rhîr, on est amené à conclure que le Touat ne pourrait guère être utilisé par la colonisation européenne, d'autant que son climat est encore plus chaud, plus malsain que celui des oasis d'Algérie. Son importance économique n'est donc pas très grande.

D'ailleurs si la datte entre définitivement dans la consommation courante du midi de la France, comme tout permet de le croire, les plantations du Sud de la Tunisie bénéficieront de cette révolution gastronomique bien plus que celles de l'Algérie, tant en raison de conditions climatériques et telluriques meilleures, qu'à cause de la situation géographique du pays et d'une facilité plus grande de communications.

1. Une solution mixte de la question du Touat avait été proposée, il y a quelques années, alors que les agissements du Maroc commençaient seulement à s'y dessiner. Elle était basée sur l'établissement d'un protectorat exercé par la France au nom du Maroc. Avantageuse alors, et probablement possible, elle n'est plus ni l'un ni l'autre.

Frontières méridionales de l'Algérie. *Revue scientifique*. Mai 1886.

Développer d'une façon effective l'influence française au delà de notre frontière actuelle serait le but politique de ce commandement. Son programme, assujetti à l'axiome « Sans la force, le Sahara est impénétrable », consisterait à revêtir d'une apparence belliqueuse des procédés pacifiques ; à user de démonstrations, mais à éviter la conquête. Il ne saurait s'agir de subjuguer, les armes à la main, ni les Touareg, ni les Touatiya, mais il faut leur inspirer la crainte pour les amener à composition. Des traités plus tard, comme conséquences, et d'abord, comme moyen d'en obtenir, des démonstrations.

Avec Ouargla et El Goléah comme base d'opérations, limité comme occupation permanente aux abords du Tidikelt, par l'installation d'un nouveau poste dans les parages d'In-Salah, le « Sahara français » s'appuyerait sur une zone de « confins militaires », comprenant nos tribus sahariennes actuelles. Pendant la période d'organisation, une petite colonne renforcerait leurs contingents pour en assurer la cohésion. Elle serait utilisée en même temps pour prendre pied à In-Salah.

L'idée de la création d'un Commandement autonome du Sahara, est assez simple pour qu'il soit inutile de la développer en détails. Déjà, à Ouargla, à El Goléah, où nous n'avons que de simples postes, l'indépendance du commandement local est grande en raison de leur éloignement. On comprend que, sous réserve d'une ligne de conduite tracée d'avance, la plus large initiative serait nécessaire au chef de territoires commençant aux frontières de l'Algérie. Autonomie dans

l'administration, indépendance dans l'exécution, puis responsabilité personnelle absolue, tel devra être le mandat confié au commandant supérieur du Sahara.

Conquérir dans le pays une influence prépondérante, mais sans conquérir le pays, donner satisfaction à nos intérêts essentiels, mais sans nuire à ceux des populations, telle doit être la formule. Les deux termes n'en sont pas incompatibles.

Pour nous, il s'agit de prévenir toute ingérence étrangère au Sud de l'Algérie, de mettre fin aux luttes entre les tribus ou entre les ksour, d'assurer la sécurité des routes et des marchés; de nous ouvrir graduellement le pays. Ce que les peuplades indépendantes du Sahara redoutent surtout dans notre intervention, c'est un bouleversement social, une ruine économique.

Mais nous n'avons nul besoin de nous immiscer dans les affaires intérieures des familles, des clans, des tribus; de nous interposer entre les Amghar, les nobles, les vassaux et les serfs, chez les Touareg; entre les djemâa, les hommes libres et les Harratins dans les ksour berbères; entre les cheikh et les gens de tente, chez les Arabes; entre les marabouts et leurs serviteurs religieux, ou que ce soit. N'assumant pas la gestion administrative du Sahara, nous n'avons pas davantage à nous préoccuper de ses mœurs commerciales, même en ce qu'elles ont de choquant pour les âmes sentimentales. Une domination purement politique n'exclue pas l'abstention en matière d'esclavagisme, et du reste, pour supprimer la traite, ce n'est

pas dans ses débouchés, mais dans ses lieux de production qu'il faut la frapper[1].

Il faut donc éviter à tout prix de nous aliéner nos voisins, ksouriens ou nomades, en les effrayant par la menace de réformes intempestives. Notre rôle est de constater ce qui existe chez eux et de le reconnaître, en leur imposant seulement ce qu'ils n'ont pas, ce que nous voulons, ce qu'ils souhaitent eux-mêmes : la paix.

A tous, le même langage est à tenir : « Vous serez nôtres; mais tout ce qui forme l'essence de vos sociétés, tout ce qui vous tient au cœur, statut personnel, coutumes judiciaires, institutions administratives, habitudes économiques, tout cela nous le respecterons. »

A ces conditions, il est possible, sinon facile, de concilier ces deux exigences en apparence contradictoires

---

1. Il en est de la traite comme de tout négoce. La prohibition locale transforme les débouchés et les prix. Elle n'agit guère sur la production. Qu'il s'agisse des lards américains, ou des nègres, la loi reste la même.

Le Maroc absorbe annuellement 1,000 à 1,500 nègres. Que la voie du Touat soit fermée à ce trafic, les esclaves se vendront moins cher à Timbouctou e iront ailleurs ou resteront sur place, toujours esclaves.

C'est seulement quand nous aurons détruit Samory et les autres pourvoyeurs de l'esclavagisme, occupé et pacifié le Soudan, que nous verrons s'accomplir peu à peu la transformation sociale très lente qui amènera la suppression de l'esclavage dans notre zone d'influence. Le seul résultat que nous obtiendrions, en nous attaquaut à l'effet, faute de pouvoir supprimer assez vite la cause, serait de ralentir notre action civilisatrice, en indisposant les populations appelées à la subir graduellement.

Les croisières anglaises n'empêchent pas les esclaves circassiennes d'arriver au Maroc sans pavillon britannique par le Caire, Malte et Gibraltar. Et les Allemands ont si bien compris le cas qu'il faut faire des déclamations philanthropiques dans le domaine de la pratique, qu'au lendemain de la conférence anti-esclavagiste, ils ont, quittes à le démentir, autorisé à Bagamoyo la vente des nègres par autorité de justice.

d'un commandement sans conquête. Mais il faut que ces promesses soient nettes, formelles, définitives.

La base d'opérations nécessaire au Sahara français, ne peut être autre que la région frontière d'Ouargla et d'El Goléah. Aucun lien naturel n'existe entre le Sud de la province de Constantine, et les pays touareg, ou à plus forte raison le Touat. Le Sud oranais n'a aucun contact avec les Touareg, et les routes d'Aïn Sefra ou de Géryville, peu praticables, on l'a vu, se trouvent, jusqu'au Gourara, menacées en flanc par la position marocaine de Figuig[1].

Ouarglah et El Goléah sont les seuls postes où nous soyons à portée du Touat et des pays touareg, où nous ayons déjà des communications régulières avec ces régions, et d'où partent des voies de pénétration, libres vers le Sud. Comprenant le territoire de ces deux postes, le nouveau commandement s'appuiera en arrière sur une ligne de défense solide, formée par les deux positions du Mzab, agglomération de 50,000 habitants, et de Tuggurt, prochainement terminus du chemin de fer de Constantine.

---

1. Il est évident que, dans l'avenir, le prolongement du chemin de fer du Sud oranais nous mettra en possession de la route d'accès normale au Touat. Sa construction sera une des conséquences futures de l'annexion du Touat. Mais pour répondre à son véritable objet, il faut que le tracé passe par Figuig, en territoire marocain, ce qui n'est pas actuellement en notre pouvoir. Il nous est loisible de prolonger la voie dans la vallée de l'Oued en Namous. Mais ce tronçon s'arrêterait aux Grandes-Dunes, obstacle infranchissable dans cette région, où leur massif est continu sur une épaisseur de 200 kilomètres; il aurait 300 kilomètres depuis Aïn Sefra et ne serait que provisoire.

Tout au plus pourrait-on entreprendre une amorce vers Igli, en tournant Figuig par Mograr. Mais ce serait de toute façon ouvrir la question marocaine.

En avant de la base d'opérations Ouargla-El Goléah, la création d'un poste permanent dans les parages d'In-Salah, donnera au commandement du Sahara son assiette définitive, aussi longtemps que notre action se limitera au Touat et aux pays des Touareg du Nord. Il nous faut en avant de nos positions actuelles, qui ne peuvent servir que de têtes de ligne, un point de contact immédiat avec les territoires du Sud. La situation géographique de la région d'In-Salah la désigne naturellement, à défaut de quelque autre point du Tidikelt, à déterminer sur place, pour devenir le terminus de notre occupation permanente, probablement même son centre politique.

Comme moyens d'actions à mettre en œuvre, le Sahara français doit disposer d'une force suffisante pour vaincre par la menace les résistances locales, pour faire un exemple isolé en cas de nécessité absolue; mais il ne doit pas posséder les moyens d'engager et de poursuivre des hostilités générales. Cette force doit être essentiellement mobile, étant donnée la nature du pays; d'un entretien peu coûteux, en raison du but à poursuivre; et offrir cependant de sérieuses garanties de solidité.

Les deux premières conditions ne peuvent être remplies que par l'emploi de contingents indigènes, et la dernière exige que ceux-ci soient appuyés, jusqu'à leur entière organisation, par des troupes régulières.

Les souvenirs laissés par les goums indigènes, en Algérie, ne sont pas faits pour en recommander l'emploi. On ne peut évidemment, hors quelques cas particuliers, compter sur la cavalerie irrégulière des tribus

arabes, levée par réquisition, sans recevoir d'autre compensation à de longs services, que de maigres allocations de vivres et fourrages, et que commandent des chefs indigènes fréquemment suspects.

Mais il est un autre procédé, employé avec succès par les Anglais, aux Indes, par les Russes, dans l'Asie centrale, préconisé déjà pour le Sud algérien, qui répondrait à tous les besoins de la situation : c'est l'organisation de « confins militaires », comprenant les tribus semi-berbères en partie, et déjà soumises, qui seront rattachées au commandement du Sahara, Châamba et Saïd.

On ne doit se faire aucune illusion sur la nature du dévouement dont sont susceptibles ces nomades, les premiers surtout. Les mœurs des Châamba sont celles du banditisme dans toute sa pureté. Mais leurs services sont à vendre, et quand on a eu entre les mains les Makhzen du Sud, on sait ce que sont capables de faire, pour peu qu'on les paye, ces pillards contumaces, pour qui, franchir en vingt-quatre heures les 188 kilomètres de la route d'Ouargla au Mzab, aller en huit jours à In-Salah, en sept à Rhadamès, au cœur de l'été, n'est qu'un jeu.

Difficiles à tenir en main quand ils sont inactifs, quand on veut exiger d'eux la même résignation à nos coutumes administratives, que des tribus du Nord, les Châamba et leurs congénères deviennent un instrument très souple pour peu qu'on en connaisse les rouages et qu'on sache l'employer au service qui lui convient. Impropres au régime des prestations communales, ils sont toujours prêts à partir en harka, à tenter un coup de main.

Une autre cause justifie d'ailleurs cette combinaison. Nos nomades du Sud représentent une force sans cesse en action, aujourd'hui menaçante. Mieux vaut, au lieu d'en attendre les effets aveugles et procéder ensuite à une répression stérile, l'utiliser, puisque l'occasion s'en offre, et rendre ainsi impossible, par le seul dérivatif efficace, l'entrée en scène de Bou Amama.

A cette double condition, que leurs services seraient rémunérés ce qu'ils valent, d'une part, et de l'autre que, relevant directement du commandement français, leurs clans, leurs sotnias, ne subiraient pas l'ingérence dissolvante des personnalités politiques indigènes, nous pouvons, avec une entière sécurité, avec toute confiance dans le succès, transformer Saïd et Châamba en Cosaques.

A elles seules, ces tribus peuvent fournir 12 à 1500 méhara et 300 chevaux. En admettant que quelques tentes des tribus voisines du Nord, où les éléments turbulents ne font pas non plus défaut, viennent renforcer les contingents locaux, les confins militaires fourniraient ainsi une force de 2,000 méhara et chevaux, ou même davantage, toujours mobilisable en une huitaine de jours, et pouvant, en quinze ou vingt jours, être concentrée sur un point quelconque de la région comprise entre In-Salah et la base d'opérations. A cette masse compacte de 2,000 combattants sahariens, rien ne pourrait résister de l'Algérie aux confins du Soudan. Les Châamba l'ont maintes fois prouvé en allant razzer les Ouled Mouleit au sud du Maroc, les Ahaggar au cœur de leur pays, et tant d'autres.

Cette organisation qui nous assurerait du jour au lendemain une prépondérance absolue dans tout le Sahara

par le seul fait de son existence, ne reviendrait probablement pas à plus de 250,000 ou 300,000 francs par an.

Aucun procédé ne paraît plus pratique et plus simple pour donner, au commandement du Sud, les moyens d'actions nécessaires; à défaut, force serait de s'engager dans la création de troupes régulières montées à Méhara, d'augmenter d'une façon permanente les effectifs des postes frontières, d'y entretenir des colonnes mobiles, combinaisons autrement coûteuses et bien moins efficaces.

Dans un avenir probablement rapproché, l'organisation des confins militaires permettra de faire face à tous les besoins d'ordre militaire. Au début cependant il serait nécessaire autant pour encadrer leurs troupes irrégulières et les mettre en main, qu'en vue de l'opération préliminaire à exécuter dans la région d'In-Salah, de laisser à la disposition du commandant supérieur une force d'environ cinq cents combattants, avec les services auxiliaires correspondants.

La garnison d'Ouargla compte cinquante hommes, effectif très suffisant. El Goléah en recevrait autant. Le reste, soit quatre cents hommes, formerait le corps expéditionnaire d'In-Salah, comprenant une compagnie de tirailleurs et un peloton de la légion étrangère, une section d'artillerie et un peloton de spahis aux effectifs de guerre.

Aller à In-Salah et s'y installer sur un point à déterminer, telle est la première opération à exécuter. C'est la seule à laquelle doive prendre une part effective la colonne expéditionnaire. Aucune difficulté autre que

celle pouvant résulter de la nature du terrain pendant la route : le pays à parcourir n'est occupé que par nos gens. Au delà de leurs parcours, à peine trouvera-t-on quelques tentes des bergers des Ouled Ba Hammou.

A In-Salah seulement on pourrait craindre des résistances. Mais aux quatre cents fusils européens, aux deux mille chevaux et méhara de la colonne, ce district n'opposerait même pas des forces équivalentes, en admettant la concentration de tous ses contingents [1].

Ksouriens, les Touatiya ne se sont jamais battus et ne peuvent se battre que dans leurs ksour. Il ne s'agit d'ailleurs même pas de ksouriens comme les nôtres, mais de Zénata, d'humeur peu belliqueuse, d'une population craintive comme les Rhouara de Tuggurt et d'Ouargla qui sont de la même race.

Aucune résistance ne se produira, et il n'est même pas certain que des manifestations hostiles soient à prévoir à l'arrivée du corps expéditionnaire dans la région d'In-Salah. Il s'y établira sans coup férir, et son effectif en troupes régulières fût-il sensiblement moindre [1] qu'on pourrait encore tenter l'opération avec une entière certitude de succès.

---

1. Le premier groupe d'oasis à traverser, celui de Foggaret ez Zoua, compte 571 fusils. Ses habitants, marabouts pacifiques et serviteurs religieux des Oulad Sidi Cheikh, sont en bons termes avec nous. Ils nous ont souvent temoigné le désir de notre intervention. Aucun ne prendrait les armes. In-Salah qui vient ensuite peut mettre en ligne 800 fusils, en comprenant les Harratin et les esclaves. En admettant même une tentative de résistance fort peu probable elle serait illusoire. La réalité est que les nomades, les Oulad ba Hammou prendraient le large à l'arrivée de la colonne, et que les ksouriens ne songeraient pas un instant à défendre leurs ksour qui sont ouverts.

Pour rencontrer d'autres adversaires, il faudrait prononcer le mouvement vers l'Ouest. Dans un rayon de 80 kilomètres, Tît, avec 388 fusils, Inghèr avec 743, sont les seuls points habités.

2. Le chiffre de 400 hommes est un maximum. Une troupe de 250 à

Ce résultat acquis, l'organisation d'une position défensive sur un point à déterminer, soit en vue d'une occupation limitée au séjour de la colonne, soit pour l'établissement immédiat du poste permanent d'In-Salah, n'offrira pas de difficultés particulières. C'est une simple question de retranchements à construire, d'approvisionnements à réunir, de temps, de bras et d'argent. Toute cette opération préparatoire, d'un caractère militaire, peut se régler à l'avance en détails. Avec elle s'accomplira l'inauguration du Sahara français.

L'application proprement dite du programme de pénétration, débutera ensuite par l'annexion politique du Touat, puis ce premier résultat acquis, par l'entrée en contact avec les Touareg. Elle devra conserver un caractère méthodiquement progressif, n'excluant ni les possibilités d'extension, ni celles d'un arrêt ou d'un recul.

Délicate, il ne faut pas se le dissimuler, la première entreprise paraît cependant pouvoir être menée assez rapidement. Depuis longtemps les Touatiya s'attendent à nous voir entrer chez eux. Voici trente ans qu'ils sont résignés à subir « la logique de la poudre[1] ». De même qu'en 1873, ils nous apportaient à El Goléah leurs offres de soumission, l'arrivée d'une colonne à In-Salah, en provoquant une panique générale, déterminera nombre de leurs djemâa, à prendre les devants, à nous donner des gages immédiats de leur bon vouloir. Sous

---

300 soldats choisis et solidement encadrés, suffirait, pour cette opération limitée.

1. Lettre du général Colonieu. — 26 anvier 1861.

la menace des incursions de 2,000 Châamba et autres pillards de même acabit, rendus invincibles par la présence du corps expéditionnaire, bien peu songeront à courir les risques d'une manifestation trop accentuée de sentiments hostiles.

Il s'agira donc de profiter des dispositions du premier moment, peu sympatiques à nos projets, mais, somme toute, favorables. Dans ce but il est de toute nécessité que la soumission complète et immédiate d'In Salah, et des districts avoisinants, serve d'exemple et nous permette de prouver la libéralité de nos vues.

Nos relations avec les Zoua de Foggara, avec les Oulad Ba Hammou et les Oulad Badjouda, leurs chefs, faciliteront les pourparlers après l'alerte du premier moment. Coûte que coûte, c'est-à-dire même en achetant les influences utiles, en les payant fût-ce très cher parce que l'argument triomphera de toutes les répugnances, il faut que les négociations aboutissent rapidement.

Peut-être pourrons-nous provoquer un courant d'opinion favorable, en donnant des gages immédiats de notre intérêt pour la prospérité matérielle de nos nouveaux sujets. Par exemple, s'il est reconnu qu'il y a matière, l'ouverture d'un atelier de sondages artésiens, dès l'arrivée du corps expéditionnaire, serait à cet égard d'un heureux effet [1].

---

1. Les oasis du Tidikelt sont arrosées au moyen de Feggaguir, longues tranchées couvertes qui recueillent l'eau de puits latéraux, peu profonds. Creusés dans des dos d'ânes qui correspondent, semble-t-il, à des failles du terrain crétacé, au pied duquel s'étend la cuvette quaternaire des oasis, ces puits ne sont pas alimentés par une nappe sousjacente uniforme. Mais il existe peut-être une nappe de ce genre, provenant du réservoir commun des terrains crétacés, et on pourrait la rechercher avec quelques chances de

En tout état de cause nous aurons à reconnaître formellement, même en dépit des manifestations hostiles, l'état de choses existant dans la région d'In-Salah; à sanctionner la suprématie politique des Oulad Badjouda, quoiqu'ils se soient toujours montrés nos adversaires; à consacrer l'indépendance communale des Oulad Mokhtar et des Zoua leurs rivaux, qui se désintéressent de la politique extérieure; à reconnaître les djemâa de quelques ksour, comme autorités municipales; à rassurer enfin l'élément religieux, inquiet à juste titre.

Nous ne chercherons même pas à rappeler, à moins qu'on nous y force, les souvenirs du passé, à évoquer quelque responsabilité que ce soit, proclamant une amnistie pleine et entière, pour quiconque ne se déclarera pas contre nous.

En échange de ces concessions inespérées, nous nous bornerons à exiger, mais formellement, que les chefs des tribus, les djemâa de ksour, prennent d'un commun accord, et sous notre direction, les dispositions nécessaires pour assurer l'ordre public. Tout au plus, pourrons-nous aborder, mais avec ménagements, la question d'un léger impôt de protection. Il faudra songer à l'établir un jour ou l'autre. On pourra le tenter dès le début[1].

---

succès dans les parties basses, notamment dans la Rhaba, vaste dépression sablonneuse qui borde tout le Tidikelt au Sud.

Un appareil complet formerait le chargement de 100 à 150 chameaux, ce qui est beaucoup. Mais il ne faut pas oublier que si nous n'avons jamais eu à tirer un coup de fusil dans l'Oued Rhir contre les ksouriens, c'est en partie à la soude artésienne que nous le devons.

1. Au Soudan, garantissant nous-mêmes l'ordre public dans les territoires que nous occupons, nous demandons en échange un très léger impôt, dit de

Lorsque la soumission d'In-Salah, déterminée par une démonstration, imposée par la force, aura établi expérimentalement aux yeux de tous que l'annexion politique du pays ne menace ni ses institutions, ni ses intérêts matériels, le plus difficile serait fait. Dès maintenant on peut prévoir que cet exemple entraînera tout le Tidikelt, plus directement menacé par la présence du corps expéditionnaire, à traiter sans plus tarder.

Au Nord du Tidikelt, dans la région de l'Aouguerout, le terrain se trouve suffisamment préparé, pour qu'on puisse concevoir l'établissement presque immédiat de notre autorité, comme opération corrélative de la première. Là, les Oulad Sidi Cheikh ont une influence presque absolue sur deux tribus arabes, les Khenafsa et les Méharza. Une partie des ksour de l'Aouguerout et ceux du district de Chott, dans le Gourara oriental, sont dans leur dépendance.

Au premier abord, on pourrait songer, comme il en a été question, à les aider à se tailler de ce côté un grand commandement. Il suffirait presque de les y autoriser.

---

protection. De 20,000 francs en 1888, cet intérêt s'élève actuellement à près de 250,000. On compte que d'ici quelques années il atteindra plus d'un million. Aucune autre redevance n'est demandée aux indigènes. Cette formule est la meilleure au Touat comme dans les pays similaires.

Au point de vue de la consolidation de notre influence dans la région du Touat, et même chez les Touareg, on peut songer aussi à favoriser l'exode de ractions de nos tribus algériennes,pour fixer dans nos nouveaux territoires un élément à notre entière dévotion. Les Russes ont employé ce procédé avec succès dans l'Asie centrale. Il nous rendrait entre autres services celui de dégager en Algérie la colonisation d'entraves à craindre quand elle abordera les Hauts-Plateaux, les parcours des nomades. Mais ce sera surtout une combinaison d'avenir, bien que les relations des Haméyan, des Trafi du Sud oranais, avec le Gourara, par exemple, rendent dès à présent possible son application partielle.

Mais ce serait intervenir administrativement, et nous devons d'autant plus l'éviter que nous n'avons pas à nous féliciter des résultats obtenus en faisant des Oulad Sidi Cheikh des grands chefs indigènes. Mieux vaut maintenir le *statu quo*, là comme ailleurs, respecter l'autonomie des tribus et des ksour, sans porter atteinte aux liens de vassalité religieuse qui les attachent à leurs maîtres spirituels, et nous borner à utiliser le concours de ces derniers : simple question de prix à débattre. Avec le chef de la famille, l'Agha Si Ed Dim, qui est un esprit très lucide, les négociations ne seront sans doute pas bien longues [1].

Une fois que le Touat aura été abordé simultanément par le Nord et par le Sud, la soumission progressive des districts et des ksour de toute la région, entre Timimoun au Gourara et les dernières oasis de l'Oued-Saoura, devra être obtenue sans nouveau déploiement de force. Il s'agira de mettre à profit l'ébranlement pro-

1. Il se peut pourtant qu'elles soient délicates. Aussi faut-il éviter d'engager le Sud oranais dans ces opérations, afin de garder barre sur les Oulad Sidi Cheikh, en les maintenant dans la dépendance de Géryville. Au fond, il faut utiliser temporairement leur concours, en l'intéressant assez pour qu'il soit effectif, puis peu à peu les éliminer du Touat, où ils sont plutôt craints qu'aimés, même chez leurs clients.

Cette dernière indication concerne plus particulièrement Si Kaddour, représentant attitré de l'influence de sa famille dans les parages de l'Aouguerout. Il y fait ce qu'il veut, allant jusqu'à enlever la fille du Cheikh des Khenafsa, mariée avec un autre indigène, pour l'épouser sans divorce préalable (Juillet 1890). Mais il est en général redouté, et n'inspire aucun attachement personnel, en dehors d'une petite bande de partisans qu'il traîne à sa suite. La politique à suivre à son égard semble être d'acquérir son concours (dont la spontanéité serait un peu douteuse à en juger d'après l'attitude suspecte qu'il a gardée ces dernières années), par l'intermédiaire de l'Agha Si Ed Dim ; puis de lui opposer celui-ci, à la première occasion.

duit dans tous les pays par l'arrivée de la colonne à In-Salah, et l'apaisement déterminé par la constatation dans le Tidikelt et l'Aouguerout de nos intentions bienveillantes. Des offres de soumission nous seront faites et nous rencontrerons des résistances. Utiliser les uns à propos, triompher des autres, fût-ce en nous appuyant sur les rivalités des partis locaux, des çofs, ne deviendra plus qu'une œuvre de patience et d'habileté.

On ne peut songer à en étudier ici même le développement probable. Si nous connaissons dans ses traits essentiels le théâtre de ces opérations politiques et diplomatiques, il s'en faut de beaucoup que nous en possédions tous les détails. Pour le transformer en échiquier où un jeu méthodique soit possible, il faudra compléter nos renseignements encore imparfaits, nous habituer au contact et au maniement des éléments à mouvoir. Mais nous savons dès maintenant que nous aurons à tenir compte de l'antagonisme des deux grands çofs, Ihammed et Séfian; que nous nous trouverons en présence de quelques influences locales qu'il faudra gagner tout d'abord. Il en est qui ne résisteront pas à nos avances. Tel sera probablement le cas du chef de la zaouiya Kountah. Peut-être pourrons-nous mettre à profit nos relations avec le chérif d'Ouezzan, si mal disposé qu'il ait le droit de se montrer à notre égard[1].

1. Une des plus grandes fautes que nous ayons commises au Maroc es d'avoir laissé de côté le chérif d'Ouezzan, comme nous l'avons fait. Nous l'avons traité en vulgaire aventurier parce qu'il boit et s'affuble d'accoutrements grotesques. Aussi est-ce en Italie qu'il va maintenant soigner ses maladies; c'est pour l'Italie qu'il travaille à Tunis.

Sa bonne volonté a cependant résisté en partie aux désillusions, aux dégoûts de toute sorte. Il serait grand temps si nous songeons à l'utiliser, de ne plus

Plus de la moitié des habitants du Touat sont serviteurs religieux de la maison d'Ouezzan, ou Khouan, de la confrérie de Mouley Taïeb, qu'elle dirige. Déjà nous avons des rapports sympathiques avec quelques-uns des représentants attitrés de cette influence. Nous pouvons d'autre part compter, comme nous étant acquis, le concours du chef de l'importante zaouiya de Kerzaz, sur l'Oued-Saoura supérieur, quoiqu'il soit à demi Marocain, et, par lui, exercer une action efficace sur les Ghenamna du Gourara occidental. Il n'est pas impossible enfin que les Doui Menia d'Igli, avec lesquels nous avons d'anciennes conventions, favorisent notre cause dans le Gourara septentrional.

Avant de clore la question du Touat, il reste à dire quelques mots des mesures à prendre à l'égard de Bou Amama. Point ne sera besoin de nous en préoccuper outre mesure, si nous procédons avec les Châamba, comme il a été dit, si nous les prenons à notre solde, en leur donnant l'occasion de rompre une inaction qui leur pèse. Peut-être même pourrions-nous accepter les offres de service du marabout, les utiliser, sans d'ailleurs compter beaucoup sur l'avenir de cette combinaison pour prendre pied au Gourara méridional.

Mais si, pour une cause quelconque, les dangers de ses relations avec les Châamba ne disparaissent pas d'eux-mêmes, il sera nécessaire de prendre vis-à-vis de lui des mesures radicales : soit que nous provoquions son ex-

---

voir en lui qu'un débauché sur le retour, mais aussi le chef de la plus puissante maison religieuse de l'Ouest. Ce n'est pas lui personnellement que connaissent les Khouan de Mouley Taïeb, ses serviteurs religieux, mais son nom et son cachet.

pulsion par les ksouriens berbères de Deldoul; soit, ce qui vaudrait mieux, que nous nous débarrassions définitivement de lui par un coup de main.

En inaugurant le fort de Bammako, le général Borgnis-Desbordes prédisait que la voix des canons qui saluaient le drapeau français retentirait bien loin par delà le Niger. Les événements ont prouvé combien était juste cette prophétie.

De même, il n'est pas douteux que la création d'un poste à In-Salah ou sur tout autre point du Tidikelt, aura dans tout le Sahara un prodigieux retentissement. Comme les Touatiya, les Touareg savent qu'il leur est impossible de nous résister, de nous fuir. Du jour où nous les mettrons en présence du fait accompli, force leur sera de le reconnaître.

Voulussent-ils nous éviter quand même, que, maîtres du Tidikelt, nous les tiendrons à notre discrétion. Leur soumission ne sera plus qu'une question de temps.

Ce n'est donc point le fait même de la reconnaissance par eux de notre domination qui est à discuter ici, non plus que le but et la forme de notre intervention. Seules, quelques conditions particulières sont à signaler.

Tout d'abord, les événements de 1881 nous placent vis-à-vis d'eux dans une situation qui nécessite une décision de principe. Nous ne pouvons en aucun cas songer à considérer le massacre de la mission Flatters comme non avenu. Toute question de dignité natio-

nale écartée, il y a un intérêt politique évident à ce que le litige pendant soit réglé une fois pour toutes. Jamais les Touareg qui se sentent tous compromis, quoique inégalement responsables, ne croiront à notre pardon si nous le leur offrons; craignant un piége, ils nous fuiront d'autant plus.

Ce n'est qu'en établissant nettement, de prime abord, que nous venons pour punir l'attentat de Bir El Gharama, que nous pourrons espérer un rapprochement ultérieur entre eux et nous. De l'historique des événements de 1881, il ressort que les plus coupables sont les Oulad Messaoud : ce sont eux qu'il faut frapper, mais ils suffisent.

Placés sous la debiha d'Ahîtaghel et des Kêl Khela, ils ne nous seront pas livrés. Nous demanderons qu'ils le soient, mais simplement pour obtenir leur exil que la djemâa du Ahaggar nous accordera. Résultat équivalent du reste, car une exécution à la saharienne, pourrait, si elle est jugée opportune, faire bien vite disparaître les 40 tentes de cette tribu.

Dés les premiers pourparlers avec les Touareg, pourparlers qui s'engageront par des intermédiaires sans mandat, marabouts d'In-Salah, gens de l'Aoulef ou autres, cette question préjudiciable devra être réglée une fois pour toutes.

Alors seulement nous pourrons songer à tirer utilement parti du double jeu des démonstrations belliqueuses et des négociations pacifiques. Plus encore que pour les Touatiya, l'embrigadement des Châamba, sera pour les Touareg une menace permanente; peut-être ne sera-t-il pas nécessaire d'esquisser un mouvement vers leur territoire.

Mais ce ne sont là que des indications d'éventualités plausibles. La vérité est que, ne connaissant qu'imparfaitement la situation, nous aurons à l'étudier tout d'abord sur place, pour arrêter un programme ferme.

On ne saurait trop le répéter, l'essentiel est que nous débutions, chez les Touareg, par le règlement, sous une forme admissible, pour eux comme pour nous, du compte Flatters.

Missions scientifiques, expéditions militaires et occupation permanente, protectorat diplomatique, toutes ces conjectures ont fait leur temps pour la pénétration saharienne.

Le Sahara n'étant pénétrable que par la force, c'est en maîtres que nous devons nous y avancer, mais en maîtres soucieux de proportionner nos efforts à nos besoins ; résolus à ne pas provoquer de haines inutiles, soit au Touat, soit chez les Touareg, nous devons commander, mais nous ne devons pas conquérir.

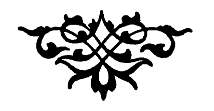
A l'heure présente, ce qui s'impose, c'est l'organisation d'un grand Commandement saharien, autonome, et puissamment outillé par la création de confins militaires. Essentiellement politique, son programme d'action tendra à l'établissement de notre influence, mais sans atteinte aux traditions sociales et économiques.

Partant d'Ouargla et d'El Goleah comme base d'opérations, disposant pour agir des indigènes de cette région, embrigadés à la cosaque et d'une petite colonne expéditionnaire, le commandement procédera tout d'abord à l'installation d'un poste à In-Salah.

L'inauguration, au lendemain de cette démonstration militaire, d'un régime rationel et libéral dans les oasis voisines, fournira un gage de nos intentions. Elle nous assurera rapidement l'annexion politique du Tidikelt. Prononçant simultanément, avec le concours partiel des Oulad Sidi Cheikh, notre avance dans l'Aouguerout, nous atteindrons en même temps le Touat méridional et le Gourara. Nous poursuivrons notre mouvement en exploitant les craintes provoquées par l'expédition d'In-Salah et l'impression favorable causée par notre attitude. Parvenus à manier les influences et les rivalités locales, nous placerons peu à peu tout le Touat sous notre dépendance.

Maîtres des débouchés commerciaux des Ahaggar, nous les tiendrons à notre discrétion; un réglement judicieux de notre part, inespéré pour eux, de l'attentat de 1881, achèvera le rapprochement.

Pas de conquête, un commandement politique, voilà notre avenir au Sahara, l'avenir du Sahara Français.





CONFIDENTIEL

QUESTIONS

SAHARIENNES

ATLAS

Afrique française. — Touat. — In-Salah

MISSION DANS LE SUD ALGÉRIEN

JUIN-AOUT 1890


DT
548
.L46